

Rapport d'activité 2018 & développement durable

à Orléans Métropole



ÉDITO DU PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLE



Orléans Métropole a pris désormais son envol, s'appuyant sur l'ambition collective exprimée par ses élus de construire, pour l'ensemble des habitants, un territoire d'avenir économiquement fort, humainement solidaire où la qualité du cadre de vie est garantie et l'environnement préservé. Le projet métropolitain 2020-2030 s'est fixé les grands axes pour y parvenir et 2018 a déjà concrétisé de multiples actions.

La proximité, tout d'abord, qui constitue le fondement de notre action s'en trouve renforcée avec la création, dès janvier 2018, de 6 pôles territoriaux répartis dans la métropole et regroupant les services d'entretien de l'espace public auparavant communaux. Notre volonté est de faciliter la vie des habitants en simplifiant leurs démarches en étant proches du terrain. Nous souhaitons également associer davantage la société civile aux sujets relatifs à l'avenir de notre territoire grâce au nouveau Conseil de Développement Métropolitain, plus représentatif de nos forces vives, grâce aussi aux instances participatives que nous avons mises en place pour dessiner les grands principes d'aménagement de notre territoire. De même, nous avons impulsé des démarches innovantes pour le quotidien de nos concitoyens, comme par exemple la mise en service des 3 premières plateformes végétari dans l'agglomération qui facilitent le dépôt des végétaux, la création d'un prix de l'innovation du logement social visant à garantir la qualité ou encore l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire avec le développement de la Smart City. La cohésion sociale, la prévention des jeunes, l'emploi, l'habitat, les déplacements sont autant d'enjeux auxquels nous sommes très attentifs, sans oublier la santé qui fait l'objet d'actions très volontaristes pour attirer les professionnels de santé.

La politique d'attractivité menée par Orléans Métropole est tout aussi essentielle. Elle porte aujourd'hui ses fruits : notre action économique se veut intensive auprès des porteurs de projet qui s'intéressent à notre territoire. L'offre touristique pour les particuliers ou les affaires se structure et s'accroît grâce au savoir-faire d'Orléans Val de Loire Tourisme. Notre collectivité affirme sa présence dans les réseaux européens et internationaux dans de nombreux domaines, elle renforce son offre en matière d'enseignement supérieur avec l'arrivée prochaine de nouvelles grandes écoles, l'avancée du projet d'université en centre-ville « Campus Madeleine », la valorisation de la dynamique scientifique et technologique, grâce au pôle de recherche Orléans Grand Campus... Elle se dote aussi d'équipements publics dignes d'une capitale régionale pour couvrir les besoins sportifs, culturels, de loisirs et d'échanges économiques et commerciaux. La construction de Co'MET, le futur Parc de Loire de 340 ha, le quartier d'affaires Interives et le futur éco-quartier des Groues doivent y contribuer.

Avec la proximité et l'attractivité, **le développement durable** représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. La transition environnementale et énergétique relève d'une volonté clairement affirmée. De nouvelles compétences ont ainsi renforcé les moyens d'action de la Métropole comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion de l'eau et des réseaux d'énergie... Les résultats sont à la hauteur. Ainsi, en décembre 2018, Orléans Métropole s'est vue décerner le label national éco-réseau de chaleur pour l'exemplarité de ses trois réseaux de chaleur. Nous avons aussi décidé de renouveler l'ensemble de la flotte de bus d'Orléans-Métropole en bus électriques d'ici 2025, contribuant ainsi à notre démarche de métropole durable à énergie positive 100 % renouvelable. La pratique du vélo est encouragée et le dispositif d'aide à l'achat d'un VAE, élargie et pérennisée. D'autres actions d'envergure ont été lancées : qu'il s'agisse de la définition d'une véritable stratégie pour la biodiversité, co-construite avec les communes, de la signature d'une nouvelle charte agricole pour une agriculture urbaine durable ou encore de la définition d'une nouvelle stratégie végétale, voilà autant d'actes concrets et forts pour un avenir maîtrisé et durable.

Tous ces sujets et tant d'autres que vous découvrirez au fil de ce rapport d'activités, très dense, sont déterminants pour l'avenir de notre territoire. Ils participent de notre volonté politique fermement affirmée : faire figurer Orléans Métropole parmi les 15 territoires qui comptent en France d'ici 2030

Avec vous, grâce à vous, nous y arriverons.

*Orléans Métropole a 2 ans !
et c'est déjà une belle aventure humaine.*

Olivier CARRÉ
Président d'Orléans Métropole
Maire d'Orléans

SOMMAIRE



FAITS MARQUANTS	4
CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	6
LA MÉTROPOLE SE CONSTRUIT	8
LE PROJET DE TERRITOIRE : POINT D'ÉTAPE	9
À L'ÉCOUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	10
INTERNATIONAL : UN RAYONNEMENT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES	11

Économie & Attractivité

GRANDS PROJETS	12
Interives : début des premiers travaux	12
CO'Met : un équipement majeur	13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	14
La clé d'un territoire dynamique	14
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	16
Le numérique au service de l'innovation	16
EMPLOI	17
Priorité à l'emploi	17
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION	20
La dynamique est en route	20
CFA ORLÉANS MÉTROPOLE	23
À l'écoute des besoins du territoire	23
AGRICULTURE URBAINE	25
Dynamiser l'agriculture locale	25
COMMERCE	27
Accompagner et préserver	27
ATTRACTIVITÉ	28
Promouvoir le territoire	28
TOURISME	30
Orléans, une destination	30

Aménagement du territoire et équipement

SCOT	36
Quelles orientations pour notre territoire	36
PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	36
Aménager la ville d'aujourd'hui et de demain	37
HABITAT	39
Renforcer l'attractivité de l'habitat et des quartiers	39
POLITIQUE DE LA VILLE	43
Agir pour les quartiers prioritaires	43
GENS DU VOYAGE	45
Accueillir et accompagner	45

Information communication

INFORMER ET FAIRE RAYONNER	32
Donner du sens et raconter l'histoire...	32



Services urbains et environnement

TRANSPORTS ET MOBILITÉ	46
Faciliter les déplacements sur le territoire	46
ENVIRONNEMENT	52
Un capital vert à faire fructifier	52
CHANGEMENT CLIMATIQUE	54
Une stratégie ambitieuse	54
PRÉVENTION DES RISQUES	56
Anticiper pour mieux protéger	56
GESTION DE L'EAU ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE	58
Optimiser et protéger	58



Territoires et proximité

ESPACES PUBLICS	60
• Pôles territoriaux : pour une proximité renforcée	60
• Améliorer le cadre de vie	62
GESTION DES DÉCHETS	64
Au plus près des usagers pour un service de qualité	64



Ressources

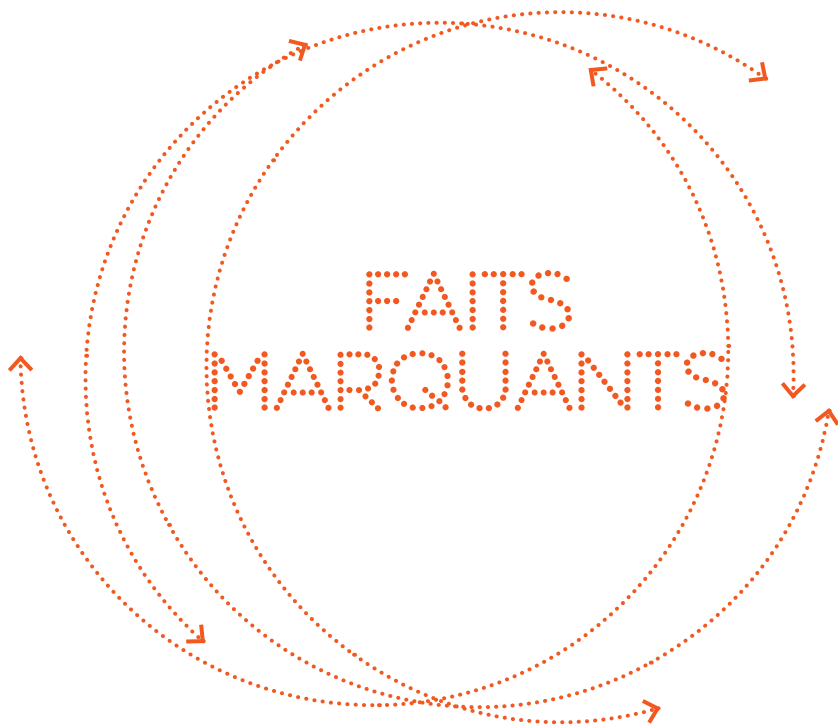
RESSOURCES HUMAINES	72
L'optimisation des charges de personnel : hors changements de périmètre	72
SYSTÈMES D'INFORMATION	76
Poursuite de la mutualisation	76
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	78
Une organisation stabilisée	78
COMMANDE PUBLIQUE ACHATS	80
Une commande publique responsable	80

Finances

RAPPORT FINANCIER 2018	82
• Le premier compte administratif de plein exercice de la Métropole	82
• Présentation consolidée du compte administratif 2018 par grandes masses : budget principal et budgets annexes	83

Annexes

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN	88
ORGANIGRAMME	90
GLOSSAIRE	92



JANVIER

Orléans Métropole intègre de nouvelles compétences (Parc Floral, École supérieure d'art et de design, signalisation sonore, éclairage public, gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations et se dote de six pôles territoriaux, en proximité avec les usagers).

La pose de la première pierre de Citévolia, le futur siège social de la Chambre de commerce et d'industrie marque le démarrage des constructions du quartier Interives.

L'Appel à manifestation d'intérêt lancé auprès des écoles supérieures aboutira à l'installation, à partir de la rentrée 2019, de trois grandes écoles de commerce et d'ingénieur.

Orléans Métropole adopte le schéma directeur et poursuit l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), destiné à accompagner la transition énergétique du territoire, avec la définition d'une stratégie et un plan d'actions ambitieux.

Afin d'informer de manière rapide et efficace la population en cas d'événement majeur et y faire face plus efficacement, Orléans Métropole met en place un dispositif gratuit de diffusion d'alertes à l'ensemble de la population.

Trois Végé'tri, aires de dépôts des déchets végétaux, sont créées pour mieux répondre aux besoins des usagers, ce qui facilite le dépôt des végétaux et contribue à désengorger les déchetteries.



MARS

Orléans Métropole expérimente, à la déchetterie de Saran, un local de réemploi, destiné à recueillir tous les objets en bon état qui ne sont plus utilisés pour éviter de les incinérer : 72 tonnes d'objets sont collectées.

MAI

Orléans Métropole met en circulation son 3^e bus électrique avec l'ambition d'aboutir d'ici 2025 à une flotte d'autobus 100 % électrique. Un choix énergétique qui répond à une véritable ambition pour son territoire de demain.



JUIN

Orléans Métropole remet ses premiers Prix de l'innovation du logement social, destinés à encourager les initiatives techniques ou sociales permettant d'améliorer la qualité de vie dans ces logements.

Orléans Métropole organise la première édition des 24h de la biodiversité pour faire découvrir et apprendre à préserver les richesses de notre territoire, en collaboration avec les communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, Ingré, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et les associations et structures investies dans ce domaine.





OCTOBRE

Orléans Métropole met en ligne sa **plateforme d'Open Data** et fait ainsi partie des collectivités locales pionnières en permettant l'accès progressif à ses données dans tous les domaines de ses compétences, et dans des formats facilement exploitables.

Orléans Métropole confie à **Veolia la gestion du service public de l'eau potable** sur les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Marigny-les-Usages et Mardié. Une délégation de service public qui permettra de moderniser, d'harmoniser et de clarifier le service, avec un tarif optimisé pour les usagers.

Orléans Métropole s'engage dans la **lutte contre l'exclusion numérique**, avec l'aide de l'association WeTechCare (réseau d'inclusion numérique pour la Métropole).

La réflexion engagée sur le projet **Parc de Loire** aboutit à l'élaboration d'un plan guide qui établit la philosophie du projet, ses grandes ambitions, les orientations programmatiques et les grands principes d'organisation du site. Objectif : en faire un des tout premiers parcs urbains en France.

Orléans Métropole se dote d'une **stratégie végétale** dans l'objectif de renforcer son identité végétale, avec la volonté de faire de son territoire une référence dans ce domaine.



NOVEMBRE

La délégation de service public (DSP) transport de la métropole orléanaise est renouvelée à la société **Keolis** pour la période 2019 – 2024.

DÉCEMBRE

Orléans Métropole et la Chambre d'Agriculture du Loiret signent une **nouvelle charte agricole** pour une agriculture urbaine durable, pour la période 2018-2023 et réaffirment ainsi leur ambition pour l'agriculture urbaine locale.

Orléans Métropole et Yangzhou obtiennent le prix du savoir-faire touristique pour leur **label « Qualité Accueil »** qui atteste de l'engagement des professionnels du tourisme à mettre en œuvre un accueil de qualité aux touristes français et internationaux.



Orléans Métropole obtient le **label éco-réseau de chaleur** pour l'exemplarité des trois réseaux de chaleur de son territoire, à l'occasion de la Semaine de la chaleur renouvelable.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Quand qualité de vie rime avec dynamisme

Aux portes de la région parisienne, Orléans Métropole bénéficie d'un environnement et d'un patrimoine historique privilégiés. Avec une démographie croissante, une économie dynamique, une situation géographique au carrefour des grands axes de transport et un cadre de vie préservé, l'Orléanais est un territoire où il fait bon vivre et qui dispose d'un véritable potentiel de développement durable.



22

communes sur 330 km²

+ DE

287 000

habitants

+ DE

146 000

emplois sur le territoire

20 000

étudiants dans
l'enseignement supérieur

4 600

chercheurs

300 M€

de budget pluriannuel
d'investissement
(période 2014-2020)

209

hectares sur les

37

parcs d'activités
d'Orléans Métropole

21 478

établissements à Orléans dont

18 125

sièges sociaux

+ DE

105 000

salariés



LA MÉTROPOLE SE CONSTRUIT

Après une année de transformation institutionnelle et d'élaboration d'une organisation adaptée aux nouvelles compétences, 2018 a vu la mise en œuvre de cette organisation, au service des habitants.

CHIFFRES
CLÉS

380

agents issus des
communes ont intégré
Orléans Métropole

DES PÔLES TERRITORIAUX AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

Avec la prise en charge de nouvelles compétences, Orléans Métropole et les maires des communes ont souhaité mettre en place des pôles territoriaux qui interviennent au quotidien, pour garantir réactivité et la qualité de service rendu ainsi qu'une proximité avec les usagers.

Six pôles territoriaux ont ainsi été constitués :

- Pôle Nord Ouest, au centre technique municipal de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Pôle Nord, à la régie de l'eau à Fleury-les-Aubrais
- Pôle Nord Est, au centre technique municipal de Chécy
- Pôle Sud Est, au centre technique municipal de La Source
- Pôle Sud Ouest, à la mairie d'Olivet
- Pôle Orléans, à la mairie d'Orléans

Effectifs au 1^{er} janvier 2018, les pôles territoriaux ont progressivement mis en œuvre leurs missions, à partir de projets de service et réalisés au 1^{er} semestre. Ces pôles sont composés des personnels métropolitains (53 %) ou mis à disposition par les communes

(47 %). Ils assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes. Ils interviennent notamment pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable, avec pour ces deux missions une équipe d'astreinte permettant d'intervenir à tout moment en cas d'urgence. Ils agissent également dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

ENCOURAGER L'USAGE DU NUMÉRIQUE

Dans un contexte de développement croissant de l'usage du numérique, notamment pour les démarches administratives et dans la perspective du « zéro papier dans l'administration » en 2022, Orléans Métropole facilite et accompagne la dématérialisation. Ainsi, depuis 2018, les usagers ont la possibilité d'effectuer de nombreuses démarches d'état civil en ligne et peuvent accéder à plusieurs services via le portail famille : régler des factures, modifier des informations, s'inscrire sur la liste d'attente pour une place à la crèche...

Par ailleurs, la Métropole s'est engagée dans une démarche de lutte contre l'exclusion numérique. Dans cet objectif elle mobilise l'ensemble des collectivités et des opérateurs publics du territoire avec l'aide d'une association dédiée à cette cause : WeTechCare. Ainsi, une première rencontre a été organisée le 8 octobre 2018, pour favoriser les échanges entre les acteurs du territoire et proposer des solutions pour mieux répondre ensemble aux besoins des publics. L'action prévoit en 2019 une expérimentation sur le territoire nord est de la métropole.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES

L'année 2018 a vu la prise en charge par Orléans Métropole de la gestion du Parc Floral et de l'École supérieure d'art et de design (Esad) d'Orléans, la maintenance et l'entretien de la signalisation sonore et de l'éclairage public, ainsi que la gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

En parallèle, l'année a été mise à profit pour la préparation du transfert, à compter du 1^{er} janvier de différentes compétences :

- dans le domaine de l'aide aux plus démunis, les Fonds solidarité logement (FSL), Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et la Prévention spécialisée, qui étaient auparavant sous la responsabilité du Conseil départemental.
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain : MOBE, Musée des Beaux-Arts d'Orléans, Hôtel Cabu-Musée d'histoire et d'archéologie, Zénith d'Orléans, base de loisirs de l'île Charlemagne, complexe du Baron et patinoire
- les clubs sportifs professionnels de haut niveau : Orléans Loiret Basket, Orléans Loiret Football, Fleury Loiret handball, Saran Loiret Handball
- la coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé
- l'aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion à Saint-Jean-de-Braye



LE PROJET DE TERRITOIRE: POINT D'ÉTAPE

Adopté en juillet 2017 par le conseil métropolitain, le projet métropolitain 2020-2030 vise un objectif ambitieux pour le territoire : figurer parmi les 15 territoires qui comptent en France. Un an après, de nombreuses actions sont en cours.

8 AXES STRATÉGIQUES POUR LA MÉTROPOLE

Capitale du Val de Loire, ville de référence de l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire

- Le LabO, incubateur de start-up numériques a triplé le nombre d'entreprises qu'il accueille
- Une concertation est en cours avec la SNCF pour améliorer la liaison avec Paris et l'accessibilité de la gare d'Orléans avec les aéroports
- Des projets d'envergure sont en cours de conception ou de construction : CO'Met ; Interives, avec une 1^{re} livraison en 2019, celle de Citévolia (CCI)
- Orléans Métropole assure désormais la gestion d'équipements culturels et sportifs : musées des Beaux-Arts et de l'histoire et de l'archéologie ; MOBE ; patinoire, base de loisirs de l'Île Charlemagne

Métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche

- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer l'offre d'enseignement supérieur lancé en 2018 aboutit à l'arrivée de trois grandes écoles : ISC Paris en 2019, ESTP et AgroParis Tech en 2020
- Les plateaux techniques de pointe installés au CHR d'Orléans au sein de la plateforme Primmo contribuent à faciliter les collaborations entre chercheurs, industriels et médecins

Métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels et sportifs, de création d'entreprises

- Une réflexion est en cours sur un événement culturel métropolitain

Métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et ses villages, en respectant l'identité de chacun

- Le service de transport à la demande (Resa'Est) se déploie
- Orléans Métropole se mobilise pour l'accueil de professionnels de santé
- Le Plan guide du Parc de Loire préfigure la philosophie du projet et ses grandes ambitions et les grands principes d'organisation du site

- Le travail d'élaboration de l'éco-quartier des Groues se poursuit en étroite concertation avec les habitants

Métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics

- La mise en ligne de la plateforme de données publiques Open Data permet l'accès progressif aux données de la Métropole dans tous les domaines de ses compétences, et dans des formats facilement exploitables.

Métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire

- Orléans Métropole a adopté le schéma directeur de son PCAET et élaboré un plan d'action opérationnel pour les six ans à venir
- Poursuite de la révision du Schéma de cohérence territoriale
- Révision du Plan de déplacement urbain avec deux grandes orientations : moins d'un déplacement sur deux effectués en voiture (55 % actuellement) et une augmentation de 20 % de la fréquentation du réseau de transport, de 50 % des déplacements à vélo, et de 15 % des déplacements à pied à l'horizon 2025.
- Le renouvellement du parc de bus est engagé avec l'ambition d'aboutir d'ici 2025 à une flotte d'autobus 100 % électrique.
- Orléans Métropole s'engage dans une démarche de lutte contre l'exclusion numérique

Métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt

- 6 pôles territoriaux ont été créés pour assurer un service de proximité et garantir un service de qualité
- Poursuite de la construction de logements sociaux
- Poursuite de la rénovation urbaine des quartiers des Chaises, de l'Argonne et de La Source, en concertation avec la population
- Organisation tout au long de l'année de Forums pour l'emploi sur des thématiques en lien avec les besoins du territoire
- Un partenariat a été construit avec six collectivités voisines de la métropole pour regrouper les contrats liés au traitement des déchets
- Élaboration d'une nouvelle politique de solidarité territoriale avec comme objectifs :
 - Soutenir le développement métropolitain et accompagner la croissance des communes et l'amélioration du service aux usagers
 - Préserver l'identité et la capacité d'action des communes, notamment les plus petites, tout en favorisant leur développement
 - Conforter la cohésion territoriale entre rural et urbain, centre et périphérie ; prévenir et lutter contre les fractures territoriales au sein de la métropole

Métropole soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant autant que de besoin à la mise en place d'équipements de proximité.



À L'ÉCOUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Suite à la transformation de l'Agglo en métropole en 2017, le Conseil de développement est devenu en 2018 Conseil de développement métropolitain.

Composé de 75 membres issus de la société civile et répartis en trois collèges – Économique et social, Éducatif, culturel et scientifique et Personnalités qualifiées –, il est présidé depuis son installation le 13 avril 2018 par Nicole Etchgoinberry.

Instance participative réunissant des représentants bénévoles, le Conseil de développement métropolitain est composé d'acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs et institutionnels, partenaires. C'est un lieu privilégié d'échanges sur des sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants. Il émet un avis consultatif sur les projets structurants du territoire et peut également faire émerger des idées nouvelles.

Le Conseil de développement métropolitain s'est réuni en assemblée plénière à sept reprises en 2018. Les représentants ont ainsi débattu sur les projets portés par la Métropole et ont rendu trois avis sur le CRST en juin 2018, le SCoT en novembre 2018 et le PDU en décembre 2018. Ils ont également décidé de s'autosaisir de trois sujets sur lesquels ils vont travailler à partir de 2019 : le transport et l'accessibilité des gares, la prévention du risque inondation et la santé.

Par ailleurs, des contacts ont été établis avec le CODEV de Tours Métropole afin d'envisager un travail en synergie sur certains sujets et pour commencer, la prévention du risque inondation.

DES SERVICES CENTRÉS SUR LES BESOINS DES USAGERS

Depuis 2015, Orléans Métropole s'est engagée dans une démarche d'innovation publique et de transformation. Celle-ci s'appuie notamment une approche qui mobilise les usagers dans la conception et l'évaluation des projets avant leur mise en œuvre, avec la collaboration de l'association Nekoé, cluster spécialisé dans l'innovation par les services.

La démarche a été utilisée par exemple en 2018 sur l'organisation d'une déchetterie du futur et sur la collecte des encombrants à la demande. En interne, la démarche d'innovation vise à améliorer l'efficacité de l'organisation, dans l'objectif d'un meilleur service rendu aux habitants. Elle a donné lieu en 2018 à différents ateliers collaboratifs pour définir les « irritants » internes et identifier des pistes de solutions. Parmi les premières actions en cours de déploiement figurent la mise en place d'une cellule « facilitation du quotidien des agents », d'un nouvel intranet, d'un nouveau journal interne... Par ailleurs, à l'occasion de la Semaine de l'innovation publique, une malle de l'innovation a été conçue et mise à disposition des collaborateurs, afin de les sensibiliser à l'innovation sous la forme d'un escape game. Ce travail s'appuie sur une modification des modes de management, portée par l'École de management interne mise en place depuis trois ans.





INTERNATIONAL

Un rayonnement au-delà des frontières

Parmi les priorités du projet métropolitain, l'ouverture à l'international doit contribuer au développement et au dynamisme du territoire. C'est dans cet objectif qu'Orléans Métropole souhaite renforcer sa présence dans les réseaux européens et internationaux, tant dans les domaines scientifique, économique, touristique ou de l'enseignement supérieur... La Métropole voit aussi dans cette approche, l'intérêt et le service rendu aux habitants du territoire. Ainsi, les relations entre Orléans et Yangzhou (Chine), qui se sont traduites par la signature d'un jumelage en 2018, ont donné lieu à de nombreux projets : la définition d'un label auprès des professionnels du tourisme pour garantir la qualité de l'accueil des touristes et répondre notamment aux attentes des voyageurs chinois ; les formations dans le domaine du tourisme et de la gastronomie conjointes entre le CFA d'Orléans Métropole, le CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'École du tourisme et du business de Yangzhou, l'accueil d'étudiants chinois... Cette diplomatie des villes concerne l'ensemble des villes jumelées avec Orléans, pour lesquelles des collaborations sont imaginées pour servir la population, le territoire et son tissu économique. C'est la même démarche qui guide la collectivité, qui aide les jeunes du territoire dans leurs projets de mobilité européenne et internationale en s'impliquant dans le dispositif ERASMUS ou en s'appuyant sur les acteurs locaux et les partenariats existants dans la métropole.

Enfin la stratégie de notoriété de rayonnement international d'Orléans Métropole est promue par Orléans Convention, bureau des congrès créé en 2018 pour faire valoir les atouts de la métropole et développer l'activité liée au tourisme d'affaires.





GRANDS PROJETS

INTERIVES : début des premiers travaux

Programme majeur du territoire métropolitain pour la décennie à venir, Interives a pour objectif d'aménager le nord de la métropole pour en faire un nouveau quartier de vie et d'affaires qui associera habitations, activité économique, espaces verts, équipements publics et commerces de proximité.

Première construction qui concrétise le démarrage du projet, Citévolia, le futur siège social de la Chambre de commerce et d'industrie a vu la pose de sa première pierre en janvier 2018. Le bâtiment abritera également la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, le groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco et des commerces. Sa construction s'est poursuivie dans l'année avec l'objectif d'une livraison d'ici 2019 et l'arrivée des premiers emplois sur le site.

D'ici quatre ans, Interives comprendra aussi près de 400 logements, un hôtel, 40 000 m² de bureaux et 2 500 m² de commerces.

DÉMARRAGE DES PREMIÈRES OPÉRATIONS

En 2018, la SEMDO aménageur de la ZAC 1, a lancé le projet en phase opérationnelle, notamment sur les espaces publics et le parking souterrain prévu sous la future place Rivierre-Casalis. Ainsi le permis de construire a été obtenu et les travaux sont prévus dès le mois de février 2019 avec un objectif de livraison mi 2020.

En parallèle plusieurs promesses de vente ont été signées notamment sur les lots F2 (Réalités Promotion) et F1B sud (ADIM) et des contacts avancés sont engagés sur d'autres lots.

La SEMDO a également fait l'acquisition d'Imperial Tobacco, bâtiment pour lequel des diagnostics seront lancés dès 2019 afin de définir une programmation. Le conseil métropolitain a délibéré au second semestre pour étendre le périmètre de la ZAC 1 et ainsi intégrer ce nouveau foncier.

Et DEMAIN ?

Livraison du premier immeuble CITEVOLIA en 2019

Livraison du parking souterrain mi 2020 et de la place Rivierre Casalis fin 2020

Transport par câble

CO'MET :

un équipement majeur

Projet ambitieux pour la Métropole, CO'Met sera comme une composante essentielle de l'attractivité du territoire. Dans la perspective d'une ouverture fin 2021, l'année 2018 a vu la poursuite de la préparation du projet dans l'objectif d'un démarrage des travaux de construction en 2019.

Grand équipement unique en France, CO'Met rassemblera sur un même site plusieurs espaces, complémentaires et modulaires :

- Une salle de sport d'une capacité de 10 000 places, avec des fonctionnalités numériques de pointe et totalement équipée pour accueillir des événements sportifs internationaux
- Un palais des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2000 personnes, avec un grand auditorium (1 000 places) et cinq salles de commissions pour 800 personnes
- Un parc des expositions, composé de quatre halls indépendants d'une superficie totale de près de 16 000 m²

La modularité de l'équipement permettra d'obtenir une surface d'accueil de 33 000 m² en regroupant la totalité des trois espaces. Ainsi Co'Met pourra accueillir plusieurs manifestations en parallèle ou un seul événement de très grande envergure.

DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

Au-delà de sa modularité, CO'Met a été conçu comme un équipement vertueux pour l'environnement. Parmi les préoccupations qui ont guidé les choix architecturaux des élus, figure la performance énergétique du bâtiment et l'utilisation d'énergies renouvelables. Ainsi, la solution retenue pour la production de chaleur et de froid dans les bâtiments est la géothermie sur eau de nappe associée à deux chaudières gaz et des panneaux

photovoltaïques. Une solution qui constitue un compromis entre la consommation d'énergie primaire et l'émission de polluants, et qui permet d'atteindre les objectifs énergétiques ambitieux fixés au programme : une construction qui respecte la réglementation thermique 2012 (Loi Grenelle 1) réduite de 50% ce qui permettra de limiter la consommation d'énergie et de fluides et de garantir la pérennité des matériaux.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les travaux de préparation de l'équipement CO'Met se sont poursuivis en 2018, avec le choix des lauréats et la signature du marché en janvier, le démarrage des premiers travaux d'aménagement aux alentours en mai et le dépôt du permis de construire et d'aménager en octobre.

Parmi les travaux d'aménagement, la requalification des voiries de la ZAC des chèvres noires visait à désengorger le carrefour de Verdun et à commencer à organiser l'accès au futur équipement : élargissement des voies, aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la RD 2020, création d'une nouvelle station de tram. Autant d'aménagements destinés à absorber les nouveaux flux de circulation automobile et piétonne attendus dans le cadre de la construction et du fonctionnement de CO'Met.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA CLÉ D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Suite à la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe visant à renforcer les compétences des différentes catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur chacune des composantes du développement économique, c'est toute l'action en matière de développement économique du territoire qui est regroupée sous la bannière métropolitaine.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Loire&Orléans Éco est l'outil opérationnel d'Orléans Métropole en matière de développement économique. Il fédère l'ensemble des intercommunalités du Loiret, la CCI du Loiret, l'agence régionale Dev'Up, le Conseil départemental du Loiret et l'Union des entreprises du Loiret. Loire&Orléans Éco est également en charge du développement de la marque économique « Loire&Orléans » auprès des décideurs économiques.

LES PARCS D'ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'entretien des 31 parcs d'activités est assuré par Orléans Métropole via le GIP Loire&Orléans Éco en collaboration étroite avec les pôles territoriaux métropolitains.

Différents projets d'extension et d'implantation ont fait l'objet d'études ou d'accompagnements en 2018 :

- **Nord-Est et Parc technologique « Orléans-Charbonnière »** : suivi du projet d'implantation de Kverneland, matériel agricole, au sein de la ZAC de Marigny les Usages ; implantation de Besnard Charpentes au sein de la ZAC de Boigny-sur-Bionne ; poursuite de l'accompagnement du projet Cosmetic Park visant à développer un parc d'activités privé sur les communes de Boigny-sur-Bionne et de Vennecy avec l'implantation d'un premier

bâtiment dédié à Dior ; projet « Centre Roosevelt » au sein du parc d'activités des Chatelliers afin de regrouper sur un même site des kinésithérapeutes.

- **Nord-Ouest** : réflexion sur le devenir de la friche QUELLE avec la réalisation d'une étude urbaine afin de remettre en perspective la cession de ce site de 7ha situé à proximité du centre-bourg de Saran ; fin de la commercialisation de la tranche 1 de la ZAC des Guettes à Ingré et début des travaux d'aménagement de la tranche 2 ; suivi du développement de la ZAC en lien avec le concessionnaire ; suivi du dossier d'extension du parc d'activités des 100 Arpents à Saran (projet Cap Saran) et réflexion sur la requalification de la zone d'activités existante.
- **Sud Loire** : acquisition de 33ha du site vacant de SCA à Saint-Cyr-en-Val et relance du projet de création d'une ZAC pour l'extension du parc d'activités de La Saussaye (à terme, environ 70 ha cessibles) ; implantation sur 5 ha d'une troisième unité du groupe Grand Frais pour le conditionnement de poisson (Grand Frais Marée) ; projet d'extension de 2 ha de FDO (Frigorifique de l'Orléanais) au sein du parc d'activités de La Saussaye ; accompagnement de la Banque Postale dans son projet d'implantation d'un ensemble tertiaire sur le parc d'activités du Moulin à Olivet.

CHIFFRES CLÉS

20 967

établissements
au 1^{er} janvier 2018

2 400

hectares de parcs
d'activités

31

parcs d'activités

1 M€

en fonctionnement
et autant en crédits
d'investissement pour
les parcs d'activités

74

hectares de foncier
disponibles en parcs
d'activités

CHIFFRES CLÉS

BUDGET DÉDIÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITÉS :

- Les Châtelliers (0,046 M€)
- Orléans-Charbonnière (0,155 M€)
- Les Aulnaies (0,070 M€),
- le parc d'activités ADELIS (0,064 M€)
- Pôle 45 (0,055 M€)
- Les Foulons (0,008M€)
- Les Varannes (0,130 M€)
- Les Guettes (0,039 M€)
- Les Vergers (0,008 M€)
- La Saussaye (0,232 M€)
- Le Moulin (0,012 M€)

ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITÉS

Des opérations de voiries importantes ont été engagées en 2018 sur certains parcs d'activités :

- Pôle 45 avec la requalification de la rue des Guettes (0,150 M€),
- Rue de la Gare sur la ZAC des Varannes (0,143 M€),
- Parc d'activités des Provinces (0,102 M€)
- Rue des Douglas sur le parc d'activités de La Saussaye (0,052 M€)

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Des actions de prospection à l'échelle nationale ont été conduites avec des cabinets spécialisés dans la détection de projets d'investissement. 98 projets ont été transmis par ces cabinets. Une collaboration sur la prospection internationale est également active avec Dev'Up, l'agence régionale de développement économique. 8 projets qualifiés et actifs à l'international ont été suivis en 2018. Au global, ces actions ont permis 6 implantations et 13 projets étaient toujours actifs et suivis fin 2018.

Loire&Orléans Éco a aussi prospecté et fait la promotion du Loiret et d'Orléans Métropole en participant à plusieurs salons professionnels : Salon des Entrepreneurs (Paris), Forum E. Végétal (Orléans), MIDEST (Paris), VIVATECH (Paris), SIMI (Paris), Game Fair (Lamotte-Beuvron).

En matière d'animation, des rencontres ont été organisées avec les associations d'entreprises des parcs d'activités. Par ailleurs, plusieurs animations et réunions d'information et d'échange ont été organisées par Loire&Orléans Éco à destination des entreprises d'Orléans Métropole avec l'appui de partenaires : Acti'Dej (08/11), Business&Co (28/06), information sur l'actualité fiscale (16/01) ou encore le Très Haut Débit (11/12).

DES SITES AU SUD DE LA LOIRE EN PLEINE ÉVOLUTION

SITE SCA

Au sein de la Saussaye à Saint Cyr-en-Val sur une emprise foncière de 47 ha, l'entreprise SCA produisait du papier d'hygiène. Elle a fermé en octobre 2015. Dans le cadre du projet d'extension de ce parc d'activités, une partie du site de SCA représente alors une opportunité pour revoir à la hausse le projet d'extension tout en l'optimisant en termes d'aménagement.

Après négociations et recherche de repreneurs, SCA a divisé son emprise foncière et vendu :

- en février 2018, 13 ha comprenant les 34 000 m² de bâtiments existants restants, à une entreprise intervenant pour la logistique des magasins NOZ
- en décembre 2018, 34 ha non bâtis à l'EPFLI Cœur de France pour le compte d'Orléans Métropole en tant que réserve foncière dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités.

La complexité pour un tel site est la recherche d'un repreneur au regard de ses particularités :

- son ampleur : 47 ha,
- sa spécificité : un site construit pour l'activité d'une usine de papier consommatrice d'énergie et d'eau, avec toutes les normes ICPE,
- son emplacement stratégique au regard du projet de la collectivité et de la demande foncière importante pour une activité logistique XXL non souhaitée localement.

SITE HITACHI

Installée dans le parc d'activités de Limère sur un foncier de 47 ha, HITACHI a fermé en 2017. L'activité se développait au sein d'un bâtiment industriel de 12 400 m², et d'un bâtiment administratif de 3 200 m². Suite à un appel à repreneurs, le groupe LELIEVRE a acquis le site en mars 2018 pour y développer, en lien avec les collectivités, un projet d'aménagement mixte associant du développement économique et de l'habitat.

La particularité du site, à cheval sur les communes d'Ardon et de Saint-Cyr-en-Val et sur 2 intercommunalités, multiplie les collaborations entre ces collectivités mais aussi avec le conseil départemental du Loiret aménageur d'origine de la ZAC de Limère. Ces collectivités étant membres du GIP Loire&Orléans Éco, ce dernier s'est vu confier la coordination du dossier en lien avec le propriétaire privé.

La complexité d'un tel projet vient de l'ampleur du foncier qui amène quasiment à créer un nouveau « quartier » très bien situé aux portes de la Métropole.

CHIFFRES CLÉS

199

contacts ou projets traités par le GIP Loire&Orléans Eco, soit 53 % des contacts à l'échelle du Loiret.

34

projets finalisés en 2018 dont

11

projets exogènes

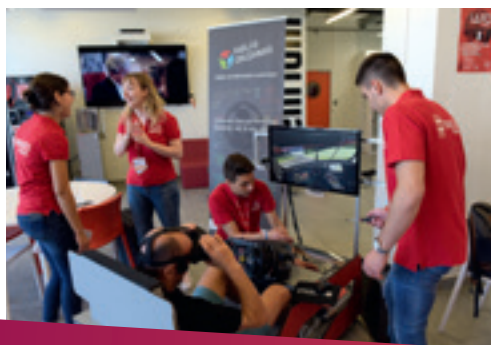
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE au service de l'innovation

Résolument tournée vers le développement numérique et l'innovation, Orléans Métropole soutient les initiatives et crée un environnement propice à la créativité.

LE LAB'O AU CŒUR DE L'INNOVATION

Ouvert en 2016 pour offrir aux créateurs d'entreprises innovantes ou dédiées au numérique un environnement propice à leur développement, le Lab'O, incubateur de start-up de la FrenchTech Loire Valley, a désormais trouvé sa place parmi les acteurs de l'économie de l'Orléanais. Le bâtiment dispose de salles de réunions, d'espaces de coworking et d'échanges et des outils à la disposition des entreprises : accompagnement, conseils juridiques ou financiers, « Fab Lab » pour les prototypes, « Industry Lab » pour les petites séries, « Wild Code School » pour la formation... Signe de l'attractivité du lieu et du dynamisme des entreprises, de nombreux stagiaires sont accueillis par des start-up, venant de diverses formations, le temps d'un stage ou en alternance.



Parmi les actions mises en œuvre en 2018 figure l'ouverture de l'Industry Lab, atelier d'outils industriels permettant la production de prototype et petites séries. De même, le Lab'O a accueilli le 15 juin la première rencontre des partenaires du secteur des services aux particuliers (SAP), qui ont initié une réflexion portant sur l'émergence d'une filière de services aux particuliers en environnement numérique. Installée au cœur du Lab'O, cette filière coordonnera l'ensemble des acteurs mobilisés : professionnels du SAP, institutionnels, bailleurs sociaux, assureurs, mutualistes, ainsi que les start-up et les centres de ressources experts du Lab'O.

Dans la même démarche d'innovation, l'organisation le 6 décembre des rencontres dédiées à l'innovation dans le domaine de la logistique et du transport a réuni les principaux acteurs du secteur pour faire émerger les perspectives d'innovation, notamment en matière de transformation digitale.

Enfin, dans le cadre de la journée nationale du réseau des Villages by CA, Meet My Village, le Lab'O a proposé à des entreprises du territoire (PME et ETI) des ateliers de découvertes des structures et outils mis à leur disposition. Une journée d'échange dédiée à l'innovation.

FONDS LOIRE VALLEY INVEST

Lancé en mars 2017 sous l'impulsion d'Orléans Métropole, le fonds Loire Valley Invest est dédié aux entreprises innovantes. Fonds d'investissement public-privé, il soutient les entreprises de la région Centre-Val de Loire qui en ont besoin pour changer d'échelle ou se développer. Au 31 décembre 2018, les parts du fonds étaient libérées à hauteur de 20%, soit 4,303 M€ sur les 21 M€ qui seront progressivement investis dans des projets innovants de jeunes entreprises. Fin 2018, le portefeuille de participations comptait 6 sociétés dont deux implantées à Orléans Métropole : G-KEEP (solution de gestion du poste carburant) et AKTAN (design de services et accompagnement de l'innovation dans les entreprises).

CHIFFRES CLÉS

5500 m²
de bureaux en location

42
startup, dont 15 nouvelles
entreprises entrantes

80
visites du Lab'O pour
+ de 2000 personnes

15
ateliers de sensibilisation + de 30
conférences

95%
de taux d'occupation

307
emplois

+ de 200
stages/alternances

10
rencontres startup / PME 3
hackathons



EMPLOI

PRIORITÉ À L'EMPLOI

Figurant parmi les piliers du dynamisme économique d'un territoire, l'emploi fait l'objet d'actions vers l'ensemble des acteurs du territoire : entreprises, demandeurs d'emploi et associations... L'ensemble est mis en œuvre par la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans et le Service de l'emploi d'Orléans Métropole.

UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Aller à la rencontre des entreprises sur le territoire et les accompagner dans leurs besoins en recrutement, telle est la mission des chargés d'affaires du service Emploi d'Orléans Métropole. Leur aide concerne par exemple la réalisation des annonces, la présélection des candidats ou encore la mise à disposition de locaux pour les entretiens... Un accompagnement qui s'adresse notamment aux petites entreprises qui n'ont pas nécessairement les compétences ou les ressources en interne.

La collectivité accompagne aussi la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, pour identifier, dans une filière, les métiers en tension et envisager les solutions pour y répondre. Ainsi, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans a animé en 2018 trois démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, ciblées sur le transport de voyageurs, le numérique et le service à la personne. 2018 a permis par ailleurs d'initier une nouvelle mission de développement du territoire en faveur des structures de l'Économie sociale et solidaire.

Compte tenu du nombre d'acteurs de l'emploi sur le territoire : agences d'intérim, associations, organismes de formation, structures d'insertion, relais emploi des communes... Orléans Métropole agit également en animateur, pour favoriser les échanges, créer du lien et renforcer leur visibilité auprès des entreprises.



170
entreprises
accompagnées sur

342
besoins en recrutement

82
postes pourvus

CHIFFRES
CLÉSUne
dizained'événements conjoints
en 2018

2 000

demandeurs d'emploi
reçus par plus de
300 entreprises
et/ou organismes
de formation
présents lors de ces
événementsPrès de
450

recrutements réalisés

FOCUS DD

La Maison de l'emploi favorise le développement des clauses sociales dans les marchés publics. En 2018, les 142 entreprises participantes, dont des structures d'insertion, ont permis à 508 personnes de s'insérer professionnellement. Les deux-tiers étaient en emploi six mois après leur entrée, et la moitié au bout d'un an.

AGIR AVEC PÔLE EMPLOI
POUR L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Parmi les acteurs incontournables du territoire en matière d'emploi, Pôle emploi est partenaire d'Orléans Métropole, car les deux institutions visent des objectifs similaires en matière d'emploi, tant dans l'accompagnement des entreprises que dans celui des demandeurs d'emploi. Aussi, le partenariat qui lie la Métropole à Pôle Emploi depuis 2015 prévoit une coordination des moyens pour en renforcer la visibilité et l'efficacité. Ainsi, les deux organismes assurent conjointement :

- Des actions prospectives de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales sur des filières comme le transport de voyageurs (Rendez-vous pour l'emploi le 23 mai) ou le service aux particuliers (Rendez-vous pour l'emploi le 14 novembre).
- Des événements co-pilotés pour répondre à des besoins importants exprimés par les entreprises locales : le Rendez-vous de l'alternance (11 avril), les Supporters de l'emploi (7 juin), le Rendez-vous pour l'emploi Est métropolitain (2 octobre).
- Des actions de recrutement au quotidien : témoignages et rencontres d'entreprises...

L'année 2018 a vu la préparation d'une nouvelle convention avec Pôle emploi, qui a été signée pour deux ans en février 2019.

METTRE EN RELATION
L'OFFRE ET LA DEMANDE

La Maison de l'emploi du bassin d'Orléans et le service Emploi d'Orléans Métropole favorisent également la mise en relation entre les entreprises et les jeunes. Ainsi, le portail Internet Objectif Apprenti'Stage centralise et diffuse les offres de stages et d'alternance des entreprises du territoire ainsi que les CV déposés par les jeunes. Mis en ligne en septembre 2015, le portail Objectif Apprenti'Stage a trouvé son public, tant du côté des jeunes que des entreprises : il compte, en 2018, 343 entreprises partenaires dont 135 nouvelles et 1 153 CV sont publiés. Et pour coïncider avec les usages des jeunes, le portail participe régulièrement à des forums et est présent sur les réseaux sociaux.

CHIFFRES
CLÉS

Près de 824

nouvelles offres mises en ligne en 2018 :

42 offres d'apprentissage,

308 offres de stage tous niveaux et

95 contrats pros

+ de 68 000
visiteurs sur le site pour l'année



RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI

Autre moyen de mettre en relations les entreprises avec les demandeurs d'emploi, les Rendez-vous pour l'emploi visent à répondre à un besoin exprimé par les entreprises sur un territoire ou sur un domaine d'activités. En 2018, les Rendez-vous pour l'emploi ont concerné l'alternance, le transport des voyageurs, les contrats à temps partiel, le numérique, les métiers du service aux particuliers ou encore le secteur banque et assurances...

En novembre 2018, une expérience a été menée en collaboration avec la Fédération des entreprises du service aux particuliers afin de promouvoir les 21 métiers de la filière. 26 stands d'entreprises et 6 stands d'organismes de formation ont accueilli 326 visiteurs.

Taux de chômage sur le bassin d'Orléans :

7,6 %
de la population active
(8,5 % dans le Loiret et 8,7 % au niveau national).

L'INSERTION VERS L'EMPLOI

Élément essentiel de l'insertion, le retour à l'emploi est accompagné par des associations et structures d'insertion qui bénéficient d'un soutien financier de la part d'Orléans Métropole. En 2018, 1 270 adultes et 2 000 jeunes ont été accompagnés dans ces structures, soit un retour à l'emploi de 718 personnes qui ont actualisé leurs compétences pour mieux s'insérer au sein des entreprises.

Orléans Métropole a par ailleurs poursuivi son action vers les structures de l'Économie sociale et solidaire œuvrant sur le champ de l'emploi afin de leur permettre de développer leur activité tout en accroissant leur degré d'autonomie financière. Huit ateliers à destination des dirigeants de structures d'insertion ont été animés autour de quatre thématiques : les marchés publics, se positionner en partenaire d'entreprise, l'économie circulaire, la coopération-mutualisation-fusion.



Et DEMAIN ?

Faciliter encore plus l'émergence et la promotion d'actions innovantes

Favoriser le développement des TPE / PME en lien avec les acteurs de l'économie

Accompagner les structures de l'Économie sociale et solidaire autour de deux thématiques : optimiser la filière du réemploi d'objets collectés en déchetterie ; structurer une offre de service intégrée, sur le thème de la mobilité pour les demandeurs d'emploi

Élargir le dispositif des clauses sociales





ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR,
RECHERCHE,
INNOVATION

LA DYNAMIQUE EST EN ROUTE

Parmi les priorités d'Orléans Métropole en matière d'attractivité du territoire, le renforcement de l'offre en matière d'enseignement supérieur a fait l'objet d'un plan d'actions qui vise à étoffer la palette de formations proposées sur le territoire, et permettre ainsi de mieux répondre aux besoins des entreprises

DE NOUVELLES GRANDES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de son plan d'action destiné à développer et à diversifier l'offre de formation sur son territoire, et notamment dans le centre-ville, Orléans-Métropole a lancé début 2018 un Appel à manifestation d'intérêt pour inciter des écoles supérieures à s'installer à Orléans et plus particulièrement les écoles d'ingénieurs et de commerce. Cette stratégie vise également à accroître le rayonnement du territoire et faciliter le recrutement de cadres et d'ingénieurs dans les entreprises locales. Trois grandes écoles se sont portées candidates et s'installeront à partir de la rentrée scolaire 2019, avec l'ISC Paris business school dans les locaux de l'ancien collège Anatole-Bailly pour des formations en particulier dans les secteurs bancaires, assurance, logistique et expertise comptable. À la rentrée 2020, ce seront deux écoles d'ingénieurs – l'ESTP Paris (travaux publics) et AgroParis Tech (environnement et sciences du vivant) –, la première dans l'ancien

collège Anatole-Bailly et la seconde sur le campus de La Source, en lien avec l'Université d'Orléans pour contribuer aux masters existants.

LE PROJET « CAMPUS MADELEINE »

Dans le cadre du schéma de développement universitaire 2017-2020, l'Université d'Orléans et Orléans Métropole, ont prévu le renforcement de la Faculté de Droit Économie Gestion avec son installation sur le campus Madeleine, au cœur d'Orléans ainsi que le développement de formations innovantes dédiées aux nouveaux métiers notamment au travers de l'école de la DATA. L'enjeu de cette école est de créer les nouveaux métiers du droit adapté à l'évolution numérique et digitale.



Le déménagement de la Faculté de Droit Économie Gestion permettra d'accueillir entre 4 000 et 4 500 étudiants sur l'ancien site de l'hôpital Porte Madeleine. Cet espace de près de 5 ha accueillera également des logements, des logements étudiants, un complexe scolaire, une maison de santé, un parking, de la restauration, des espaces végétalisés qui seront livrés progressivement entre 2019 et 2025. La Faculté de Droit Économie Gestion occupera principalement l'ancien hospice réhabilité ainsi que des locaux neufs dans des bâtiments à construire, en particulier pour accueillir les amphithéâtres et le learning center sur une surface globale estimée à environ 13 000 m².

Ce projet a d'ores et déjà reçu un accord de principe de l'Université.

ORLÉANS GRAND CAMPUS ÉTOFFE SON OFFRE TECHNOLOGIQUE DANS LES SCIENCES DU VIVANT

Afin de faciliter les collaborations entre les scientifiques, les médecins et les industriels et encourager l'innovation, la plateforme Primmo a été inaugurée en juin 2018. Cette plateforme, soutenue par Orléans Métropole, la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne, est installée au sein du CHR d'Orléans. Elle comprend des plateaux technologiques de pointe dédiés aux expérimentations, à la microbiologie, à la biochimie, à la génétique et à la biologie médicale. À la disposition des scientifiques et des médecins, elle a une vocation clairement collaborative et d'innovation afin de contribuer au développement de nouveaux traitements.

Constitué fin 2017 avec le soutien de la Métropole, Orléans Grand Campus regroupe les acteurs publics de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur et de l'innovation de l'Orléanais. Il a pour mission de favoriser les échanges et les collaborations entre les équipes et de valoriser la dynamique scientifique et technique du territoire.

ORLÉANS VAL DE LOIRE TECHNOPOLE

Orléans Métropole apporte son soutien financier à Orléans Val de Loire Technopole (OVL) qui intervient dans quatre grands domaines : la recherche et l'innovation ; la création et le développement d'entreprises innovantes ; l'animation, les réseaux et le partenariat ; les filières.

Ainsi, OVL est impliqué dans la majorité des actions d'animation, de services et d'accompagnement des entrepreneurs du Lab'O Village By CA. En matière de développement d'entreprises innovantes, OVL a rencontré 77 porteurs de projets et accompagné 37 d'entre eux, ainsi que 24 créations d'entreprises. De même, OVL assure un suivi des trois filières d'excellences : AGtech avec le cluster AgreenTech Valley ; le service à la personne ; la filière du LORIAS.



LE CAMPUS AGREENTECH VALLEY PREND FORME

Avec l'ambition de devenir un pôle d'excellence à vocation internationale, dédié aux technologies numériques pour la filière végétale, AgreenTech Valley a poursuivi en 2018 la construction de son campus, avec le soutien d'Orléans Métropole maître d'ouvrage de l'aménagement du campus et de sa pépinière et hôtel d'entreprises. Situé à proximité immédiate du CNRS, du pôle universitaire orléanais et des acteurs de la recherche dans les géosciences : BRGM, INRA..., le Campus AgreenTech Valley, regroupera à moyen terme, les principales initiatives autour du numérique et du végétal et fédérera les grands acteurs du secteur : pépinière-hôtel d'entreprises pour laquelle le permis de construire a été déposé pour les 1 500 m² de bureaux et de locaux d'accueil ; serre de l'université (environ 300 m²) ; « serre du futur », un outil high-tech et numérique de 1 600 m². La livraison de l'ensemble est prévue pour 2020.

Dans le cadre de ces travaux, des fouilles réalisées pendant l'été ont mis en évidence la présence d'une petite communauté d'agriculteurs – éleveurs à la période de l'âge du Bronze.

En parallèle, le 2^e Grand Prix Xavier Beulin, destiné à récompenser un agriculteur pour un projet innovant intégrant des technologies numériques a été décerné à Jean-Baptiste Vervy, agriculteur dans la Marne, pour « petits comptes entre agris », une application des gestion de l'entraide entre entreprises agricoles ou viticoles. Lancé en 2017 en hommage à son Président fondateur, qui a joué un rôle essentiel dans le montage et la dynamique de l'association AgreenTech Valley, le Grand Prix Xavier Beulin, s'adresse aux agriculteurs, qui ont développé une solution pilote sur leur exploitation basée sur le numérique.

En complément, AgreenTech Valley a travaillé avec Orléans Métropole à la création d'un second prix, – le Prix AgreenTech Valley qui s'adresse aux projets qui offrent des solutions numériques innovantes en lien avec la filière agricole et agro-alimentaire. Ce prix a été remis en 2018 à Clément Campos « La Cagnotte des Champs » qui a pour objectif le financement de projets d'agriculture locale et durable par le grand public et les entreprises de la filière agroalimentaire.



**OUVRIR SES DONNÉES
AU PLUS GRAND NOMBRE**

Le 4 octobre 2018, Orléans Métropole a mis en ligne sa plateforme d'Open Data, avec un contenu significatif de près de 100 jeux de données, appelé à s'enrichir mois après mois. Avec data.orleans-metropole.fr, la collectivité s'est pleinement engagée dans la dynamique Open Data actée par la loi République Numérique. Elle fait ainsi partie des collectivités locales pionnières en permettant l'accès progressif à ses données dans tous les domaines de ses compétences, et dans des formats facilement exploitables. Cette mise à disposition de données a pour but d'encourager leur réutilisation, de contribuer à renforcer la transparence et la modernisation de l'action publique, de soutenir l'innovation locale et de participer activement au développement de l'économie numérique du territoire.

En ouvrant ses données dans une démarche mutualisée et d'accompagnement inclusif, Orléans Métropole veut donner l'opportunité aux habitants d'accéder demain à de nouvelles applications et à de nouveaux services.

Particulièrement ergonomique, la plateforme choisie par Orléans Métropole a été pensée pour être prise en main très facilement par les utilisateurs, quels qu'ils soient, sans connaissances techniques particulières. La plateforme permet de publier, de traiter et de réutiliser des données, représentées sous forme visuelle.

Toutes les données produites par Orléans Métropole ou par un acteur public ou privé agissant dans le cadre d'une mission de service public seront disponibles, sous réserve d'anonymat et de protection de la propriété intellectuelle. Par exemple, les budgets, les élections, les délibérations, l'état civil, les commandes publiques ou encore, en matière de patrimoine, les voies, les équipements sportifs, les points lumineux... Et pour ce qui concerne les services au public, les horaires des piscines, les menus des cantines, l'agenda culturel, les transports (lignes, horaires...).



Et DEMAIN ?

Finaliser l'implantation des grandes écoles, en septembre 2019 puis en septembre 2020

Finaliser le dossier d'installation de la faculté DEG sur le site Madeleine et obtenir l'accord de l'État pour engager les travaux

Accompagner l'arrivée des étudiants en centre-ville sur les thématiques du logement, du transport, de la vie étudiante...



CFA
ORLÉANS
MÉTROPOLE

À L'ÉCOUTE DES BESOINS DU TERRITOIRE

Établissement géré par Orléans Métropole, le centre de formation des apprentis propose de nombreuses formations initiales ou pour adultes qu'il enrichit dans un même objectif : répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire.

Avec 194 diplômés en 2018, pour un taux de réussite de 87% en CAP/BEP, de 90% au BAC et de 79% en BTS, le CFA est la porte d'entrée pour obtenir une formation de qualité à de nombreux métiers. Organisme spécialisé dans la formation des jeunes par alternance ou des formations professionnelles pour les adultes, le CFA Orléans Métropole a pour objectif de faire évoluer ses apprentissages en cohérence avec l'évolution des métiers, du tissu économique local et des besoins des entreprises partenaires. Il propose des formations allant du CAP au Bachelor (Bac+3) dans diverses filières : électronique, petite enfance, énergie domotique ou encore ébénisterie mais surtout commerce et vente qui représentent 60% des apprenants.

Le CFA est aussi tourné vers l'Europe et permet à ses étudiants de partir effectuer un stage à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS. L'esprit du CFA : apprendre et pratiquer en situation professionnelle réelle, au centre et au sein de l'entreprise, afin que la formation soit non seulement diplômante mais représente également une première expérience.

CONNECTÉ AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Deux nouveaux Bachelors ont été ouverts en septembre 2018, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauroux : Responsable de la distribution et Responsable développement commercial. Ils élargissent ainsi l'offre de formation du CFA qui compte désormais 18 diplômes ou titres. Le CFA Orléans Métropole conforte ainsi son implantation et sa contribution en tant qu'organisme spécialisé dans la formation des jeunes par alternance mais également des formations professionnelles pour adultes.

Le CFA d'Orléans Métropole a pour objectif non seulement la réussite de ses étudiants, mais aussi de faire évoluer ses apprentissages en cohérence avec la mutation des métiers, du tissu économique local et des besoins des entreprises partenaires. Il développe fortement son offre à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi en offrant des sessions de formation sur mesure dans différents domaines comme la fibre optique.

VERS UN CAMPUS DES MÉTIERS

Les quatre CFA implantés sur le site de la Cité des métiers, CFA Orléans Métropole, AFTEC Formation, BTP CFA Loiret et CFA Pharmacie, s'associent afin de créer le Campus des métiers, nouveau centre de montée en compétences d'Orléans. Une démarche dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée en septembre 2018, pour promouvoir le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle, favoriser le recrutement des jeunes, adapter la formation aux métiers, à leur évolution et restaurer l'image des filières professionnelles. Ainsi, le Campus des métiers est porteur d'une volonté commune de renforcer les liens entre les quatre établissements, avec la mise en commun des compétences, des ressources, de l'expérience à destination des jeunes, des adultes, des demandeurs d'emploi et des salariés. La création du campus permet également de disposer d'une offre de formation plus complète, lisible et modulable sur de nombreux métiers : commerce, vente, service, santé, bâtiment, énergie. En effet, cette collaboration contribuera à faciliter les parcours personnalisés, en combinant si besoin différentes

formations, afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires à chaque métier ciblé. Des formations sur-mesure pour répondre mieux encore aux besoins des apprenants et des entreprises, tout en suivant le même rythme d'évolution que celui des compétences métiers.





AGRICULTURE URBAINE

DYNAMISER L'AGRICULTURE LOCALE

Avec un tiers de son territoire constitué de terres agricoles, Orléans Métropole veille à accompagner l'activité agricole et encourage les modes de consommation locale. Elle porte également une ambition forte sur la place du végétal sous toutes ses formes au sein du territoire.

UNE NOUVELLE CHARTE AGRICOLE

Le 13 décembre 2018, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont signé une nouvelle charte agricole pour une agriculture urbaine durable, pour la période 2018-2023. Toutes deux réaffirment ainsi leur ambition de construire une stratégie durable pour l'agriculture urbaine locale. Dans la continuité de la 1^{re} charte agricole signée en 2012, cette nouvelle charte a intégré un 7^e principe

concernant le rôle de l'agriculture pour répondre aux besoins alimentaires de son territoire. La charte comprend 32 actions, visant à la fois à mettre en application les principes fondamentaux déterminés en 2012, et à intégrer de nouvelles opérations s'articulant autour de trois axes principaux :

- Préserver le foncier agricole et maintenir une activité agricole compétitive et innovante
 - Développer une agriculture de proximité innovante et respectueuse de l'environnement
 - Communiquer et mettre en réseau
- Élément constitutif du projet d'Orléans Métropole, la charte agricole 2018-2023 rejoint et participe à l'élaboration d'autres documents stratégiques comme le Schéma de cohérence territoriale, le Plan local d'urbanisme métropolitain, la stratégie végétale métropolitaine, le Plan climat air énergie territorial ou encore la création du pôle d'excellence AgreenTech Valley.

CHIFFRES CLÉS

1/3

du territoire de la Métropole constitué de terres agricoles

75%

des actions de la charte 2012-2017 menées à leur terme

10

nouvelles installations d'entreprises agricoles

3

zones agricoles protégées



FOCUS DD

UNE NOUVELLE STRATÉGIE VÉGÉTALE



Orléans Métropole s'est dotée, fin 2018 d'une stratégie végétale dans l'objectif de construire et de clarifier une ambition commune sur cette thématique qui est au cœur de l'ADN du territoire. S'appuyant sur son patrimoine horticole, ses massifs forestiers ou encore le Parc floral labellisé comme Jardin remarquable, la métropole orléanaise souhaite renforcer son identité végétale, avec la volonté de faire de son territoire une référence dans ce domaine.

Cette stratégie affiche l'ambition forte de la Métropole et lui permet également d'engager un plan d'action qui sera mis en œuvre progressivement. Cette politique végétale, inscrite dans le projet métropolitain est également une composante essentielle du Schéma de cohérence territoriale, en cours de finalisation et qui souligne la place incontournable de la nature dans le développement de la Métropole.

La stratégie végétale s'articule autour de trois défis :

- affirmer et amplifier la politique végétale de la Métropole : définir des critères pour un label « Jardin d'excellence de la Métropole » ; renforcer les dispositifs réglementaires dans le Plan local d'urbanisme (emprises de jardin, nombre d'arbres protégés...) ; accompagner les projets d'aménagement pour améliorer la qualité paysagère des réalisations...
- renforcer le lien durable entre producteurs et territoire : favoriser l'approvisionnement local des collectivités et paysagistes auprès des producteurs ; créer une Charte de l'achat local compatible avec les règles des marchés publics ; étudier la faisabilité d'une ferme urbaine ; organiser un événement d'envergure ; créer des jardins éphémères sur l'espace public...
- valoriser le patrimoine et les paysages naturels et métropolitains : valoriser les plantes emblématiques du territoire ; renforcer la présence de la Métropole dans les réseaux nationaux du paysage, du tourisme et de l'alimentation ; créer un parcours végétal à partir du Parc Floral vers les jardins reconnus d'excellence de la Métropole ; définir et mettre en œuvre un aménagement pour les Jardins de Miramion...

S'APPROVISIONNER LOCAL ET RESPONSABLE

Lors des 24^e assises régionales du cadre de vie et de l'embellissement des communes, Orléans Métropole a signé la Charte pour la promotion des produits agricoles et des aménagements paysagers. Elle s'engage ainsi dans une voie de l'approvisionnement « responsable » et de qualité et soutient ainsi les acteurs de la filière horticole locale.



203
arbres remarquables

1^{er}
producteur national de plantes grimpantes

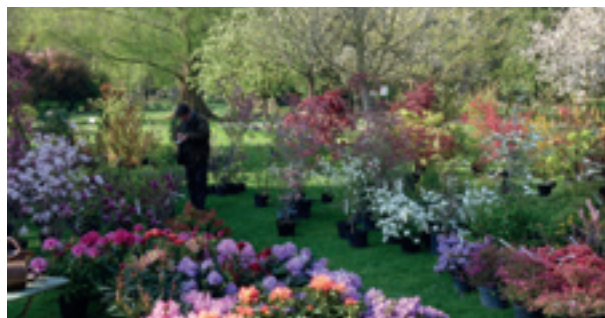
45
entreprises de production horticole et pépiniéristes

13
communes labellisées villes et villages fleuris

2
parcs d'activités dédiés à l'horticulture

3
sites classés Natura 2000

Intégré dans les compétences d'Orléans Métropole en 2018, le Parc Floral a affiché un bilan de fréquentation en progression pour l'année 2018 avec 126 523 entrées entre le 10 février et le 4 novembre (117 879 en 2017) dont 85 245 entrées payantes (86 193 en 2017). L'année 2018 a vu notamment l'enrichissement de la collection d'œuvres d'art au sein du Parc avec l'installation d'œuvres monumentales de la collection du Frac Centre-Val de Loire. De même, des travaux de réaménagement des boutiques et de rénovation des parkings visent à améliorer les conditions d'accueil du public. La Métropole a également compétence pour l'aménagement et la gestion du Parc Miramion à Saint-Jean-le-Braye.





COMMERCE

ACCOMPAGNER ET PRÉSERVER

Composante essentielle de la dynamique et de l'attractivité d'un territoire, l'activité commerciale fait l'objet de la part d'Orléans Métropole d'actions de soutien et d'accompagnement, tant dans l'hyper centre d'Orléans que dans les communes périphériques.

Parmi les faits marquants 2018 figurent :

- L'inauguration de la rénovation des arcades de la rue Royale en mars
- L'inauguration de Cap Saran en avril 2018 avec l'ouverture de 34 cellules commerciales
- Le classement du centre-ville d'Orléans en zone touristique permettant aux commerces d'ouvrir le dimanche,
- La mise en place des compteurs de flux piétons dans le centre-ville d'Orléans,
- Le démarrage de l'étude sur le marché hôtelier (diagnostic et enquêtes auprès des hôteliers) et premières rencontres de prospects hôteliers,
- L'étude Halles-Châtelet sur le montage opérationnel et juridique de la restructuration des Halles et la recherche d'investisseurs.



FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENSEIGNES

La vitalité du commerce de proximité est un élément clé de l'attractivité d'une agglomération. Aussi, Orléans Métropole, avec l'aide du manager de centres-villes, a accompagné 40 porteurs de projets. Dans la

même démarche de prospection et de promotion du territoire, la Métropole a participé au salon de la Franchise en mars 2018 en tenant un stand pour présenter et valoriser le territoire et son potentiel.

POURUIVRE LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

79 déclarations de cession de baux commerciaux ou fonds de commerce ont été instruites dans l'année. La collectivité a également assuré le suivi des locaux communaux d'artisans d'art et l'accueil de nouveaux porteurs de projets dans la rue des Carmes.

VEILLER À L'ÉQUILIBRE DE L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE

Mise en place du Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Etude commerciale sur la rue Porte Saint Jean Etude Halles-Châtelet sur le montage opérationnel et juridique de la restructuration des Halles et recherche d'investisseurs.

SOUTENIR ET ANIMER LE COMMERCE

En 2018, dans le cadre du dispositif d'aide au commerce pour les travaux de rénovation des devantures commerciales et la mise en accessibilité, après conventionnement avec la Région Centre-Val de Loire, Orléans Métropole a soutenu financièrement la réalisation de quatre devantures commerciales (1 à Semoy et 3 sur Orléans).

En parallèle, les animations se poursuivent avec la mise en place des petits-déjeuners dans le centre-ville d'Orléans afin de rencontrer régulièrement les commerçants.

PILOTER L'AVANCEMENT DES PROJETS DE LA RÉNOVATION URBAINE

A Orléans La Source, le projet de rénovation du centre commercial de la Bolière III a poursuivi son avancement avec l'obtention de la Déclaration d'utilité publique en novembre, l'acquisition en parallèle des propriétés et la négociation avec des exploitants déjà en place de leur installation dans les futures cellules commerciales rénovées.

Sur le centre commercial Dauphine, le choix du scénario de réhabilitation a été réalisé en lien avec les propriétaires (ravalement des façades) et le démarrage des travaux sur 2020 validé.

Les réflexions sur la mise en place d'une stratégie économique et commerciale dans les quartiers de l'Argonne et de La Source à Orléans, et le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle se sont poursuivies.



ATTRACTIVITÉ

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Faire rayonner le territoire et le rendre toujours attractif pour les professionnels, les entreprises et les touristes : l'ambition affichée par Orléans Métropole porte ses fruits.

ACCUEILLIR LES NOUVEAUX TALENTS

Pour faciliter la venue des entreprises ou des acteurs économiques, professionnels de la santé, acteurs culturels ou sportifs... Orléans Métropole a mis en place un service d'accueil et d'accompagnement personnalisé pour réussir leur installation.

Totalement gratuit et confidentiel, il permet à tous ceux qui, de par leurs activités ou leur savoir-faire, participeront à la réussite de la métropole, de s'y installer en toute sérénité. Accompagnement dans les démarches liées à l'installation, partage de son expertise et de sa connaissance du territoire, mise en relation avec les partenaires locaux, le service proposé a pour vocation de leur faire découvrir leur nouveau cadre de vie dans les meilleures conditions possible.

accueil.talents@orleans-metropole.fr

IMPLIQUER LES ENTREPRISES

Parce qu'elle ne peut pas porter seule l'attractivité et le rayonnement du territoire, Orléans Métropole appelle les autres acteurs à s'engager. Dans cet objectif, elle a développé une communauté de mécènes autour de projets d'intérêt général, concrets et durables. Une quarantaine d'entreprises ont répondu présent et se sont mobilisées sur des projets culturels, des grands événements ou des projets de réussite éducative ou liés au handicap pour un financement total de 395 K€ : dispositif « Clubs coup de pouce clé » pour accompagner les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; outils pour sensibiliser les publics à la biodiversité et à l'environnement ; MOBE...

Pour développer cette ambition et pérenniser ces engagements, la collectivité a encouragé fin 2018 la création d'une Fondation.

FACILITER LES SERVICES RENDUS AU PUBLIC

Soucieuse de répondre au mieux aux enjeux environnementaux et sociétaux de demain, Orléans Métropole s'est engagée dans une démarche de Smart City au service de tous.

La stratégie Smart City du territoire d'Orléans Métropole s'appuie sur trois piliers :

- Inclure le citoyen dans la définition et l'usage de nouveaux services
- Favoriser la production de données ouvertes, qualitatives et valorisables
- Mettre en mouvement le territoire sur des expérimentations et des cas d'usage concrets

Cette stratégie concerne toutes les politiques métropolitaines et communales, que ce soit pour penser le développement à l'échelle du territoire métropolitain, pour accompagner la transition écologique et numérique ou pour répondre de façon agile à des problématiques communales de proximité.

Elle s'appuie sur trois outils structurants :

- Le Laboratoire d'Open Innovation
- La plateforme Data Orléans Métropole
- L'inclusion numérique

Plus de 90 projets réalisés et en cours de réalisation sont intégrés dans la démarche Smart, dans différents domaines : l'agriculture, mobilité, l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets... De nouvelles propositions d'outils et de services viendront compléter ceux déjà recensés.

ET DEMAIN ?

Création du club numérique de la Métropole (élus, techniciens, conseil de développement)

Lancement du laboratoire d'innovation et démarrage des expérimentations sur des cas concrets
- Déploiement de la plateforme d'inclusion numérique



ATTRACTIVITÉ ET SANTÉ

Comme la plupart des territoires de la région Centre Val de Loire, la métropole orléanaise souffre d'un manque de médecin et trop nombreux sont les habitants qui n'ont pas de médecin traitant. Aussi, la collectivité s'est-elle engagée dans différentes actions destinées à favoriser l'installation de professionnels de santé, et de médecins en particulier, sur son territoire :

création d'un Cercle des Médecins Ambassadeurs
campagne de communication vers les médecins (affichage à proximité de Facultés de médecine et dans le métro parisien ; annonce dans la presse spécialisée ; spot sur les réseaux sociaux ; présence sur les salons médicaux...)

En parallèle, un accueil privilégié des nouveaux praticiens est assuré, en priorité les généralistes. De même, les étudiants internes en médecine accueillis au CHR d'Orléans bénéficient d'un accompagnement personnalisé à une période où ils commencent à envisager leur mode d'exercice futur.

Enfin, Orléans Métropole soutient la création en cours d'une Communauté professionnelle territoriale de santé à Orléans. Elle regroupera des professionnels de santé qui souhaitent s'organiser à l'échelle du territoire métropolitain pour améliorer l'offre de soins et notamment la prise en charge des soins non programmés.

ET DEMAIN ?

Formalisation d'une compétence santé à l'échelle de la métropole

ORLÉANS, UNE DESTINATION

TOURISME

Compétence récente d'Orléans Métropole, le tourisme est un levier fort de la performance économique d'un territoire. Son développement fait l'objet d'un plan d'action dont la mise en œuvre a été confiée à Orléans Val de Loire Tourisme.



CHIFFRES
CLÉS

**NOMBRE DE NUITÉES SUR
LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE**

1 084 408

dont

511 005

pour Orléans (2017 année Festival
de Loire : 1 132 562 nuitées /
581 235 nuitées pour Orléans)

**SPL ORLÉANS VAL DE LOIRE
TOURISME**

Nombre de visiteurs
à l'Office de tourisme :

37 438

en 2018 (46 638 en 2017)

Valoriser les atouts de la métropole pour y accueillir le tourisme d'affaire et les particuliers, tel est l'objectif d'Orléans Métropole, qui a notamment créé en 2018 son bureau des congrès « Orléans Convention ». Celui-ci a pour mission de promouvoir l'ensemble de l'offre en tourisme d'affaires de la métropole afin de développer l'activité dans ce domaine. Par ailleurs, la création du Bureau Chine au sein d'Orléans Val de Loire Tourisme, la structure touristique d'Orléans Métropole vise à faciliter et accompagner le séjour des touristes chinois. Ce bureau a pour mission d'aider au déploiement du référentiel sur le territoire, de former et de conseiller les professionnels du tourisme pour l'accueil de la clientèle chinoise, d'évaluer l'application des règles du référentiel et d'observer l'évolution de la fréquentation de la clientèle chinoise.

UTILISER TOUS LES SUPPORTS

Dans le cadre de sa stratégie touristique, destinée à attirer de nouveaux visiteurs et à faciliter leur séjour et leur programme sur place, Orléans Métropole a lancé en 2018 une application : « Destination Orléans ». Développé avec Orléans Val de Loire Tourisme et la Ville d'Orléans, via son service Ville d'Art et d'Histoire, cet outil gratuit complète l'offre existante de signalétique de découverte du territoire sur le plan touristique comme sur le plan patrimonial.

Cette application touristique s'inscrit dans la continuité de la refonte du site internet d'Orléans Val de Loire Tourisme et de la création des comptes Instagram et Facebook. Dédiée aux visiteurs et aussi aux habitants de la Métropole, elle permet de découvrir ou redécouvrir le territoire et trouver des activités distrayantes et enrichissantes pour tous les publics. Disponible en sept langues, elle propose des circuits de visite en versions audioguidées, une cartographie géolocalisée et de nombreuses informations pratiques (transport, restauration, parkings, loisirs, sorties...).

UN LABEL POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Dans le cadre des relations d'amitié entre Orléans et Yangzhou (Chine), les deux villes ont souhaité s'engager dans une démarche innovante, qui vise à garantir aux touristes chinois une qualité d'accueil et de services sur le territoire métropolitain. Les deux villes ont donc écrit ensemble, avec le soutien de l'AFNOR et de la Standardization Administration of China, un référentiel pour fournir aux professionnels du tourisme des codes et bonnes pratiques afin de réussir l'accueil des touristes chinois en s'appuyant sur tout le parcours du touriste : le voyage, les transports, l'hébergement, la gastronomie, le shopping et les loisirs. Ce référentiel a été reconnu par la Direction générale des entreprises comme le socle d'une norme nationale qui sera utilisable par l'ensemble des territoires qui le souhaitent. Et l'AFNOR a lancé en fin d'année un appel à participation pour un nouveau projet visant à définir, à l'échelle nationale, des bonnes pratiques destinées à favoriser l'accueil de touristes chinois.

Porté par Orléans Métropole et Orléans Val de Loire Tourisme, une labellisation des touristes chinois a été mise en œuvre fin 2018 sur l'ensemble de la métropole d'Orléans. Il atteste de l'engagement des professionnels du tourisme à mettre en œuvre un accueil de qualité pour ces touristes, et de leur volonté à participer au développement de l'attractivité du territoire. Il certifie notamment le respect des préconisations du référentiel orléanais.

Ce label a obtenu en décembre 2018 le prix du savoir-faire touristique décerné à Orléans Métropole et à Yangzhou par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français et l'Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'étranger.



UN PARTENARIAT AVEC CHAMBORD

Dans le but de développer et d'optimiser leur attractivité touristique aux niveaux national et international, Orléans Val de Loire Tourisme et le Domaine National de Chambord ont signé une convention de partenariat, le 11 juillet 2018. Celle-ci a pour objectif de promouvoir les activités proposées par les deux partenaires aux différents publics. Le Domaine National de Chambord souhaite notamment s'appuyer sur les actions mises en place dans le cadre du nouveau jumelage établi par Orléans avec Yangzhou, et notamment la labellisation chinoise.





INFORMER
ET FAIRE
RAYONNER

DONNER DU SENS ET RACONTER L'HISTOIRE...

Née en 1964, Orléans Métropole déroule son histoire depuis cinq décennies. Beaucoup de changements ont déjà eu lieu. Changement de périmètre, de statut et de nom...

Son histoire, Orléans métropole la construit au fil des projets qui rassemblent les 22 communes qui la composent. Ces projets sont toujours menés avec le sens premier du service rendu aux habitants et de l'ambition du territoire. C'est dans cet objectif qu'ils sont accompagnés en communication : révéler le sens du projet mené, l'expliquer pour le faire accepter... le raconter.

PARMI LES MÉTROPOLIS INTENSES

Orléans Métropole en écrivant son projet métropolitain s'est posé un objectif ambitieux de faire partie des 12 métropoles les plus actives sur les 22 que compte la France.

C'est donc un nouveau territoire qui se dessine à une allure intense. Et pour accompagner cette ambition, la stratégie de communication se travaille en sur-mesure à chaque projet.

En 2018, on peut citer deux prises de parole forte sur des sujets très différents mais qui ont tout de même un point commun : l'attractivité du territoire.

Après de nombreuses années de transformation urbanistique, la métropole est prête à écrire une nouvelle page et est en train de devenir une véritable destination touristique. Après une veille menée en collaboration avec l'Office de tourisme, le positionnement choisi est celui du « citybreak ». Orléans Métropole remplit tous les critères pour accueillir les touristes en quête de patrimoine, culture et dépaysement, le tout à quelques heures de chez eux et juste le temps d'un long week-end. Une campagne de communication a été définie suivant les codes de cette cible, plutôt urbaine, jeune et active. Insertions print, web et diffusion de vidéo ont constitué le cœur de ce déploiement sur un périmètre régional, national et international avec la présence dans les sites touristiques les plus fréquentés – châteaux de la Loire, Zooparc de Beauval, mais aussi dans le TGV Lyria, l'Eurostar, le Thalys. À noter, un encart publicitaire pris sur le plan de Paris édité par Les Galeries Lafayette et diffusés à 9,5 millions d'exemplaires.

Si le tourisme commence à bien se porter à Orléans Métropole, il n'en est pas de même pour la santé... Thématique principale des courriers reçus par les maires, Orléans Métropole a décidé d'agir pour attirer de nouveaux médecins sur son territoire. Un travail collaboratif a été mis en place dans le cadre du contrat local de santé entre les communes mais aussi avec des médecins eux-mêmes pour être pertinents dans les actions menées, notamment celles en communication. Avec pour objectif de toucher de jeunes médecins ou internes en fin de formation, le choix de la stratégie de communication s'est d'abord porté sur la réalisation d'une vidéo montrant une jeune femme, récemment en activité et fraîchement installée sur la métropole orléanaise. Sont évoqués les 3 axes d'attractivité identifiés : le choix du mode de pratique, l'équilibre familial et le développement personnel. Cette vidéo visionnée, corrigée puis validée par le groupe de médecins a ensuite été déclinée en « print ». Une campagne d'affichage « chirurgicale » a été mise en place à immédiate proximité des CHU de huit villes situées à 2-3 heures d'Orléans et des insertions ont été publiées dans des journaux et sites web professionnels. À titre informatif, la vidéo a comptabilisé près de 79 000 vues.

Ces deux campagnes menées sur des sujets d'attractivité ont pour ambition d'être renouvelées chaque année pour pouvoir porter leurs fruits. C'est donc un investissement de long terme qui s'est mis en place en 2018.



AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES HABITANTS

Objectifs, cibles sont les premiers éléments posés avant de proposer les outils les plus pertinents. Du plus petit au plus gros projet, l'analyse du contexte et le message à délivrer posent les jalons du plan de communication. Et il est nécessaire que les messages soient clairs car ils sont nombreux. Du matin au soir, la vie d'un habitant est ponctuée de l'intervention de la Métropole.

Dans ce cadre, la gestion des déchets est la politique publique la plus « intime » avec les habitants, il y a un attachement particulier à cette problématique. 2018 aura été l'année des changements de comportements. Des campagnes de communication ont été orchestrées autour du réemploi des objets et du gaspillage alimentaire. L'ouverture des Végé'tri a été accompagnée en communication en début d'année avec un succès immédiat.

Du côté des transports en commun, les changements aussi s'amorcent : nouvelle délégation de services publics et surtout démarrage de réflexion pour imaginer le réseau de transports de demain. Le vélo prend une place croissante dans les déplacements et le transport à la demande en expérimentation fait ses preuves. La communication s'est donc faite en toute proximité des usagers pour le volet « services » mais aussi du côté du « bien vivre ensemble » et du respect des autres voyageurs. Orléans Métropole et son délégataire ont mené une prise de parole forte sur les sujets de harcèlement, nuisances sonores, propreté et courtoisie.



Le sujet de l'emploi a une année encore été très présent dans la communication d'Orléans Métropole avec plus d'une dizaine de « Rendez-vous pour l'emploi » dont les périmètres ont été resserrés pour répondre à des besoins précis.

En remontant la chaîne de l'emploi, on arrive à la problématique de la formation. Orléans Métropole est un territoire avec des étudiants puisqu'on en compte 20 000 étudiants mais son ambition est de devenir une « ville étudiante ». Pour ce faire, fin 2017, un appel à projets avait été lancé pour accueillir de grandes écoles. Cette campagne menée dans des médias nationaux a porté ses fruits et en 2018, Orléans Métropole a pu annoncer l'arrivée prochaine de 4 grandes écoles. La communication s'est poursuivie sur le site prévu pour l'installation de l'une d'entre elles, en cœur de ville.

Un sujet prégnant depuis de nombreuses années qu'il faut ancrer rapidement dans le quotidien : il s'agit de l'environnement. Fin 2017 avait été lancé le Plan Climat Air Environnement Territorial avec des réunions publiques, l'année 2018 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions. Cependant des actions concrètes ont d'ores et déjà eu lieu pour impliquer toujours plus la population. Ainsi Orléans Métropole a pris part pour la première fois au Climathon, un événement international dont l'objectif est de faire réfléchir les citoyens sur des solutions alternatives face aux divers risques naturels. Seulement 5 villes françaises dont Orléans y participaient. Cet événement organisé au Lab'O avec pour thématique centrale le risque inondation. Plus familial, un autre événement a permis de communiquer largement sur l'environnement. Les « 24h de la biodiversité » se sont déroulées dans 9 villes de la Métropole, une communication à 360° et pleine de pep's a permis de rassembler un large public.

UN FORT ENGAGEMENT POUR LES OUTILS DIGITAUX

Face à une population de plus en plus nomade, les outils digitaux sont incontournables d'une stratégie de communication moderne. Le double objectif de ces outils est tout d'abord de faciliter le quotidien des usagers en leur donnant accès via le web aux différents services de la collectivité et ensuite apporter une information claire et pertinente de la métropole jusque dans les smartphones des habitants.

Le site Internet orleans-metropole.fr, outil incontournable, a poursuivi en 2018 son évolution pour des services toujours facilités :



- intégration du portail de services « Mon Compte » permettant de réaliser les démarches en ligne 24h sur 24 (état civil, gestion des déchets, inscriptions aux accueils de loisirs et à l'Émis...) et suivre leur avancement.
- accès à la plateforme Orléans Métropole Open Data mettant à disposition de tous 120 jeux de données ayant trait à l'environnement et au développement durable, à l'économie ou bien encore à la mobilité et aux transports.

Lancé en 2017, le portail métropolitain On sort ! s'est vu doté d'une amélioration des fonctionnalités : ergonomie, optimisation de chargement des informations, amélioration de gestion de son compte.

Autre outil digital qui revient en force après une utilisation en baisse plusieurs newsletters thématiques ont été déployées pour apporter une information ciblée de la part des services de la collectivité : Ville d'art et d'histoire, Commerce, Conservatoire, Musée des beaux-arts, Hors les Murs, Réduction des déchets, Infos Emploi, Atout prévention senior, Interives.

Parallèlement à une progression constante des fans et followers sur les réseaux sociaux d'Orléans Métropole, a été décidé le lancement sur Instagram le 1^{er} décembre 2018 pour fédérer de nouveaux publics, complémentaires des communautés qui suivent Orléans Métropole sur Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Ce compte regroupe les photos et vidéos d'événements, de paysages ou d'instant de vie : l'âme du territoire à travers l'objectif de ceux qui y vivent.

D'ÉTROITES RELATIONS AVEC LA PRESSE

La présence dans les médias est un bon indicateur de l'action menée par une collectivité. Les journalistes locaux sont en effet toujours en demande de sujets qui intéressent leurs lecteurs, les habitants, dans leur vie quotidienne. Quant aux médias nationaux, ils mettent en lumière des projets majeurs ou des initiatives originales qui font parler.

En moyenne, le pôle Relations Presse produit et organise chaque semaine :

- 7 communiqués de presse,
- 12 interviews,
- 3 conférences de presse ou visites.

Cela génère environ 50 retombées presse locale et 10 retombées presse nationale.

En 2018, 540 retombées dans la presse nationale hors web ont été recensées contre 395 en 2017. Les principaux sujets auront été :

- Mathilde, Jeanne d'Arc 2018 et la venue d'Édouard Philippe, premier ministre,
- La sécurité (reportage PM sur TMC)
- Les mécènes en France (TF1)
- La mobilité
 - bus électriques (Les Échos, France 3 National)
 - forfait post stationnement (Capital sur M6)
 - Lutte contre la fraude
 - Transport à la demande
(en local bus électriques et politique cyclable)
- CO'Met
- Le Parlement des écrivaines

Les médias nationaux se sont donc régulièrement intéressés à notre territoire. Parmi eux, on peut citer : TF, France 2, M6 et son émission Capital, RTL, L'œil, Le Figaro, BFM TV, La Croix, RMC Sport, Europe 1.

CHIFFRES
CLÉS

1,1M

sessions en 2018 sur
orleans-metropole.fr
(1 M en 2017)

200 K

sessions sur le portail métropolitain
On sort ! (150K en 2017)

54 700

abonnés sur Facebook Orléans
Métropole (44 000 en 2017)

10 000

sur Twitter (8 100 en 2017)

10

lettres d'information incluses dans
Orléans.mag, et distribuées dans les
mairies et lieux publics de la métropole



FOCUS DD

FOCUS : UNIFORMISER LES RÈGLES ENCADRANT LA PUBLICITÉ

Afin de concilier la protection du cadre de vie et la communication des acteurs économiques, Orléans Métropole a préparé son règlement local de publicité, document qui fixe, par zone, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

VERS UN PLAN LOCAL DE L'URBANISME MÉTROPOLITAIN

La délibération de prescription en 2017 du PLUM a conduit, dans un premier temps, à l'étude de convergence des 22 PLU, et en 2018 à la désignation du groupement de MOE. Concertation obligatoire engagée avec les communes. Poursuite en 2019 avec l'élaboration du PADD et une phase de concertation publique.

SCoT

QUELLES ORIENTATIONS POUR NOTRE TERRITOIRE

Anticiper les besoins de la population dans 20 ans pour y répondre dans les meilleures conditions, tel est l'objectif du Schéma de cohérence territoriale dont la révision s'est poursuivie en 2018.

Document d'orientation stratégique d'urbanisme et de planification pour un territoire, le Schéma de cohérence territoriale a pour vocation d'imaginer les évolutions nécessaires du territoire dans les 20 ans à venir pour prévoir les réponses à mettre en œuvre en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, de commerce, d'environnement... Datant de 2008, le SCoT d'Orléans Métropole fait l'objet d'une révision qui prend en compte notamment les trois grandes orientations d'attractivité du territoire, de préservation du foncier et d'exemplarité du territoire.



Et DEMAIN ?

Approbation du SCoT et des documents de planification associés

Élaboration du Plan local d'urbanisme métropole (Plum)

ZOOM SUR LE SCOT

Après la réalisation en 2017 du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui a permis de définir les grandes orientations des différents domaines couverts par le SCoT, l'année 2018 a été consacrée à la finalisation du Document d'orientations et d'objectifs (DOO). Ce dernier traduit les orientations du PADD en moyens d'actions et en prescriptions. Ce travail a ensuite donné lieu à des réunions d'information au printemps pour recueillir l'avis du public sur le projet de territoire et les orientations proposées, avant un arrêt du projet en juillet par le conseil métropolitain. La fin de l'année a permis de mener à bien la phase réglementaire d'avis des personnes publiques associées et de préparation de l'enquête publique, réalisée conjointement avec celle du Plan de déplacement urbain, dont les orientations sont étroitement articulées avec celles des différents documents composant le SCoT.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN



AMÉNAGER LA VILLE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Parce qu'ils contribuent à façonner le territoire, Orléans Métropole pilote l'élaboration et s'assure de la cohérence dans la mise en œuvre des grands projets d'aménagements urbains.

UN NOUVEAU PÔLE CULTUREL AU PONT DE L'EUROPE

La réflexion sur l'aménagement du nord du pont de l'Europe a progressé en 2018 au travers des études d'urbanisme réalisées et dans le contexte de la décision prise par la ville d'Orléans d'y installer la future Cité de la musique et des arts vivants. Celle-ci regroupera le Conservatoire et la nouvelle salle de musique actuelle, dans un bâtiment à construire dont l'architecture devra tenir compte de sa situation géographique d'entrée du cœur de la métropole, à proximité de la Loire et du pont de l'Europe. La réflexion sur

ce projet sera étroitement associée à celle sur les schémas et les axes de circulation, ainsi que sur le repositionnement du parc-relais voisin. Outre les démarches administratives concernant les modalités de conception et le lancement des premières études de faisabilité, l'année 2018 a vu les premiers échanges avec les riverains et les principaux acteurs du projet.

ÉCO-QUARTIER DES GROUES

Le futur éco-quartier des Groues, situé sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, accueillera notamment des logements, des activités et un parc urbain. Porté par Orléans Métropole, ce projet a pour ambition de permettre à chacun de mieux « vivre la ville » : le quartier intégrera à la fois les dimensions santé et sport et paysage et biodiversité, autour d'équipements publics de première importance pour les futurs habitants.

Plus que de la concertation, la co-construction de ce quartier avec les habitants est au cœur du projet. Elle s'est traduite en 2018 par l'organisation en décembre de deux ateliers de réflexion ouverts aux adultes mais aussi aux enfants sur les thèmes suivants : l'éco quartier des Groues dans son environnement (déplacements dans le quartier, stationnement,

pistes cyclables...), identité (services, commerces, équipements, activités... ; les dimensions de l'éco quartier : les espaces ouverts (pratiques et usages, types d'espaces publics, sport et bien être...); façons d'habiter le quartier (types d'habitat, localisation, quartier passif...). Des ateliers proposés à des heures compatibles avec les activités professionnelles pour accueillir un large public qui a pu se prononcer sur des propositions issues des concertations précédentes et exprimer sa vision du projet et ses attentes.

Les plus jeunes dans les écoles ont également été impliqués dans la préparation des espaces verts et les premières plantations en fin d'année. L'ensemble de la démarche de co-construction de l'éco-quartier a d'ailleurs été retenu dans le projet « La preuve par 7 » d'urbanisme et d'architecture portée par Patrick Bouchain, Architecte de renom et scénographe, qui vise à valoriser plusieurs projets urbains à travers la France entière, à 7 échelles territoriales : village, bourg, ville moyenne, métropole...



FOCUS DD UN PLAN D'ACTION TRAMES VERTE ET BLEUE

Afin de préserver la biodiversité locale, Orléans Métropole veille dans ses programmes d'aménagements à respecter les espaces naturels et à maintenir des continuités entre eux, en tenant compte des zones urbaines et périurbaines, parties intégrantes du territoire. C'est dans ce cadre que la Métropole travaille à la définition du programme d'aménagement du projet Parc de Loire, un Parc naturel urbain (PNU) de 340 hectares d'envergure métropolitaine et à rayonnement national. Bordé par la Loire, cet espace périurbain est idéal pour développer une offre de loisirs dans un cadre environnemental privilégié et protégé. La réflexion engagée sur ce projet Parc de Loire a abouti en 2018 à la rédaction et à l'approbation d'un plan guide qui établit la philosophie du projet et ses grandes ambitions, les orientations programmatiques et les grands principes d'organisation du site. L'ambition de la Métropole est d'en faire l'un des tout premiers parcs urbains de France.



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'HABITAT ET DES QUARTIERS

Parmi les actions mises en œuvre par Orléans Métropole en matière d'habitat figure la requalification du parc privé pour en renforcer l'attractivité. Une mission qui mobilise les équipes pour contribuer à maintenir une mixité sociale dans les quartiers.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

Avec 51 % du parc de logements sur le territoire datant d'avant 1975, certains se caractérisent par une vétusté, un niveau de confort et des qualités techniques (performance énergétique) qui les déqualifient en comparaison des programmes neufs, générant des phénomènes de vacance et de dégradation. Cette situation peut entraîner le départ des populations modestes et intermédiaires et remettre en question la mixité sociale.

En tant que métropole, la collectivité a acquis une nouvelle compétence en matière de « résorption et réhabilitation de l'habitat insalubre ». Aussi, elle déploie des actions destinées à restaurer l'attractivité du parc ancien, à résorber l'habitat dégradé, énergivore et la vacance. Ces actions d'amélioration sont menées au travers de dispositifs

reposant sur des aides aux travaux et sur un accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires dans le montage de leur projet. Pour renforcer l'efficacité de son action, Orléans Métropole souhaite s'engager dans un nouveau cadre d'intervention global à l'échelle du territoire, mettant en œuvre différents outils réglementaires, financiers et d'ingénierie incitatifs à l'amélioration ou à la rénovation du parc privé ancien, sur la base d'un diagnostic préalable.



114
logements individuels rénovés pour l'amélioration de la performance thermique

46
logements adaptés au vieillissement et handicap ;
25 109 € de crédit Orléans Métropole et 157 086 € de crédits Anah

ANTICIPER LA DÉGRADATION DES COPROPRIÉTÉS

La Métropole se mobilise en faveur des copropriétés confrontées à des phénomènes de dégradations afin de résorber et d'anticiper ces situations. Celles-ci se manifestent au travers de multiples facteurs : bâti vieillissant et mal entretenu, importants impayés de charges, paupérisation des habitants, dévalorisation... Pour limiter ces effets d'enchaînement, l'intervention des pouvoirs publics sur du patrimoine privé vise à contribuer aussi au maintien de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire.

Cependant, le traitement des copropriétés les plus dégradées est complexe et onéreux pour les collectivités. Compte tenu du coût de telles interventions, la collectivité s'attache à anticiper ces processus de dégradation en assurant une veille pour être en capacité d'agir en amont.

La loi ALUR a ainsi renforcé la capacité d'intervention des métropoles en la matière. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les copropriétés doivent notamment réaliser un diagnostic technique global de la copropriété et constituer un fonds travaux afin de sécuriser l'entretien.



En 2018, les interventions en faveur des copropriétés ont concerné le soutien à la requalification thermique des copropriétés : aides aux copropriétaires occupants modestes (53 copropriétaires dans 4 copropriétés de 486 logements au total) ; aides aux copropriétés fragiles (2 copropriétés de 495 logements au total). Par ailleurs, une étude des copropriétés de la dalle est en cours à La Source (5 copropriétés / 550 logements) dans le cadre du projet ANRU et des réunions avec tous les copropriétaires ont été effectuées. La commission d'élaboration d'un plan de sauvegarde a été installée en juillet 2018 et un dispositif opérationnel défini.

DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

Dans le cadre de la rénovation du quartier des Carmes, Orléans Métropole mène une action de lutte contre l'habitat dégradé. Dans ce secteur, le bâti ancien connaît des dégradations importantes et de nombreux logements sont vacants ou loués à des ménages en situation précaire à des prix qui ne concordent pas avec la qualité du logement. Pour améliorer l'état de ces habitations, la Métropole a mis en œuvre en 2018 une opération programmée d'amélioration de l'habitat rénovation urbaine (OPAH RU), renforcée par une opération de restauration immobilière (ORI). Ces deux outils permettent de mobiliser des aides financières et de soutenir les propriétaires dans leurs travaux d'amélioration des logements. Les services de la Métropole apportent également un accompagnement technique et administratif. Ils permettent également de mettre en œuvre des procédures coercitives lorsque c'est nécessaire. Elle va par ailleurs confier à un prestataire l'accompagnement des propriétaires pour mener à bien la requalification de leur logement, l'aide au montage financier et le conseil technique.

Et DEMAIN ?

Choix d'un prestataire chargé de l'accompagnement des propriétaires vers la requalification de leur logement,

Démarrage de la mission d'accompagnement



POURUIVRE LA RÉNOVATION URBAINE

Dans la continuité du programme de rénovation urbaine mis en œuvre dans les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Chaise, l'élaboration de l'Anru 2 a débuté en 2017 avec notamment des ateliers, réunions publiques et groupes de travail, afin d'expliquer la démarche et de recueillir les avis des habitants.

Dans le quartier de l'Argonne, le programme et la convention ont été soumis en 2018 à l'ensemble des partenaires. Le projet urbain dans son ensemble (habitat, équipements, espace public, programme économique...) a été présenté lors des secondes assises du quartier en début d'année 2018. Il prévoit notamment un nouvel immeuble d'activité économique, la réhabilitation du gymnase Landré et de ses abords, l'extension de l'espace de jeux

devant l'Argonaute, la destruction d'immeubles et la construction de quelque 170 maison et 80 habitations intermédiaires.

Dans le quartier de La Source, la démarche est similaire : un projet a été élaboré en concertation avec les habitants, afin de mieux connaître les usages et à faire émerger leurs besoins. Après les ateliers organisés en 2017, la concertation s'est poursuivie en 2018 avec des assises qui ont notamment permis de travailler sur les questions économiques, le vivre ensemble et l'image du quartier.

Enfin, pour le quartier des Chaises, l'année 2018 a vu la finalisation des études inscrites au protocole de préfiguration (économie, commerce, emploi, diversification de l'habitat), ainsi que la concertation et des réunions publiques de présentation du projet.

Les projets des trois quartiers ont été présentés au comité d'engagement de l'Anru en novembre 2018.



LES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENT SOCIAL

38

opérations de logements sociaux pour

406

logements financés en 2018, dont 86 dans le cadre de l'ANRU.

Près de 3 logements sur 4

(74%)

engagés par Vallogis, 3F Centre Val de Loire et Les Résidences de l'Orléanais

530

logements financés ou agréés dont :

310

logements sociaux (PLUS PLAI ANRU) dont 35% de PLAI

113 PLS

11

logements en accession sociale représentant 2% de la production totale. Financement en baisse globale depuis 10 ans, malgré 2 forts pics en 2012 (99 logements) et 2016 (146 logements).

Une programmation engagée par

8

bailleurs sur

12

communes.

Au total,

253

logements sociaux livrés et

305

logements démarrés.

551 500€

de crédits délégués engagés (en hausse de 30 000 € par rapport à 2017)

500 560€

de crédits métropolitains (hors ANRU) – auxquels il faut ajouter 285 500 € dédiés aux projets ANRU

213

logements sociaux financés pour réhabilitation thermique (Cible étiquette énergétique C)



UNE CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La conférence intercommunale du logement a arrêté en octobre 2018 le projet de convention intercommunale d'attribution des logements sociaux, projet adopté en conseil métropolitain en fin d'année. Réunissant les maires, les bailleurs sociaux, Action logement, les associations en charge du logement, les représentants des locataires, cette conférence intercommunale a déterminé un programme d'actions pour l'accueil et l'accompagnement des ménages les plus modestes hors des quartiers prioritaires, formalisé dans la convention intercommunale d'attribution.

La convention se fonde sur quatre orientations, déclinées en 12 fiches actions, avec pour chacune un pilote, des contributeurs, un calendrier et des indicateurs :

- Contribuer à un meilleur équilibre du parc social à travers les attributions
- Proposer une offre adaptée aux ressources des plus modestes et aux ménages prioritaires
- Accompagner les ménages dans leurs parcours résidentiels
- Suivre et évaluer la politique intercommunale d'attribution

Par exemple, chaque commune et chaque bailleur s'engagent à attribuer des logements sociaux en dehors des quartiers prioritaires à des locataires les plus modestes. Ainsi, alors que le bilan 2017 atteste d'un taux d'attribution de 10,6 %, l'objectif 2019 - 2021 est de 15 % en moyenne à l'échelle de la Métropole et de 20 % sur la période 2022 - 2024.

PREMIER PRIX DE L'INNOVATION DU LOGEMENT SOCIAL

Orléans Métropole a remis en juin 2018 ses premiers Prix de l'innovation du logement social, l'un pour les aspects techniques et l'autre dans le domaine social. Les lauréats ont été sélectionnés par un jury rassemblant élus, financeurs, professionnels du bâtiment, organismes et associations en lien avec le logement social. L'édition 2018 a récompensé Immobilière Centre Loire pour son projet de bâtiment intelligent (Zac de Coligny) et France Loire pour son action auprès des personnes sourdes et malentendantes. Avec ces prix, Orléans Métropole encourage toutes les initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes.





POLITIQUE DE LA VILLE

AGIR POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pour améliorer les conditions et la qualité de vie dans les quartiers prioritaires du territoire Orléans Métropole coordonne les actions prévues dans le Contrat de ville, en partenariat avec les habitants des quartiers concernés.

CHIFFRES CLÉS

99 projets concrétisés en 2018, dont 89 financés par l'État CGET,

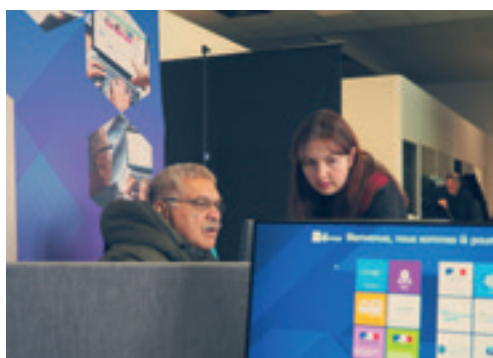
pour un montant total de 4 700 842€
Participation de l'État à hauteur de 776 470€ (hors réussite éducative)

Orléans Métropole est chargée du pilotage du Contrat de ville signé avec l'État, concernant 10 quartiers identifiés comme prioritaires sur son territoire. L'objectif est d'agir sur quatre piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et l'emploi ; la citoyenneté et les valeurs de la République.

2018 a vu la concrétisation de 99 projets réalisés par 52 porteurs différents, avec six nouveaux porteurs et 37 nouveaux projets, parmi lesquels :

- La création par un collectif d'associations du pôle d'économie sociale et solidaire de Pont Bordeau à Saint Jean de Braye
- Le Digilab à La Source pour lutter contre l'exclusion numérique et faciliter l'accès aux droits
- L'appartement Ressources toit là, situé à La Source pour aider les locataires de logements sociaux à faire des économies de consommation
- Un projet de lutte contre l'illettrisme aux Blossières, porté par un nouvel organisme de formation : Atlas Être et Savoir.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT POLITIQUE DE LA VILLE



En parallèle, le travail des acteurs du Contrat de ville permettra le retour pour 2019 d'éducateurs spécialisés sur les communes d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye. Il a aussi permis la mise en place de médiateurs désormais sur tous les quartiers prioritaires.

Enfin, des investissements contribuent à améliorer le cadre de vie des quartiers : Maison de santé pluridisciplinaire des Chaises (Saint-Jean-de-la-Ruelle), équipement d'animation de l'AJLA à l'Argonne, rénovation de la Prairie, voirie et démolition de logements à l'Argonne...

ET DEMAIN ?

Finalisation de l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville 2014/2020 et écriture d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022, avec par exemple la possibilité de soutenir les porteurs de projet sur plusieurs années (conventionnement) ;

En matière d'animation, projet d'organisation d'une réunion annuelle dans chaque quartier pour présenter toutes les initiatives du Contrat de ville

Relance des instances de prévention pour mieux suivre l'évolution des quartiers, en relations avec les conseils citoyens.

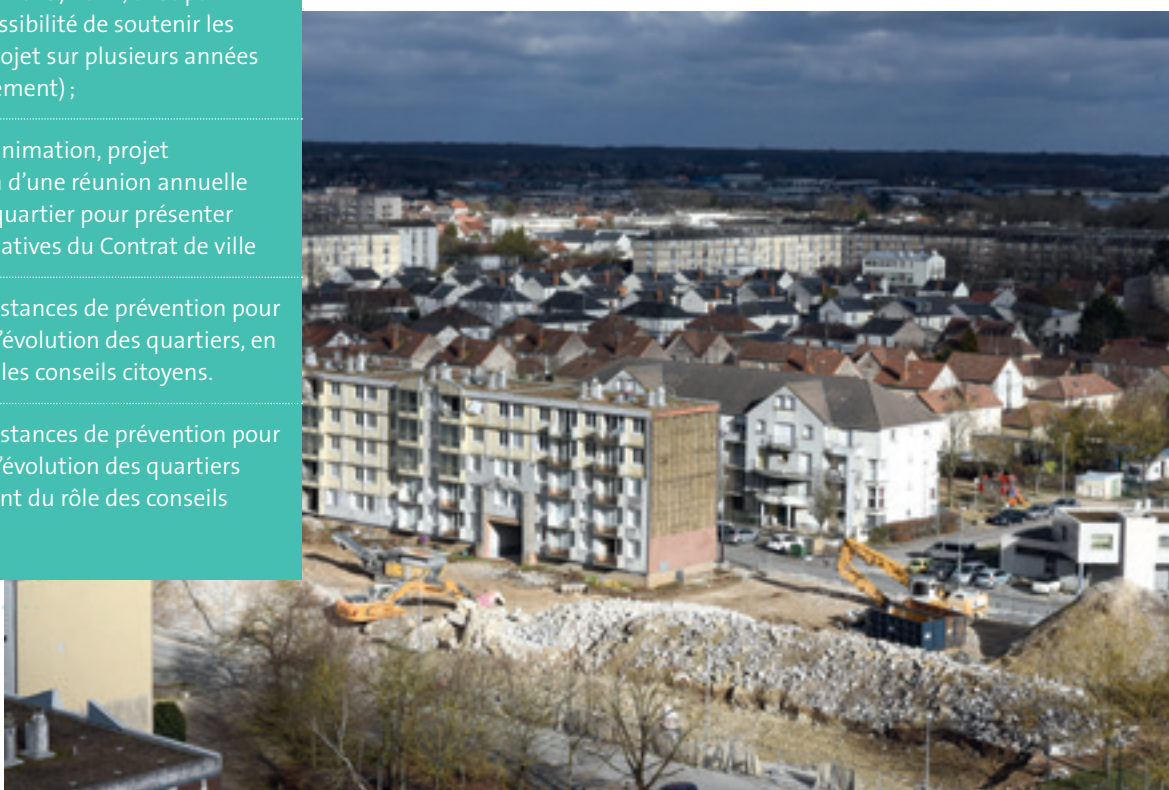
Relance des instances de prévention pour mieux suivre l'évolution des quartiers et renforcement du rôle des conseils citoyens.



UNE ACTIVITÉ CROISSANTE AU CENTRE FUNÉRAIRE COMMUNAUTAIRE

Parmi les compétences d'Orléans Métropole la gestion du centre funéraire communautaire vise à offrir un service de qualité aux familles et être à leur écoute et de leur proposer le meilleur accompagnement. L'activité du crématorium était en léger accroissement en 2018 avec 1 569 crémations réalisées. En novembre 2018, les travaux de mise aux normes techniques réglementaires du système de filtration des fumées ont été engagés et seront finalisés au printemps 2019. Ces travaux seront aussi l'occasion de remplacer un appareil de crémation et de procéder à quelques aménagements de locaux.

L'espace cinéraire contient actuellement 1 045 cavurnes ainsi que 2 espaces de dispersion. Afin de faire face à la saturation du site, des travaux d'extension vont être réalisés dès le printemps 2019 pour accueillir 490 emplacements supplémentaires de cavurnes. En parallèle, un nouveau règlement intérieur est en cours de finalisation.





GENS DU VOYAGE

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Orléans Métropole assure sa mission d'accueil des gens du voyage dans l'objectif de faciliter le vivre ensemble.

Chargée de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire, Orléans Métropole met à leur disposition 133 emplacements (266 places de caravane) : 60 à La Source, 13 à Chécy, 20 à Ingré/ La Chapelle-Saint-Mesmin, 20 à Fleury-les-Aubrais et 20 à Saran.

Ayant fait le choix d'une gestion par régie, une équipe polyvalente assure les nombreux services liés à la gestion des aires d'accueil :

- entretien des espaces communs et des locaux d'usage commun,
- ramassage des ordures ménagères,
- gardiennage et surveillance des installations.

En parallèle, la mission d'animation socio-éducative a été confiée à l'association départementale action pour les gens du voyage (ADAGV) : centre de loisirs sans hébergement, activités pour les jeunes et les adultes, accompagnement à la sédentarisation...).

CHIFFRES CLÉS

113 familles accueillies en 2018

71 emplacements occupés (en moyenne annuelle)

136 890€ consacrés à l'animation socio-éducative

FOCUS DD

Travailler à la réalisation de l'aire de grand passage, d'une capacité d'accueil de 200 caravanes
Participer à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Projet d'habitat adapté : construction de cinq logements en prêt locatif aidé d'intégration qui seront attribués à des familles qui ont déjà un ancrage sur la commune d'Olivet.



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

FACILITER LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

La compétence transports et mobilité est assurée par Orléans Métropole dans un objectif : assurer un service de qualité qui facilite le quotidien des citoyens et préserve leur cadre de vie.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU BUS

Le programme de rénovation et de mise en accessibilité des arrêts de bus a été poursuivi en 2018. Par ailleurs, une aide au franchissement des carrefours à feux, avec priorité aux bus a été déployée sur les cinq lignes fortes du réseau de bus, pour un budget de 375 K€. En parallèle, un travail de

mutualisation, de repositionnement et de mise en accessibilité a été effectué sur les arrêts des lignes 1 & 2 (St Jean de Braye, Olivet et Orléans). De même, des abris voyageurs ont été déployés, équipés de borne d'info voyageurs. Enfin, 42 arrêts de bus ont été mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pour un budget de 650 K€.

CHIFFRES CLÉS

1,5 km
de plate-forme réparée
pour un montant de

3,9 M€HT

Sécurisation
de trois carrefours
pour un montant de

0,46 M€HT

Travaux d'entretien
des voies de la ligne A :

1,8 M€HT

Mise en place des
revêtements sur la zone Basse
Mouillère – Victor Hugo :

1,9 M€HT

LES INVESTISSEMENTS 2018 POUR LE MAINTIEN DU PATRIMOINE MOBILITÉ

Plus d'un million d'euros ont été consacrés en 2018 au maintien du patrimoine mobilité, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Les opérations les plus marquantes :

- Remise à niveau des équipements et logiciels systèmes pour lutter contre les obsolescences et intégrer les nouvelles stations de tramway CO'Met et Larry et le futur transport par câble : acquisition de licences logicielles et remise à niveau des matériels informatiques (220 K€ HT) ; déploiement de nouvelles fibres optiques sur le tracé des 2 lignes de tramway (370 K€ HT) ; remise à niveau de la Gestion technique centralisée du réseau de transport (110 K€ HT) ; évolution et traitement des obsolescences du logiciel vidéo Genetec (62K€ HT)
- Investissements sur les locaux : investigations et travaux de dépollution du dépôt bus La Source (100K€ HT) ; mise en place d'un groupe électrogène pour le centre de maintenance tramway de Saint Jean de Braye afin d'alimenter les serveurs informatiques en cas de coupure électrique (50K€ HT) ; sécurisation des toitures du dépôt bus de Saint Jean de Braye (24K€ HT) ; acquisition et pose de 2 sanitaires neufs pour les conducteurs (25K€ HT) ; remplacement des batteries dans les sous-stations électriques de tramway (35K€ HT)
- Rénovation de 4 armoires électriques de stations de tramway dont l'état était très dégradé (100 K€ HT)
- Réalisation 2018 depuis le budget 2017 : rénovation du distributeur de sable au dépôt tramway de la Source (le sable facilitant le freinage des tramways)
- Audit des bâtiments confiés à l'exploitant et élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement sur 15 ans concernant ces sites (50K€ HT engagés sur 2018 pour une mission exécutée sur 2019)



RÉNOVATION DU RÉSEAU DU TRAM

Orléans Métropole a poursuivi en 2018 son programme de rénovation de la ligne A du tramway, destiné à améliorer le confort et la sécurité des usagers ainsi que la vitesse commerciale. Les travaux réalisés en 2018 ont permis de rénover la voie ferrée entre les stations Zénith et Victor Hugo (Olivet) et de sécuriser trois carrefours, grâce au déplacement de cinq poteaux LAC (Ligne Aérienne de Contact).

ET DEMAIN ?

Création de nouvelles stations « Larry » et « CO'Met »

Expérimentation écrans digitaux en stations (lignes A et B) permettant de diffuser de l'information institutionnelle et des messages publicitaires, sans coût supplémentaire pour la collectivité



RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITÉ

Fin 2018, la délégation de service public (DSP) mobilité de la métropole orléanaise a été renouvelée à la société Keolis pour la période 2019 – 2024. Outre l'exploitation-gestion des services précédents (lignes de tramway et bus régulières et scolaires ; services de transport à la demande ; service de transport pour les personnes à mobilité réduite ; parkings relais ; parkings vélos ; services Vélo'+ et Vélo'tao), la nouvelle convention se tourne résolument vers la transition énergétique et vers l'innovation, notamment à travers la flotte de bus 100% électrique et le développement de services numériques.

En effet, dans l'objectif de faire de son territoire une métropole à énergie positive d'ici à 2050, Orléans Métropole, à travers cette nouvelle DSP, souhaite répondre aux différents besoins de mobilité en encourageant l'utilisation des transports en commun.

La nouvelle DSP prévoit également l'exploitation de la navette fluviale Bat'O Loire entre le quai du Châtelet et la base de loisirs de l'île Charlemagne pendant l'été, la création d'une plateforme d'entraide autour de la mobilité, par communauté (écoles, entreprises, associations...) ainsi que trois options : services de covoiturage et d'autostop, téléphérique Interives et ligne de bus de nuit.

Et DEMAIN ?

Poursuite de l'expérimentation bus électriques : 4 bus standards et 2 articulés, 6 minibus, 7 véhicules de transport à la demande.

Passation de la première grande commande de bus électriques fin 2019.

FOCUS DD VERS UNE FLOTTE DE BUS 100 % ÉLECTRIQUES

Orléans Métropole a poursuivi en 2018 son expérimentation de bus électriques, avec quatre nouveaux véhicules mis en exploitation dans l'année. Celle-ci a pour objectif de tester, en conditions réelles, la consommation d'énergie et l'autonomie dans toutes les conditions d'exploitation, le confort ressenti par les voyageurs, la maintenance, la fiabilité du matériel ou encore le système de charge. Cette démarche d'expérimentation s'intègre dans le cadre de la politique mobilité de la Métropole en faveur des transports plus doux et durables, avec l'ambition, annoncée en mai 2018 d'aboutir à une flotte d'autobus 100% décarbonnée en 2024. Une décision qui va plus loin que l'obligation légale prévue dans la loi du 18 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte et qui positionnera le réseau TAO comme le premier réseau électrique de transports urbains de France. Empreinte carbone réduite, absence de nuisances sonores et de vibrations permettant de rendre plus agréable le quotidien des usagers, des riverains et des agents de conduite, innovation technologique, investissement et transformation du métier de maintenance des bus : pour la collectivité, ce choix énergétique répond à une véritable ambition pour son territoire de demain.



LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Afin d'améliorer la qualité des déplacements quotidiens effectués dans les transports en commun par de nombreux habitants, Orléans Métropole et son délégataire Keolis Orléans-Val de Loire ont mené entre septembre 2018 et janvier 2019 une campagne d'information et de sensibilisation destinée à rappeler aux voyageurs les incivilités qui nuisent au confort de tous. Tous les mois, des thématiques ont été choisies parmi différentes attitudes qui dérangent : parler fort au téléphone ; écouter de la musique trop forte ; rentrer dans la rame ou le bus sans laisser descendre les autres voyageurs ; ne pas valider son titre de transport ; manger à bord des trams ou des bus ; mettre ses pieds sur les sièges ; bousculer sans s'excuser ; ne pas laisser sa place aux personnes à mobilité réduite, aux femmes enceintes ou aux personnes âgées...

Cette campagne fait suite au « baromètre satisfaction » annuel effectué par Keolis Orléans-Val de Loire pour mieux connaître les attentes et besoins des usagers et améliorer toujours plus leurs conditions de voyage. Les dernières éditions de ces baromètres montrent l'importance accordée au civisme des autres voyageurs, au même titre que la ponctualité, l'information, le confort du voyage et le sentiment de sécurité.

OÙ EN EST LA FRAUDE DANS LES TRANSPORTS ?

Les résultats publiés en 2018 de l'enquête fraude réalisée fin 2017 attestent d'une baisse globale des fraudes, liée aux actions de lutte mises en place et à la diversité des modes opératoires. Ainsi le taux de fraude global bus + tram est de 8,5%, avec un taux de fraude dans le tram qui passe pour la première fois sous la barre des 10% et le bus qui reste stable avec un taux de 7,4%. 80 % des fraudeurs n'ont pas de titre de transport et 19 % n'ont pas validé leur titre magnétique en correspondance. Enfin, les fraudes sont plus importantes le week-end et sur les trajets courts.

RÉINVENTION DU TRANSPORT À LA DEMANDE

Orléans Métropole a expérimenté en 2018 un nouveau service de transport à la demande dynamique nommé résa'Est. Il remplace le service résa'Tao qui couvrait les communes de Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Chécy et Mardié, et dessert également trois nouvelles communes - Bou, Combleux et Boigny sur Bionne-. Résa'Est fonctionne sur une plage horaire plus large, à partir de 6h15 le matin et permet une réservation plus simple et rapide grâce à une application dotée de nombreuses fonctionnalités, de la réservation à l'arrivée au point d'arrêt avec notamment l'enregistrement d'un trajet favori, la possibilité de suivre sur une carte le véhicule en approche, la possibilité de recevoir des notifications à l'arrivée du véhicule...



LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ

Afin de faciliter l'usage des transports en commun, Orléans Métropole a généralisé en 2018 l'utilisation M'Ticket, un ticket dématérialisé sur Smartphone dans les transports. La collectivité a en parallèle poursuivi la promotion des canaux digitaux comme la boutique en ligne ou le M'Ticket. Enfin, l'équipement des bus est venu compléter l'équipement réalisé précédemment des tramways.



CHIFFRES CLÉS

L'EXPÉRIMENTATION DU TRANSPORT À LA DEMANDE

+150%
de fréquentation
par rapport
à septembre 2017

+77%
de voyages en
plus sur les quatre
premiers mois de
l'expérimentation :
+36% à
St-Jean-de-Braye ;
+580% à Chécy/
Mardié ;
+177% à Semoy

50%
des clients voyagent
tous les jours avec
résa'Est

59%
des trajets sont
effectués pour
rejoindre un
établissement
scolaire

1/3
de nouveaux
utilisateurs
Les clients
du service
donnent la note
moyenne de
4,7/5
à leurs voyages

22%
des trajets sont
effectués pour rejoindre
un lieu de travail

94%
trouvent que c'est un
service facile à utiliser

86%
des voyageurs
recommanderaient
le service

FOCUS DD ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO



Orléans Métropole a souhaité en 2018 reconduire et élargir son dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Cette action s'intègre dans la démarche de préparation de la transition écologique et plus globalement de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui vise, dès aujourd'hui, à construire une métropole 100% renouvelable en 2050, dans la mesure où elle contribue au développement des déplacements doux. Représentant 5,5% des déplacements sur le territoire, la part modale du vélo sur est l'une des plus élevée de France. L'aide proposée par la collectivité se présente sous forme d'un « chèque VAE » et s'adresse depuis mai 2018 à toutes les personnes dont le quotient familial est inférieur à 2 000 €/mois, soit environ 50 % des habitants du territoire. 138 personnes ont bénéficié de cette aide en 2018.

Et DEMAIN ?
Reconduction opération chèque VAE

RÉVISION DU PLAN VÉLO : DES PREMIERS ATELIERS CITOYENS

Afin d'encourager le développement de l'usage du vélo sur le territoire, la métropole d'Orléans a débuté en 2018 la révision de son Plan Vélo. L'objectif est d'identifier et de programmer les itinéraires cyclables et les services vélo à mettre en œuvre ces prochaines années. Pour élaborer ce nouveau Plan, la collectivité a souhaité s'appuyer sur les connaissances et expériences des usagers (vélotafeurs, promeneurs, touristes, cyclistes ponctuels...). Des premiers ateliers participatifs ont ainsi été organisés en novembre 2018, afin d'identifier avec eux les itinéraires cyclables prioritaires à aménager. Plus de 70 personnes y ont participé.

Et DEMAIN ?
Un ambitieux plan vélo pour les 10 années à venir
Elaboration d'un Plan piéton et schéma d'accessibilité à l'échelle de la métropole.

RENFORCER LE MAILLAGE DE PISTES CYCLABLES

Dans le cadre de son plan d'action pour développer le réseau de pistes cyclables sur la métropole, Orléans Métropole a aménagé en 2018 un itinéraire cyclable sur les boulevards Rocheplatte et Jean-Jaurès, permettant de relier le quai Saint-Laurent à la médiathèque. Un aménagement réalisé à la demande des conseils de quartier Ouest et Centre-ville d'Orléans et qui répond à un objectif touristique en lien avec la Loire à vélo, mais qui encourage aussi l'utilisation du vélo pour les trajets « domicile-travail ». De même, en accompagnement des aménagements de la sortie de l'échangeur de la tangentielle à Chécy, des travaux de sécurisation de la liaison cyclable entre le centre-ville et le quartier de la Malécotière ont été réalisés. Enfin, des pistes ont été créées longeant la RD 2020 Sud entre le pont Joffre et Candolle. Par ailleurs, Orléans Métropole a organisé en 2018 des ateliers participatifs pour impliquer les habitants à la révision du Plan vélo et échanger avec eux sur les futurs itinéraires cyclables à aménager : trois ateliers ont été organisés en novembre à Olivet, Orléans et Saint-Jean-de-Braye.

Et DEMAIN ?
Poursuite des aménagements cyclables

CHIFFRES CLÉS

Liaison cyclable entre le centre-ville et le quartier de la Malécotière (Chécy) :
265 K€

Liaison cyclable entre la médiathèque et les bords de Loire via les boulevards Rocheplatte et Jaurès :
75 K€

CHIFFRES CLÉS

9 bornes de recharge pour véhicules électriques installées en 2018

15 bornes de recharge pour véhicules électriques prévues pour 2019

ENCOURAGER LE COVOITURAGE

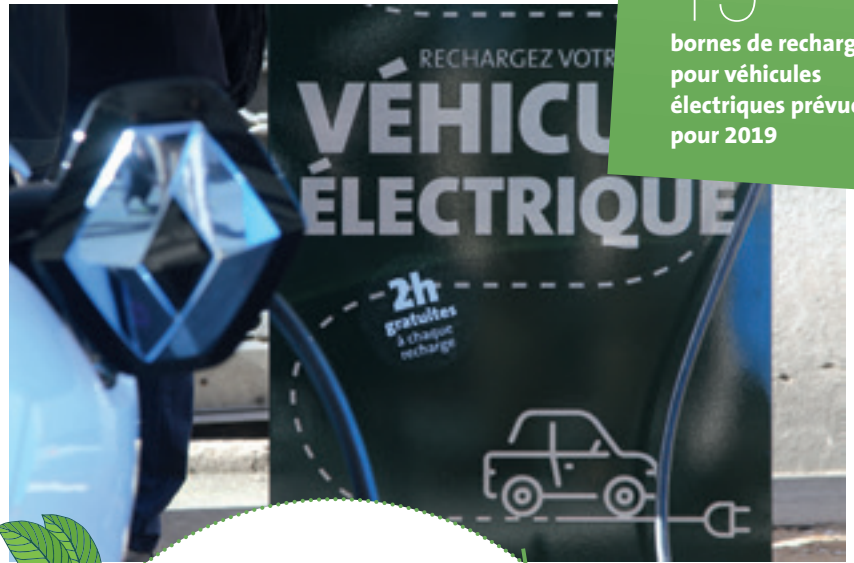
Afin d'inciter à expérimenter de nouveaux usages de mobilité, Orléans Métropole a financé de novembre 2017 à début mai 2018 les personnes utilisant le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail au sein du territoire via l'application pour smartphone WayzUp, devenue Klaxit. L'objectif était de les inciter à utiliser ce mode de déplacement plus économique et plus respectueux de l'environnement. Le budget alloué par la Métropole à cette action était de 20 000 €. L'expérimentation n'a pas permis de lancer le développement et l'usage de cette nouvelle mobilité.

Et DEMAIN ?

Organisation de nouvelles expérimentations pour développer l'usage du covoiturage domicile-travail.

RECHARGER SON VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du Plan climat et des actions destinées à réduire l'émission de CO2, Orléans Métropole a installé dans le centre d'Orléans, à Saran, Fleury-les-Aubrais, Marigny les Usages, les premières bornes de rechargement des véhicules électriques ou hybrides. Une installation qui favorise l'émergence de ces véhicules et en encourage leur utilisation, avec deux heures de chargement gratuites. Le programme prévoit la poursuite de ces installations en 2019 aux autres communes.



FACILITER LE STATIONNEMENT

Orléans Métropole a poursuivi jusqu'à l'été 2018 son expérimentation dans le quartier de la gare d'Orléans du dispositif Parking Map de stationnement connecté. Il a pour objectif de faciliter la recherche de stationnement grâce à des capteurs posés sur les places, connectés à une application gratuite et à des panneaux d'affichage indiquant les places disponibles. Ce dispositif vise ainsi à réduire le trafic automobile et par voie de conséquence la pollution de l'air. L'application permet également de mieux connaître les usages des automobilistes pour y répondre au mieux.

FOCUS DD

FOCUS DD : LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

Parallèlement à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de la Métropole s'est poursuivie en 2018. Ce document a pour vocation d'organiser les mobilités de demain et de fixer des objectifs en matière d'évolution des pratiques de déplacements pour les 10 prochaines années. Il est également complémentaire du Plan climat air énergie territorial, élaboré en 2018.

Les grandes orientations ont été définies : avoir moins d'un déplacement sur deux effectués en voiture (47% contre 55% actuellement), développer très fortement la pratique du vélo et de la marche à pied et augmenter de 20% la fréquentation du réseau de transport urbain.

Pour répondre à ces ambitions, le PDU propose un programme d'actions à mettre en œuvre dans les 10 ans à venir, avec notamment : le réaménagement de la RD2020 en faveur des modes alternatifs à la voiture ; l'amélioration des franchissements de Loire pour les piétons et les cyclistes ; l'amélioration de la régularité et les vitesses commerciales sur les lignes fortes du réseau TAO ; la transformation progressive de la flotte de bus en « 100% électriques » ; le développement d'une centrale de mobilité pour faciliter l'accès à l'information de l'ensemble des offres de déplacement ; le renforcement de l'offre de transport sur l'axe « Jean Zay - Droits de l'Homme » ; la création d'aires de covoiturages et de pôles d'intermodalité. Le projet de PDU a été arrêté par le conseil métropolitain en juillet, puis soumis à l'avis des personnes publiques associées (communes de la métropole, département, région, services de l'état, autorité environnementale...) au cours du second semestre. Il fait l'objet d'une enquête publique début 2019 dans l'objectif d'une adoption au cours de l'année.

CHIFFRES CLÉS

LA MOBILITÉ DANS LA MÉTROPOLE

35 millions de voyageurs enregistrés sur le réseau Tao

5,5% des parcours effectués à vélo (8% visés dans 10 ans)

49% des trajets effectués en voiture (41% visés dans 10 ans)

10,5% des déplacements effectués en transports en commun (objectif : + 20% de hausse d'ici 2028)

2 lignes de tramway

34 lignes de bus dont 3 lignes à haute fréquence

1 trajet sur 4 réalisé à pied



ENVIRONNEMENT

UN CAPITAL VERT À FAIRE FRUCTIFIER

Veiller à préserver l'environnement et la richesse de son territoire en lui accordant une large place dans le développement urbain est une mission clé pour Orléans Métropole qui agit pour protéger la biodiversité en mobilisant les citoyens dans la démarche.

VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Les territoires urbains doivent envisager leur développement et leur fonctionnement de façon globale en tenant compte de la nécessaire économie de ressources (eau, sols, énergies, matériaux), de l'influence de l'environnement sur la santé (pollution de l'air, pollution de l'eau), de la résilience climatique, de la prévention des risques et du contexte de diminution des ressources budgétaires des collectivités. Dans cet objectif, Orléans Métropole s'est engagée dans la construction de son référentiel de la ville durable. Cet outil a été élaboré en 10 axes, reprenant les indicateurs du label Capitale verte européenne – changement climatique, transport, espaces verts, gestion de l'eau et des déchets, performance énergétique... –. Le référentiel est composé de trois volets : un document guide précisant les ambitions et les objectifs du territoire ; un document permettant aux porteurs de projets d'aménagement de décrire leurs intentions ; un outil d'évaluation permettant d'objectiver la performance environnementale du projet. Encore au stade de prototype, le référentiel aura vocation à être déployé progressivement à partir de 2019 dans une logique de montée en compétence des acteurs locaux.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Située dans un environnement naturel particulièrement riche, Orléans Métropole s'est dotée d'une stratégie biodiversité dans l'objectif de préserver et développer la biodiversité locale de son territoire et de valoriser les bienfaits de la nature. Elle met en œuvre cette stratégie, co-construite avec les communes à travers son plan d'actions autour de cinq axes :

- Connaître et faire connaître le patrimoine écologique : créer et alimenter un observatoire de la biodiversité...
- Préserver les milieux remarquables et les continuités écologiques : réaliser des études de faisabilité pour restaurer les différentes continuités écologiques interterritoriale(s), préserver la fonctionnalité écologique du territoire métropolitain, maîtriser la consommation foncière en luttant contre l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels...



LES 24H DE LA BIODIVERSITÉ

FOCUS DD

Orléans Métropole a organisé les 16 et 17 juin la première édition des 24h de la biodiversité pour faire découvrir et apprendre à préserver les richesses de notre territoire. En collaboration avec les communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, Ingré, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et les associations et structures investies dans ce domaine. Les habitants de la métropole étaient invités à observer, explorer et contempler la biodiversité locale, via des balades naturalistes, des ateliers créatifs ou encore des conférences et expositions photo. Dès le 25 mai des rendez-vous – sorties, ateliers – étaient proposés dans la métropole. 800 personnes ont participé aux animations.



- Favoriser la présence de la biodiversité sur toute la métropole : créer des outils facilitant l'intégration de la biodiversité, co-construire une charte pour la préservation et la valorisation de la biodiversité, valoriser les friches agricoles et urbaines favorables au réseau écologique de la métropole, préserver et renforcer la Trame noire par le développement et la promotion d'un éclairage durable, lister les espèces locales à favoriser dans les plantations et développer la filière végétale de production sur le territoire répondant aux besoins des collectivités comme des particuliers...
- Valoriser la multifonctionnalité de la Trame verte et bleue : pour la gestion des eaux pluviales, dans le cadre du prochain « plan bruit », dans les réflexions autour de la mobilité, réaliser un « plan d'accessibilité à des espaces de fraîcheur »...
- Communiquer autour de la biodiversité : informer et sensibiliser le public, organiser des Rencontres de la biodiversité, créer un « club » des acteurs de la biodiversité...

Dans l'objectif d'une meilleure sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité, Orléans Métropole a lancé, en collaboration avec le MOBE et Loiret Nature Environnement, la conception d'une application smartphone sur la biodiversité, application ludique, gratuite et à destination du plus grand nombre. De même, une mallette pédagogique sur la biodiversité est en réflexion pour le public scolaire et le jeune public.

Et DEMAIN ?

2^e édition des 24h de la biodiversité, sur le thème des arbres et de la forêt

Finalisation de l'application dédiée à la biodiversité

FOCUS DD

STRATÉGIE BIODIVERSITÉ : PREMIÈRES ACTIONS

Le plan d'action lié à la stratégie biodiversité de la métropole s'est poursuivi en 2018 :

- Collaborer et communiquer autour de la biodiversité ; mobiliser les acteurs du territoire ; partager les bonnes pratiques : poursuite des Rencontres de la biodiversité, organisées pour et avec les communes de la Métropole, avec deux ateliers régionaux en avril et en novembre
- Favoriser la présence de la biodiversité sur toute la métropole ; accompagner les communes dans leur savoir-faire et leurs pratiques pour que la démarche couvre à la fois l'espace urbain et l'espace agricole : un guide de gestion des espaces naturels a été conçu avec des fiches actions détaillant les principes de gestion écologique (milieux boisés, ouverts, cours d'eau, milieux urbains), un cahier des charges type et des témoignages d'acteurs locaux.
- Préserver les milieux remarquables et les continuités écologiques de la métropole pour mieux connaître et préserver la nature en ville : définition d'une stratégie d'inventaires sur des sites naturels à enjeux : 21 sites identifiés et les 5 premiers ont fait l'objet de diagnostic écologique. Ces inventaires permettront d'élaborer des plans de gestion pour préserver et valoriser la biodiversité locale.

La Métropole propose aux communes volontaires de les accompagner à la réalisation d'un Inventaire de biodiversité communale. En 2017, les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val, Mardié, Marigny-les-Usages et Boigny-sur-Bionne se sont engagées dans ce dispositif. Orléans Métropole a répondu en 2018 à un Appel à manifestation d'intérêt de l'Agence française pour la biodiversité et a obtenu un soutien financier pour la réalisation de ces Inventaires. Par ailleurs, les communes d'Olivet, Orléans et Saint-Jean-de-Braye réalisent un Inventaire dont les données seront capitalisées dans l'Observatoire Biodiversité métropolitain.

Et DEMAIN ?

Inventaires de la biodiversité pour Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val (2019)





CHANGEMENT CLIMATIQUE

les aménageurs, les bailleurs ainsi que les entreprises, les filières professionnelles, les financeurs, les chercheurs ou encore les urbanistes. De même, tous les secteurs sont concernés avec notamment l'habitat, les transports, les entreprises...

Dans cet objectif, une plateforme numérique collaborative a été ouverte pour rappeler les enjeux et recueillir les propositions et commentaires de chacun.

Enfin, l'élaboration du PCAET et de son plan d'action est étroitement associée à la prise en compte par la collectivité, de sa stratégie dans toutes ses politiques publiques : par exemple dans l'incitation aux modes de déplacements doux...

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

Limitier le réchauffement climatique, réduire l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation d'énergies fossiles, encourager le développement des énergies renouvelables sont autant d'objectifs fixés par Orléans Métropole pour adapter son territoire au changement climatique.



VERS UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Après avoir adopté en janvier 2018 son schéma directeur, Orléans Métropole a poursuivi en 2018 l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), destiné à accompagner la transition énergétique du territoire, avec la définition d'une stratégie et un plan d'actions ambitieux réaliste et opérationnel. Conformément au projet métropolitain, le scénario retenu par Orléans Métropole est celui d'une autonomie énergétique de la métropole, c'est-à-dire un territoire à énergie neutre voire positive et 100% renouvelable d'ici 2050. Cette ambition nécessite de réduire par deux les consommations d'énergies ; de multiplier par 7 la production locale d'énergies renouvelables et d'avoir un impact positif sur la qualité de l'air.

Pour atteindre ces objectifs, Orléans Métropole a souhaité une mobilisation territoriale globale, impliquant les citoyens, les associations, les collectivités,



LE PCAET

Budget global :

17,7 millions d'euros

6

axes opérationnels

32

actions

6

temps de partage et de co-construction avec les contributeurs du Plan climat en 2018

Et DEMAIN ?

Approbation définitive du PCAET en conseil métropolitain après avoir intégré les avis recueillis des citoyens, de la Région et de l'État



FOCUS DD

CLIMATHON : ORLÉANS MÉTROPOLE S'ENGAGE

Orléans Métropole a participé pour la première fois en 2018 au Climathon, qui réunit plus de 100 villes à travers le monde dont cinq en France. Vaste mouvement mondial pour le climat, le Climathon rassemble des personnes qui souhaitent s'investir pour répondre aux défis climatiques rencontrés par les villes. Orléans Métropole a souhaité inscrire cette action dans le cadre de son Plan climat-air énergie territorial. Cet événement organisé les 26 et 27 octobre visait à stimuler l'innovation autour du thème « le risque inondation, comment y faire face ? », en abordant différents domaines : urbanisme, déplacements, gestion du risque, sensibilisation, information... Les participants de ce défi ont collaboré pendant 24h pour trouver des solutions novatrices sur le risque inondation. Quatre projets ont été primés : prix du jury pour « Cemacru » (mallette pédagogique numérique), prix de la mise en scène pour « Taprilo » (solution en réalité augmentée pour améliorer la prise de conscience du risque), prix du courage pour « Mission » (maintien de vie à domicile grâce à un réseau de citoyens référents locaux) et prix de l'appropriation et de la préparation pour « Kilucru » (boîte à outils pour anticiper le risque inondation).

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ

En écho aux travaux d'élaboration de son PCAET, Orléans Métropole s'est engagée dans la Convention des maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative lancée par la Commission Européenne en 2008 à destination des villes de l'Union Européenne, vise à dynamiser et rendre plus ambitieux les plans climats territoriaux. Renforcée en 2015, elle implique les villes dans une vision commune à l'horizon 2050, autour de trois engagements :

- accélérer la décarbonisation de leurs territoires,
- renforcer leur capacité à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique,
- permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.

En tant que signataire de cette Convention, Orléans Métropole s'inscrit parmi les territoires exemplaires et moteurs sur ces politiques.

Dans le même objectif, Orléans Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie avec l'appui de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour mettre en œuvre cette politique d'exemplarité. Au travers d'une démarche d'amélioration continue, Cit'ergie est un outil de management interne pour une politique Air-climat-énergie performante. C'est aussi un outil de labellisation reconnu à l'échelle européenne qui mobilisera de nombreuses directions.

UN GUIDE POUR LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Afin d'accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire sur les dispositifs opérationnels existants en matière de maîtrise des consommations énergétiques, Orléans Métropole a développé en 2018 un référentiel juridique, financier et méthodologique : « Le Guide Énergie ». Il offre des solutions aux collectivités, aux particuliers et aux entreprises pour contribuer aux ambitions énergétiques et climatiques du territoire et tient compte de ses spécificités, notamment des dispositifs déjà utilisés par la Métropole ou qui seront mis en application à moyen terme. Il décrit pour chaque type de projet le mode de gouvernance, les aides et les subventions

mobilisables, les partenariats à nouer et le montage juridique à privilégier.

Ce référentiel à l'échelle d'un territoire est sans précédent en France. Il est disponible sur le site de la Métropole.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Sur la métropole orléanaise, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association Lig'Air, qui dispose de plusieurs stations de mesure.

Depuis plusieurs années, le territoire bénéficie d'une amélioration continue de la qualité de l'air, avec une baisse de 30% des concentrations de NO₂, une baisse des concentrations en PM₁₀ de 10 à 45%, une baisse de 43% des concentrations des PM_{2.5}. En 2018, un seul jour de dépassement du seuil d'information a été relevé au titre des particules fines dites PM₁₀ (6 jours de dépassement en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015 et 9 en 2014).

En 2018, on a noté :

- des niveaux de dioxyde d'azote conformes aux objectifs de qualité,
- des moyennes annuelles en particules fines PM₁₀, bien en deçà de la valeur limite ou de l'objectif de qualité,
- des concentrations moyennes d'ozone, en augmentation par rapport à 2017 (situation relevée sur toutes les stations du Loiret et dans l'ensemble de la Région) mais sans aucun dépassement de seuil d'information pour Orléans Métropole.

Lors des pics de pollution, un dispositif d'information est déclenché afin de diffuser les recommandations pour limiter les effets sur la santé et réduire les teneurs dans l'air.

Et DEMAIN ?

La construction d'un observatoire métropolitain du climat et de l'énergie pour assurer le suivi et l'évaluation d'indicateurs clés



PRÉVENTION DES RISQUES

CHIFFRES CLÉS

3
réunions du réseau des
référénts communaux et

3
ateliers thématiques

Les 22 communes
de la métropole parti-
cipent à ses ateliers.

ANTICIPER POUR MIEUX PROTÉGER

Qu'ils soient d'origine naturelle, industrielle ou liés à l'activité urbaine, Orléans Métropole a pour mission de protéger la population contre les risques auxquels elle peut être exposée. Pour y parvenir, elle déploie des plans d'action et mobilise les communes et acteurs locaux dans une démarche conjointe.

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Depuis 2018, Orléans Métropole porte la Stratégie locale de la gestion du risque inondation (SLGRI) des Vals de l'Orléanais. Cette Stratégie regroupe 39 communes de l'agglomération d'Orléans et du secteur amont jusqu'à Dampierre-en-Burly et trois Établissements publics de coopération intercommunale. Elle est construite autour de cinq axes permettant de réduire le risque via la restauration du système d'endiguement, mais aussi d'améliorer la gestion de crise ou de mieux sensibiliser les habitants.

PARTAGER LES PRATIQUES ET MUTUALISER LES OUTILS

Depuis avril 2017, Orléans Métropole anime le réseau des référents risques des communes dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques relatives à la gestion de crise et l'information préventive et de mutualiser des outils. De ce groupe sont nés des ateliers thématiques permettant, sur un thème choisi, de partager les procédures et documents réalisés par une ou plusieurs communes.

En 2018, trois ateliers ont été organisés sur :

- La mise en place d'une Réserve communale de sécurité civile,
- La réalisation du volet accueil et hébergement du Plan communal de sauvegarde,
- L'organisation d'un exercice de sécurité civile pour tester le Plan.

Le premier projet commun concrétisé est la mise en place d'un système d'alerte en masse à la population.

VERS UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Tel qu'il est prévu, le Plan intercommunal de sauvegarde n'a pas vocation à se substituer aux Plans communaux de sauvegarde des communes, mais il permettra de mobiliser les moyens de la Métropole en cas de crise. En 2018, la trame du Plan a été validée, constituée de trois parties : les dispositions générales applicables à toute situation de crise ; les dispositions spécifiques prenant en compte les

FOCUS DD

LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Orléans Métropole a réalisé en 2018 la mise à jour des cartes stratégiques du bruit et l'analyse critique de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

La Métropole dispose depuis 2012 de cartes stratégiques du bruit et depuis 2013 d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ces deux documents doivent contribuer à réduire l'exposition au bruit de la population, à préserver des zones calmes et à porter à connaissance ces éléments auprès des communes et des habitants. Les cartes de Points noirs bruit identifient les zones nécessitant des actions ou des aménagements spécifiques afin de protéger la santé des habitants.

Les cartes stratégiques du bruit révisées, ont été adoptées en conseil métropolitain en décembre 2018 et l'analyse critique du PPBE de 2013 est attendue pour le 2^e trimestre de l'année 2019.



spécificités de certaines situations ; les annexes. Les chantiers et livrables à réaliser ont été identifiés, pour une réalisation en 2019, associant toutes les directions de la Métropole.

ALERTER LA POPULATION EN CAS D'ÉVÉNEMENT

Afin d'informer de manière rapide et efficace la population en cas d'événement majeur et d'y faire face plus efficacement, Orléans Métropole et ses 22 communes ont mis en place en janvier 2018, un dispositif gratuit de diffusion d'alertes à l'ensemble de la population. Ce dispositif propose ainsi des alertes par message vocal, SMS et/ou email à tous les habitants qui le souhaitent et qui se sont inscrits soit via le site internet d'Orléans Métropole ou à la mairie. Ils ont pu définir le type d'alertes qu'ils souhaitent recevoir : risques naturels (inondations, mouvements de terrain, intempéries) ; risques technologiques (industriels, nucléaire, transports de matières dangereuses) ; risques sanitaires et autres (épidémie, attentat...) ; pics de pollution atmosphérique mais aussi état des routes en hiver. Après une phase de test qui a notamment impliqué les communes de Boigny-sur-Bionne, Fleury-les-Aubrais, Orléans et Saint-Cyr-en-Val, des formations ont été mises en place afin de former les futurs utilisateurs des communes.

La mise en place de ce dispositif fait suite aux intempéries de juin 2016 qui ont touché certaines parties et de nombreux habitants du territoire métropolitain.

ASSISES DU LOIRET : PHASE 2

Très complexe de par son fonctionnement, son histoire, ses usages et sa diversité, la rivière Loiret subit actuellement une sédimentation importante, du fait de l'intensification de l'urbanisation et du changement climatique.

Fort de ce constat, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Val Dhuy Loiret a lancé en 2016 les Assises de la rivière Loiret dont l'objectif premier était de réunir tous les acteurs clés autour du Loiret et son devenir – élus, habitants, riverains, gestionnaires, associatifs, services de l'État – pour faciliter la prise en charge des dysfonctionnements de la rivière.



Système d'alerte disponible sur les

22 communes

68 agents formés

2224 habitants inscrits (29 mars 2019)



FOCUS DD GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence liée à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est confiée à Orléans Métropole. Cette compétence constitue un enjeu majeur, pour préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités à une échelle hydrographique cohérente et pour asseoir la défense des territoires contre le risque inondation. Ainsi, cette nouvelle compétence vise à :

- développer la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau, des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau ;
- renforcer les liens entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, et ainsi développer les solidarités amont-aval et rural-urbain.

En matière de gestion des milieux aquatiques, Orléans Métropole collabore avec les syndicats de rivière préexistants sur le territoire : bassin du Loiret ; bassin de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents ; bassin de la Retrève. La partie du territoire d'Orléans Métropole n'étant intégrée à aucun syndicat de rivière, la compétence est assurée directement par Orléans Métropole, de même que pour la prévention des inondations. Quant à la gestion des digues domaniales, elle est assurée, sur un plan opérationnel, par le préfet du Loiret et la Direction départementale des territoires du Loiret jusqu'au 27 janvier 2024 selon une convention entre Orléans Métropole et l'État.



Plusieurs analyses ont permis de poser les bases d'une réflexion prospective sur les orientations de restauration à porter sur cette rivière.

Actuellement, la CLE mène une étude de restauration de la rivière Loiret qui doit aboutir mi-2019 à la proposition de scénarios d'aménagements. Orléans Métropole est financeur de cette action et étudie en parallèle les possibilités de réaménager le Bras des Montées (affluent du Loiret) dans le cadre du projet CO'Met.

Restaurer la fonctionnalité de ces milieux aquatiques est une nécessité afin de tendre vers une gestion durable des écosystèmes. Les actions envisagées considèrent ces milieux dans leur ensemble afin de réduire l'impact négatif des aménagements, des activités et de concilier les différents usages et les besoins dont peut faire l'objet la rivière du Loiret.

Et DEMAIN ?

Développement d'un observatoire du risque

Approbation du Programme d'actions de prévention des inondations des Vals de l'Orléanais

Co-construction avec les communes et approbation d'un nouveau Plan de prévention du bruit dans l'environnement pour une durée de cinq ans

GESTION DE L'EAU ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE



OPTIMISER ET PROTÉGER

Efficiace, qualité de service et protection des ressources naturelles sont les fils rouges qui guident l'action d'Orléans Métropole dans les domaines de la gestion de l'eau et des réseaux d'énergie.

UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE POUR L'EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Orléans Métropole exerce pleinement la compétence eau potable sur son territoire. Ainsi, la gestion de tous les contrats historiques concourant à l'exercice de la compétence eau potable a été transférée des communes à la Métropole. Parmi ces contrats figurait la délégation de service public de l'ancien SIAEP des Vals de Loire, Bionne et Cens dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2018.

Après une procédure de mise en concurrence courant 2018, Orléans Métropole a confié à Veolia la gestion du service public de l'eau potable sur les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Marigny-les-Usages et Mardié. Cette délégation de service public, conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019, permettra de moderniser, d'harmoniser et de clarifier le service, avec un tarif optimisé pour les usagers, avec une baisse de -8,7% à -10,3% selon les communes. La convention comprend également de nouveaux services comme la facture unique pour l'eau et l'assainissement, la permanence hebdomadaire prévue après les facturations ou encore la dématérialisation possible des factures et la possibilité de régler par prélèvement mensuel.

Enfin, le contrat prévoit des engagements en termes de développement durable : dispositif d'insertion par l'emploi (900 heures par an), optimisation des contrats d'électricité, gestion différenciée des espaces verts, utilisation de véhicules hybrides...



PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Deux actions prioritaires permettant de protéger la ressource en eau ont été engagées en 2018 :

Un bureau d'études a été recruté pour mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'utilité publique permettant d'établir les périmètres de protection du captage « Les Plantes » situé sur la commune d'Ormes. Cette démarche sera finalisée dans un délai de deux ans, suite à une procédure d'enquête publique.

En parallèle, afin de construire un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, une étude de délimitation de l'Aire d'alimentation des captages prioritaires d'Ormes et d'Ingré a été lancée. Le bureau d'études recruté est chargé d'établir une délimitation du bassin-versant de ces trois captages puis de construire ensuite un programme d'actions permettant de reconquérir la qualité de la ressource souterraine, actuellement menacée par des polluants de type nitrate et pesticides.

DÉPLOIEMENT DE L'ÉCO-PATURAGE

Orléans Métropole a renouvelé en 2018 l'opération de pâturage expérimentée en 2017 sur le bassin d'assainissement de la Fosse Bénate. Menée en partenariat avec l'association La Moutonte, elle prévoit l'installation de brebis pour assurer l'entretien de cet espace de 12 000 m². Cette initiative vise à préserver la biodiversité et à favoriser les bienfaits de la nature en ville tout en permettant un entretien plus durable et économique des bassins pluviaux. Elle a été déployée en 2018 sur le bassin de Boyau à Orléans avec la même démarche que Fosse Bénate.

Et DEMAIN ?

Poursuite du déploiement de l'écopâturage sur le site du réservoir du Petit Saint Jean (Saint-Jean-de-la-Ruelle)



ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Suite aux inondations de 2016, il a été décidé de réaliser un schéma directeur de lutte contre le ruissellement et le débordement des cours d'eaux hors Loire. Ainsi, une démarche en quatre étapes a été initiée :

- diagnostic du territoire intégrant le recueil de données historiques
- identification des zones à enjeu et production d'un modèle numérique de ruissellement permettant de matérialiser les couloirs de ruissellement
- amélioration des connaissances via la réalisation d'études de modélisation hydrauliques afin de simuler les aménagements les plus pertinents
- définition d'un plan d'actions.

En 2018, les deux premières étapes ont été accomplies et la troisième a été engagée.

En parallèle, Orléans Métropole contribue au financement et au pilotage de l'étude spécifique menée sur le secteur de la Retrève au nord de son territoire.

LABEL ÉCO-RÉSEAU DE CHALEUR : ORLÉANS MÉTROPOLE PRIMÉE

Orléans Métropole a obtenu en décembre 2018 le label éco-réseau de chaleur pour l'exemplarité des trois réseaux de chaleur de son territoire, à l'occasion de la Semaine de la chaleur renouvelable. Décerné par l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de froid et de l'environnement (AMORCE), cette distinction s'appuie sur plusieurs critères :

- La performance environnementale
- L'aspect économique avec des tarifs compétitifs par rapport aux solutions de référence (gaz collectif, pompes à chaleur...)
- La dimension sociale, liée à la mise en place d'une instance de dialogue avec les abonnés et les usagers

Les trois réseaux de chaleur d'Orléans Métropole sont des services publics dont la gestion a été confiée à des concessionnaires dans le cadre de délégations de service public : Société orléanaise de distribution de chaleur (SODC) ; Société fleurysoise de chauffage (SOFLEC) ; Société de chauffage d'Orléans La Source (SOCOS). Ces installations permettent le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour l'équivalent de 20 000 logements sur Orléans et Fleury-les-Aubrais. Grâce aux importants investissements, portés par les concessionnaires, à hauteur de près de 100 millions d'euros, des unités de production de chaleur à partir de bois ont été mises en place entre 2012 et 2015. Elles délivrent désormais une énergie majoritairement renouvelable et plus compétitive économiquement.

VERS UN SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Afin de prendre des décisions politiques indépendantes et éclairées en matière de programmation énergétique, Orléans Métropole s'engage dans l'élaboration d'un schéma directeur de l'énergie. Celui-ci permettra d'établir un état des lieux énergétique complet, d'obtenir une vision claire des grandes orientations opérationnelles du territoire à moyen et long terme. Les principales thématiques au cœur de la démarche de ce schéma directeur sont :

- La production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération,
 - La maîtrise de la demande en énergie (mobilité, bâtiments, procédés industriels),
 - La distribution locale de l'énergie,
 - L'aménagement (zone d'aménagement, rénovation urbaine, implantation d'infrastructures).
- Cette démarche visera à associer toutes les composantes de la société afin de construire un projet partagé de transition énergétique.

Et DEMAIN ?

Lancement de l'élaboration du Schéma directeur de l'énergie.

ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES EN 2018

La Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie partage chaque année ses pratiques et son expertise dans le domaine de l'assainissement avec plusieurs pays. Ainsi, après les villes d'Ono (Japon) et Parakou (Bénin) en 2017, en 2018 ce sont des représentants de la ville d'Oulan-Bator (Mongolie) et une délégation du ministère de l'eau du Laos qui ont découvert les activités de la direction et ainsi visiter les équipements d'Orléans Métropole, et notamment les stations d'épuration d'Orléans la Source et de l'Île Arrault. Ces visites organisées avec la direction des relations internationales de la Ville d'Orléans et l'agence de l'eau Loire Bretagne sont l'occasion d'échanger sur les pratiques et les technologies permettant de répondre aux enjeux environnementaux en lien avec l'assainissement (préservation de la ressource, traitement des eaux usées, gestion patrimoniale des réseaux,...). Ces rencontres sont aussi l'occasion de valoriser les investissements importants réalisés par la Métropole sur les stations de traitement (70 millions d'euros sur les 10 dernières années) et de faire découvrir des projets innovants comme le parcours pédagogique 3D ou de mettre en avant des pratiques respectueuses de l'environnement de nos équipements, comme par exemple la toiture végétalisée et les panneaux photovoltaïques sur la station de l'Île Arrault. Réception par M^{me} Grivot (Adjointe au maire d'Orléans, Délégué aux relations extérieures) et M. Bois (Vice-Président Assainissement, maire de Saint-Jean-le-Blanc) de la délégation d'Oulan-Bator pendant une semaine sur la thématique de l'Eau au sein d'Orléans Métropole.





ESPACES PUBLICS

PÔLES TERRITORIAUX : POUR UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Dans le cadre de la constitution des pôles territoriaux, le début de l'année 2018 a été consacré à l'intégration des personnels transférés des communes et à l'élaboration du projet de service de chaque pôle, ainsi qu'à l'installation de leur gouvernance en étroite relation avec les communes concernées.

Dès leur installation, les pôles ont assuré leurs missions de proximité d'entretien et d'amélioration du cadre de vie (espaces publics et voiries, eau potable, zones d'activités économiques). Des astreintes techniques - relatives à la voirie, aux réseaux de distribution d'eau potable et à la viabilité hivernale - ont notamment été organisées à l'échelle de chaque pôle dans un objectif de sécurité et de continuité du service sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la gouvernance avec les communes, des instances de pilotage ont été installées dans chacun des pôles. Deux à trois fois par an, les Conférences de Pôles réunissent, sur chaque pôle, les maires des communes et vice-présidents métropolitains concernés pour définir les priorités et rendre compte de l'activité du pôle, notamment en matière de travaux de voirie. Ces instances politiques sont complétées au plan technique par des rencontres mensuelles entre le pôle et les directeurs généraux des communes et par des relations quotidiennes, en fonction des besoins et des projets, avec chacune des communes.

Enfin, les travaux ci-dessous, priorités par les communes, ont été réalisés ou engagés par la métropole dans le cadre des programmes voirie et eau.

Pôle NORD OUEST

Ormes

- Rue de Gidy

Ingré

- Élargissement rue de Coutes
- Report 2017 : Clovis Vincent

La Chapelle-Saint-Mesmin

- Rue Monteloup (Moe)
- Rue du Petit Bois + aménagement de sécurité

Saint-Jean-de-la-Ruelle

- Rue Abbé de l'Épée section passage à niveau – rue de l'Aumône
- Avenue de la Petite Espère
- Rue du Colonel Fourest
- Rue Gambetta (section brise pain – Petit chasseur)
- Report opérations 2017

Pôle SUD OUEST

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

- Rue de la Cabredée

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

- Route d'Orléans entre rues du Four et de la Croix
- Petite Rue
- Place du Cas Rouge
- Rue des Maugères
- Route d'Olivet
- Conduite eau potable rue Voie (travaux d'eau potable)

Olivet

- Rue du Général-de-Gaule
- Rue de la Petite Motte
- Rue d'Ivoy

LES PÔLES TERRITORIAUX D'ORLÉANS MÉTROPOLE



Pôle ORLÉANS Nord Loire

Quartier Nord

- Quartier Gare Phase 3
- Rue du Faubourg-Saint-Vincent
- Rue de Lattre-de-Tassigny
- Place de la Nouvelle-Orléans

Quartier Ouest

- Quais Madeleine et Saint-Laurent
- Secteur Clovis Vincent

Quartier Est

- Rue Saint-Marc
- Rue Albert-Viger
- Rues des Pruniers Cerisiers
- Rue Anne-Brunet - Abords du Belneuf (rue Eugène-Sue)

Quartier Centre ville

- Rue Sainte-Catherine
- Rue Isabelle-Romée
- Quai Chatelet
- Quais Cypierre et Barentin

Pôle ORLÉANS Sud Loire

- Quartier Saint-Marceau
- Rue des Chabassières
- Rue Moreau
- Rue du Pressoir Blanc
- Rue de la Binoche

Quartier La Source

- Parking du Parc Floral
- Démolition de la Passerelle Bolière

Pôle SUD EST

Saint-Jean-le-Blanc

- Programme d'aménagement paysager Clos de l'Arche
- Reports opération 2017 : rue de la Cerisaille
- Lancement des maîtrises d'œuvre pour les opérations de Rosette (réhabilitation du réseau d'eau) et Cerisaille 3
- Allée Chenault-Fix (travaux d'eau potable)

Saint-Denis-en-Val

- Rue de Melleray (réhabilitation du réseau d'eau)
- Rue du Chalet
- Rue de Bransles – phase 1
- Rue du Château

Saint-Cyr-en-Val

- Enfouissement Rue Haute
- Déplacement en limite de domaine public des compteurs d'eau – rue Basse

Pôle NORD

Saran

- Allée des Bicharderies
- Allée de la Tournière R
- Rue des Rossignols – Rue Rouges-Gorges
- Rue de Pimelin
- Rue Gabriel-Debacq (travaux d'eau potable)
- Rues du Muguet, des Genets, des Perceneige (travaux d'eau potable)
- Ancienne Route de Chartres RD 2020 (Nord rond-point Gérondeau) (travaux d'eau potable)

Chanteau

- Rue Neuve

Fleury les Aubrais

- Rues E.Piaf, T. Rossi et P. Bert + réseau eau potable
- Rue Guesde + réseau eau potable
- Rue JB Clément + réseau eau potable
- Rue Pierre-et-Marie-Curie – sécurisation
- Rue Hoche (travaux d'eau potable)

Pôle NORD EST

Semoy

- Rue du Bois Bordier
- Rues de la Valinière et Pierre-de-Coubertin (MO)
- Rue de la Gaubardière (travaux d'eau potable)

Saint-Jean-de-Braye

- Rue de Charbonnière (Phase 2) + réseau eau potable
- Rénovation Centre Ville – axe Nord/Sud
- Rue Pierre-et-Marie-Curie (travaux d'eau potable)

Marigny-les-Usages

- Rue du Quillet

Boigny-sur-Bionne

- Rue de Verdun
- Hameau des Barres

Mardié

- Rue de Genon et G. Sirot

Combleux

- Aménagement sécurité rue de Cas Rouge

Chécy

- Rue des Sablons
- Avenue de Patay (projet Centre Ville)
- Place de la Tonnellerie

Bou

- Rue des Varennes/Grande Rue
- Rue Caslin – 2^e tranche (IEP)



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Parmi les nouvelles compétences d'Orléans Métropole, la gestion de l'espace public comprend l'aménagement et l'entretien de la voirie, l'éclairage public et les ouvrages d'art. Elle fait l'objet d'une programmation destinée à mener en parallèle les projets d'ampleur et l'entretien courant en association étroite avec les communes.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD2020 AU SUD DE LA LOIRE

Parce qu'elle constitue un axe structurant pour le territoire métropolitain, la RD2020 fait l'objet d'un important programme de travaux d'aménagement et de requalification. En 2018, ces derniers ont concerné plus particulièrement le sud de la Loire avec deux points spécifiques. Le premier concerne l'accès à la ZAC des Chèvres noires et au futur équipement CO'Met. Dans ce secteur, les travaux se sont achevés en décembre et ont permis : l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux, la création d'une nouvelle voie en direction du sud, le doublement des voie rue Brillat Savarin, la création d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite et la plantation d'arbres et de gazon.

Sur le second secteur – entre le pont Joffre et la trémie Candolle –, les travaux se sont déroulés en trois phases, dont deux entre mai et décembre 2018. Ils

ont permis de démolir la passerelle Candolle et la création d'un carrefour à feux au droit des rues Vieille Levée et Guignegault. L'opération a consisté en la reprise de la chaussée, la création de trottoirs, de pistes cyclables et l'aménagement d'espaces végétalisés. La troisième phase des travaux, début 2019 a concerné l'aménagement du parvis du jardin des Plantes et la requalification des rues adjacentes.



PROGRAMME VOIRIE

Parmi les travaux réalisés en 2018 :

- Faubourg Saint-Vincent : requalification avec enfouissement des réseaux, réfection de la chaussée et des trottoirs, remplacement de l'éclairage et plantation d'arbres.
- Rues Sainte-Catherine et Isabelle-Romée : requalification
- Quai du Chatelet : amélioration
- Quais Cypierre et Barentin : aménagement et reprise des trottoirs
- Rue Saint-Marc et rue Albert-Viger : requalification
- Rue du Quillet (Marigny les Usages) : aménagement
- Quais Madeleine et Saint-Laurent : enfouissement des réseaux et amélioration des trottoirs
- Rue des Chabassières : enfouissement et requalification
- CD14 (entre l'A71 et la rue du Fresne) à Olivet : requalification
- Rue d'Ivoy à Olivet : requalification
- Rue de Verdun à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- Rue du Château à Saint-Denis-en-Val : requalification
- Rue du Chalet à Saint-Denis-en-Val : requalification
- Rue du Caslin à Bou : requalification
- Rue du Cas-Rouge à Combleux : aménagement de sécurité
- Rue de la Charbonnière : 2^e phase à Saint-Jean-de-Braye : requalification
- Rue du Bois-Bordier à Semoy : requalification
- Rue Paul-Bert à Fleury-les-Aubrais : requalification
- Rue de Pimelin à Saran : amélioration
- Rue Neuve à Chanteau : requalification
- Rue de l'Abbé-de-l'Épée à Saint-Jean-de-la-Ruelle : requalification
- Rue de Coûtes à Ingré : requalification
- Rue du Petit Bois à La Chapelle-Saint-Mesmin : requalification
- Rue de Gidy à Ormes : requalification

En parallèle des études ont été menées pour des travaux programmés à partir de 2019 :

- Requalification RD 2020 Nord entre Libération (Orléans) et Cap Saran (Saran)
- Requalification de la rue des Petits osiers (Saint-Jean-de-la-Ruelle), de la route de Saint-Jean-de-Braye (Semoy)
- Requalification et enfouissement des réseaux de la RD 2157 (Ingré)

OUVRAGES D'ART

70 ouvrages d'art ont été transférés à la Métropole. Outre l'entretien et les réparations courantes des ouvrages d'art (Pont Moreau, Mur digue, Pont Balletières, Pont Rouge...), 2018 a été marquée par la démolition de la passerelle Bolière à La Source durant l'été et pendant les travaux sur la ligne A du tram.

En parallèle, les études se poursuivent pour la déconstruction et reconstruction du pont Cotelte à Olivet.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Avec sa nouvelle compétence en de signalisation tricolore et d'éclairage public, Orléans Métropole a engagé un travail avec les communes dans l'objectif d'aboutir à une gestion plus efficiente de ce service public. Un état des lieux des mobiliers électriques de chaque commune a été réalisé afin de disposer d'une vision globale sur tout le territoire. L'objectif est d'abord de mettre en cohérence et non pas d'uniformiser tous les équipements. Une stratégie globale de gestion de l'éclairage public est en cours d'élaboration, sur les volets opérationnels, techniques, stratégiques et économiques.

En parallèle, le programme de renouvellement de l'éclairage public a été poursuivi :

- À Orléans : démarrage du renouvellement de l'éclairage dans le quartier Est, poursuite du renouvellement de l'éclairage du secteur pavillonnaire de La Source, et plusieurs rues du centre-ville comme la rue de la Bourie Rouge à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : travaux d'optimisation énergétique de l'éclairage rue de Verdun
- À Olivet : rénovation de l'éclairage de plusieurs rues

Enfin, le remplacement des luminaires boules par des lanternes à LED qui améliorent la qualité de l'éclairage et réduisent la consommation électrique a été effectué Rue Degas, Rue Monseigneur Von Galen dans le quartier Saint-Marceau



CHIFFRES
CLÉS

60 000

points lumineux

380

carrefours à feux

Remplacement de

80

luminaires « boule »



GESTION
DES
DÉCHETS

AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

Parmi les missions d'Orléans Métropole qui impactent les habitants au quotidien, la gestion des déchets fait l'objet d'actions visant à la fois la qualité du service rendu et la réduction des déchets en menant de nombreuses campagnes de sensibilisation.

RÉVISION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Obligatoire dans les collectivités ayant en charge la collecte des déchets ménagers, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a vu le rôle de la prévention renforcé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 avec un objectif national de - 10% de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Par ailleurs, ce plan doit être compatible notamment avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, engagé par la Région Centre-Val de Loire. Dans ce contexte, Orléans Métropole a lancé

en février 2018 la révision de son Programme local de prévention des déchets pour le transformer en PLPDMA. Une commission d'élaboration et de suivi a été créée, ouverte aux institutions et à la société civile. Composée de 28 membres, elle s'est réunie quatre fois en 2018 pour enrichir le diagnostic de territoire initial.

Et DEMAIN ?

Poursuite des travaux pour aboutir à la définition d'un nouveau plan d'actions.

CHIFFRES
CLÉS

diffusion de
13 950
autocollants « stop-pub »

26 %
des boîtes à lettres du territoire équipées de stop-pub.

11
numéros de la Lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets



2

nouvelles écoles primaires

13

écoles participant au programme

6

communes de la Métropole

76

interventions dispensées
soit 53 heures d'interventions

994

élèves et

114

adultes sensibilisés

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS UNE DÉMARCHÉ ÉCO-EXEMPLAIRE

Ce programme de sensibilisation mis en œuvre par Orléans Métropole s'adresse en priorité aux écoles primaires, à travers divers niveaux d'implication dont le tri et le recyclage, ou encore à travers des animations sur le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri des textiles ou du verre... Ces animations sont proposées à l'ensemble des acteurs de l'école (personnel d'entretien et de restauration, équipes pédagogiques, enfants). D'autres animations sont proposées dans les collèges, lycées et autres établissements dans le cadre de projets spécifiques ou événements particuliers.

INCITER AU COMPOSTAGE

Parmi les gestes à adopter pour réduire les volumes de déchets, le compostage est encouragé au sein de la métropole orléanaise. Ainsi, Orléans Métropole a poursuivi en 2018 l'organisation d'ateliers de compostage des déchets de jardin et de cuisine. La collectivité incite ainsi au développement de cette pratique éco-citoyenne en proposant deux types d'ateliers : un atelier pratique pour s'initier au compostage et un atelier rapide pour acquérir les bons gestes à adopter pour démarrer facilement un compost. Dans la même démarche, Orléans Métropole met à la disposition des habitants des composteurs. En 2018, deux composteurs de quartier ont été installés. Cette expérimentation propose aux habitants un nouveau moyen de réduire leurs déchets





et répond à une demande des Orléanais, exprimée à plusieurs reprises notamment via le budget participatif de la Ville d'Orléans. Les deux aires de compostage se situent au Parc Pasteur et rue des Chats Ferrés. Pour mettre en place ces composteurs de quartier, dimensionnés pour un certain nombre d'utilisateurs, les habitants se sont organisés en collectifs et ont désigné deux référents, qui sont les interlocuteurs de la métropole en cas de besoin et une formation au compostage a été proposée. Accompagnés dans un premier temps par la Métropole, les habitants géreront par la suite en autonomie les composteurs et pourront utiliser le

compost produit. Cette expérimentation permettra par la suite de développer le principe dans d'autres quartiers d'Orléans Métropole.

Et DEMAIN ?

Bilan de l'expérimentation des composteurs de quartier avant d'envisager son déploiement

CHIFFRES CLÉS

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ :

39

stands de promotion du compostage domestique tenus par les conseillers déchets dont des événements de poids :

1^{re}

édition des 24 h de la biodiversité, journée de la biodiversité, Opération « poules » à Saint-Jean-de-Braye ;

971

personnes accueillies Opération « Adopte un composteur » :

21

ateliers d'initiation

345

nouveaux foyers équipés, portant à

17 750

les familles accompagnées dans le cadre de la promotion du compostage individuel ;

68 %

de ces familles jetaient leurs déchets de cuisine uniquement dans la poubelle

COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE OU EN STRUCTURE COLLECTIVE :

19

nouveaux sites de compostage installés en pied d'immeuble ou en établissement soit

122

de sites actifs

11

visites sur les sites déjà actifs

CHIFFRES
CLÉS

UNE SECONDE VIE POUR LES TEXTILES

Orléans Métropole a disposé depuis plusieurs années 92 bornes réparties sur tout le territoire pour récupérer le textile, le linge de maison et les chaussures. Les textiles récupérés sont ensuite triés pour être, selon leur état, revendus dans des boutiques solidaires ou transformés en chiffons ou isolants thermiques utilisés dans l'industrie. Elle a confié à Tremplin, une association d'insertion professionnelle, la mission de tri et de vente dans ses boutiques solidaires.

Plus de
700
tonnes de
vêtements collectés
et réemployés

UN DÉFI TEXTILE DANS LES ÉCOLES

Organisé du 23 avril au 18 mai, le 4^e défi textile d'Orléans Métropole a mobilisé 10 écoles qui ont collecté des vêtements non utilisés pour les recycler. Les trois lauréats sont l'école de Marigny-les-Usages avec 11,8 kg par élèves puis celles de Chécy et de Boigny-sur-Bionne.



TERRITOIRES & PROXIMITÉ

FAIRE BAISSER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de la semaine nationale du goût, Orléans Métropole a organisé en octobre 2018 une sensibilisation au « zéro gaspi » alimentaire : information du public sur les bons réflexes, recettes de cuisines ont été proposées au public par les conseillers de la collectivité lors de rendez-vous organisés dans plusieurs communes de la métropole : Saint-Jean-de-Braye, Orléans, Olivet, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-le-Blanc.

CHIFFRES
CLÉS

7

animations
« ma cuisine zéro-gaspi »

522

personnes sensibilisées

4^e

édition de la semaine
du goût zéro-gaspi

791

personnes rencontrées

UN LOCAL POUR LE RÉEMPLOI

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, la Métropole encourage le réemploi des objets encore utilisables. Dans cet objectif, elle a mis en place en 2018, à la déchetterie de Saran un local de réemploi, destiné à recueillir tous les objets en bon état qui ne sont plus utilisés pour éviter de les incinérer : électroménager (cuisson, froid, lavage), petits appareils électriques, écrans, petits meubles, vaisselle, bibelots, objets décoratifs, jouets, livres, accessoires de puériculture, vélos... Ces objets sont ensuite proposés à la vente par les six associations partenaires, relevant de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, ce service a permis de « sauver » plus de 50 tonnes d'objets en 2018. Ce concept en expérimentation pourrait être étendu à d'autres sites de recyclage pour amplifier la démarche de lutte contre le gaspillage et de réduction des déchets.

CHIFFRES
CLÉS

De mars à décembre :

72

tonnes d'objets détournés

47 %

des objets réemployés
(don ou revente en boutique)

48 %

des objets présentant des
défaillances sont envoyés vers
le recyclage

5 %

des objets ni réemployables,
ni recyclables sont détruits

CHIFFRES
CLÉS

10,89

tonnes de textiles
collectés

1 089€

(1€ par tonne) partagés et
reversés à trois coopératives
scolaires

10

demi-journées de collecte

CHIFFRES CLÉS

897

personnes rencontrées



ZOOM SUR LES COULISSES DU RÉEMPLOI

À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, du 17 au 25 novembre 2018, et dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Orléans Métropole a souhaité mettre en valeur les acteurs du réemploi. Parce que le réemploi d'objet contribue à limiter la génération de déchets, Orléans Métropole mène diverses actions pour le favoriser, en encourageant les solutions de dons ou de troc pour faciliter leur transmission, en favorisant les interventions (nettoyage, petite réparation, customisation, transformation) qui contribuent à donner une seconde vie aux objets. Aussi, la collectivité a proposé des visites destinées à valoriser les moyens de prolonger la vie des objets : visites guidées dans les entreprises et associations partenaires ; animations et ateliers (repair-café, troc, customisation...) ; rencontres avec les conseillers en gestion des déchets dans les six déchetteries du territoire.



CHIFFRES CLÉS

439

comptes utilisateurs créés

1 051

annonces enregistrées

1 700

visiteurs en moyenne par mois

SAUVE-UN-OBJET.FR

Ce site d'annonces territorialisées lancé fin 2017 participe au développement du « réflexe réemploi » et renforce le lien social. Après une année de fonctionnement encourageante, il apparaît nécessaire de développer encore la visibilité et la notoriété du site, par des campagnes ciblées, une communication régulière à l'échelle de la métropole (web, journal, newsletter réduction déchet) et des communes.



MISE EN SERVICE DES VÉGÉTRI

Ouvertes en début d'année 2018, les trois Végé'tri sont des aires de dépôts des déchets végétaux. Créées pour mieux répondre aux besoins des usagers, elles sont situées à proximité des déchetteries de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ingré et Chécy. Elles permettent le dépôt sur le sol, ce qui facilite le dépôt pour les usagers et contribuent également à diminuer le temps d'attente et à désengorger les déchetteries.

Les retours des usagers sur les 3 Végé'tri sont très positifs. Aussi, Orléans Métropole s'oriente vers la création de nouvelles plateformes pour conforter le maillage du territoire.

Et DEMAIN ?

Projet de création de deux nouvelles plateformes Végé'tri à Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val



SUIVI DE QUALITÉ DU TRI AUPRÈS DES PARTICULIERS

Les échanges avec les ripeurs et les signalements récurrents d'usagers permettent de faire remonter des anomalies sur des secteurs ou des adresses précises. Afin d'améliorer la qualité du tri des usagers, 12 suivis ont été menés : les agents précèdent le camion de collecte et contrôlent le contenu des bacs pour y apposer un autocollant personnalisé en fonction de la qualité de tri du bac.

2040
bacs contrôlés

1018
usagers sensibilisés

771
mémo-tri distribués

UNE DÉCHETTERIE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Une réflexion a été menée en 2018 sur un projet de déchetterie nouvelle génération, située à proximité de la Végé'tri de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, avec trois caractéristiques :

- Un nouveau parcours de tri proposé aux usagers avec l'idée d'inciter au réemploi, la benne « tout-venant » arrivant à la fin du parcours, à l'issue des étapes de tri
- Des infrastructures significatives destinées au réemploi
- La prise en compte des attentes des usagers

Tout au long de cette réflexion, Orléans Métropole a veillé à placer l'usager au cœur du service et a bénéficié de l'aide du cluster orléanais Nekoé dans une démarche d'innovation par les services. Ainsi, les usagers ont été mobilisés à travers l'observation in situ de leurs pratiques sur les équipements existants et une interrogation de leurs attentes. La modélisation des propositions de service possibles pour répondre à ces attentes a été ensuite réalisée en concertation à travers des ateliers de réflexion.

MIEUX GÉRER SES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de sensibilisation des usagers à la démarche et au réemploi, Orléans Métropole a organisé en octobre une journée pour apprendre à mieux gérer ses déchets verts à la plateforme Végé'tri de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Lors de cette journée, les visiteurs ont pu découvrir les différentes solutions alternatives de gestion des végétaux : autour de trois ateliers thématiques sur le compostage domestique, l'utilisation du compost et le paillage dans son jardin et des démonstrations de matériel (broyeur, tondeuse mulching).

ACCOMPAGNER LE TRI LORS DES ÉVÉNEMENTS

Orléans Métropole encourage la mise en œuvre du tri sur les événements et met à la disposition des organisateurs des dispositifs afin de les accompagner pour être plus éco-responsable : contenants spécifiques pour le tri du verre ou du textile, corbeilles double-flux... En 2018, 33 manifestations ont bénéficié d'un accompagnement dans la mise en œuvre du tri.

Et DEMAIN ?

Validation des premières esquisses d'organisation du site

Finalisation du projet et consultation des entreprises

la première tranche des travaux prévue en 2020



Budget envisagé :

1 200 k€
pour la première tranche de travaux

1 300 k€
envisagés à terme pour les équipements liés au réemploi terrain de

18 000 m²

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Orléans Métropole assure la collecte des ordures ménagères sur tout le territoire, ainsi que celle des déchets recyclables, dans les 1 000 points de collectes du papier, du verre et des plastiques et cartonnets. La Métropole entretient également six déchetteries réparties sur son territoire et assure la distribution et l'entretien des bacs mis à la disposition des particuliers.

158 652 tonnes de déchets ont été collectées en 2018 par Orléans Métropole, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2017. Ramené à l'habitant, le volume est en légère baisse (-0,2 %), car la population totale du territoire a augmenté de 0,3 %. 17 879 tonnes de déchets recyclables ont été collectées et 59 152 tonnes déposées en déchetteries. Le tonnage de déchets ménagers résiduels est en légère hausse (+0,9 %) tandis que les tonnages des déchets recyclables en légère baisse (-1,2 %). La performance de tri sélectif s'établit à 63,2 kg/an/hab en 2018 (-0,3 % par rapport à 2017).

En 2018, la collectivité a acquis quatre nouveaux poids lourds pour effectuer la collecte des déchets. Choisis avec le concours des agents de terrain, ces véhicules offrent une meilleure ergonomie, ce qui facilite le quotidien des agents de terrain et réduit ainsi le nombre d'accidents de travail. De plus ils génèrent moins de nuisance sonore, pour un plus grand confort des habitants.

Face aux fortes chaleurs subies durant l'été 2018, en particulier sur la 1^{re} quinzaine du mois d'août, un ajustement organisationnel des collectes a été mis en place pour améliorer les conditions de travail des équipes de collecte exerçant leur activité entre 13 et 20h et les départs des équipages ont été différés à 19h. Ce dispositif a naturellement été bien accepté par les usagers. Une évaluation est en cours afin d'ajuster la procédure « fortes chaleurs » pour les étés à venir et d'anticiper notamment l'information des agents comme des usagers.

Dans le centre-ville d'Orléans, une équipe de trois conseillers intervient dans le but de maintenir une communication continue et d'accompagner les différents services spécifiques liés aux problématiques du centre-ville en matière de stockage, tourisme et commerce.

L'équipe a en charge la fourniture d'outils de pré-collecte adaptés, la sensibilisation aux bonnes pratiques, le maintien des partenariats avec les différents intervenants du centre-ville, l'amélioration des performances de tri et le respect des consignes (jours de collecte, heures de présentation des contenants, informations des nouveaux arrivants...)

LA SÉCURISATION DES COLLECTES

À la suite de l'accident mortel survenu en juillet 2017 lors d'une tournée de collecte, une enquête interne a été ouverte et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et l'Agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) du centre de gestion du Loiret se sont mobilisés. L'accident, survenu dans le cadre d'une marche arrière (non prévue sur cet axe et non nécessaire a priori dans les circonstances du jour), a déclenché une enquête judiciaire toujours en cours en avril 2019.

Un plan d'actions a par ailleurs été mis en œuvre, comprenant un accompagnement des communes, sur les sites à risque, des crédits dédiés en investissement pour répondre à certains aménagements, une information systématique des communes face aux questions potentielles des riverains.

Sur les 797 points noirs recensés au cours de la démarche, 56 situations restaient à traiter en janvier 2019.

Une démarche similaire a été conduite en parallèle sur les points de recyclage identifiés comme dangereux.



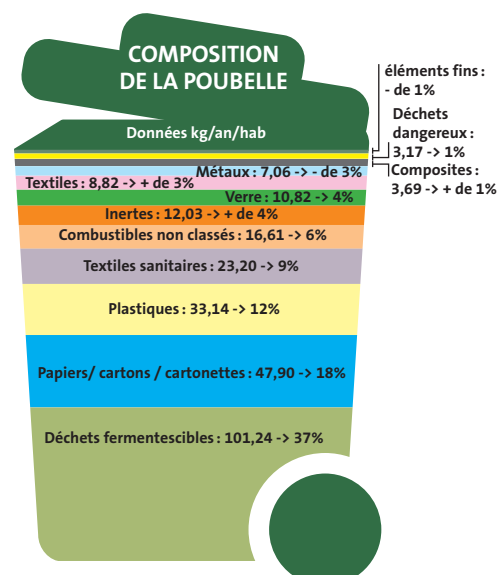
FOCUS DD

LA POUBELLE TYPE SUR LE TERRITOIRE ORLÉANAIS

Orléans Métropole a présenté en 2018 les résultats de sa campagne de caractérisations des déchets ménagers résiduels et sélectifs, menée en 2017 afin de connaître finement la composition des poubelles et de dresser le portrait de la poubelle-type. Cette action visait également à observer les pratiques des habitants et à mesurer l'impact des actions menées par la collectivité. Enfin, elle devait permettre d'identifier des gisements de déchets sur lesquels la collectivité peut agir. En cinq semaines de tri, 3,5 tonnes (1,5 tonne de multimatériaux et 1,9 tonne de déchets ménagers résiduels) ont été caractérisées.

Parmi les points marquants de cette caractérisation :

- 37 % de déchets sont fermentescibles (déchets organiques, biodéchets) et représentent un gisement compostable toujours très important et démontrent un gaspillage alimentaire toujours visible
- 18 % des déchets sont des papiers-cartonnets, dont des emballages et des papiers (publicité et bureau) qui appellent des approches spécifiques
- 12 % sont des plastiques, dont 46 % sont concernés par l'extension des consignes de tri à venir





UN PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES VOISINS POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de traitement des ordures ménagères (UTOM), composée d'une unité de valorisation énergétique, d'un centre de tri des collectes sélectives et d'une Installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME).

L'exploitation de l'UTOM et celle de l'IME sont assurées par deux filiales du groupe Veolia : la première dans le cadre d'un marché d'exploitation et la seconde sous la forme d'une délégation de service public de type affermage, les deux arrivant à échéance au 31 octobre 2019.

Le terme de ces deux contrats ainsi que les évolutions réglementaires à venir constituent une opportunité pour Orléans Métropole de repenser la gestion du service et de la moderniser : extension des consignes de tri ; minoration de la Taxe générale sur les activités polluantes ; baisse des seuils pour les oxydes d'azote ; développement de la valorisation thermique...

Par ailleurs, le centre de tri devra être modernisé pour tenir compte de la nécessaire évolution vers l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022 telle que prévue dans la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans le cadre du renouvellement de ces contrats d'exploitation, des réflexions ont été menées à l'échelle territoriale et avec les collectivités des territoires voisins dont il est ressorti un intérêt commun de se grouper pour viser des performances techniques et financières améliorées et conformes aux échéances réglementaires. Ainsi, un partenariat a été construit avec six collectivités périphériques avec la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes pour lancer la consultation en 2018.

VISITER POUR MIEUX COMPRENDRE

L'UTOM propose depuis novembre 2018 une nouvelle scénographie pour présenter le parcours de traitement des déchets, avec l'aménagement de deux espaces ludiques, la projection d'un film et des habillages sur le parcours de la visite. Et pour le jeune public, un scénario de visite est proposé avec un carnet d'enquête.

QUELLE ÉVOLUTION POUR LE TRI ?

Une étude territoriale sur le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques a été menée en 2018 dans le but d'avoir des éclairages dans le cadre de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques :

- la mise en service de centres « nouvelle génération », de plus grande capacité, aptes à traiter une plus grande diversité de matériaux, de manière plus automatisée et à des coûts optimisés.
- le devenir des centres de tri publics et privés et les logiques de flux, de collecte et de transfert et transport.

Ainsi, l'étude a permis de dresser l'état des lieux des collectes et des centres de tri existants, et de construire des scénarios prospectifs d'évolution des collectes et du tri avec extension des consignes de tri. Une analyse économique, sociale et environnementale a également été réalisée, comprenant un volet sur l'emploi (postes, évolution des métiers, insertion), les possibilités de collaboration et de mutualisation entre collectivités locales ainsi que la reconversion du centre de tri public de BGV (Pithiviers) dont l'arrêt de l'activité de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques est programmé.

Les réflexions engagées par les collectivités s'inscrivent donc dans une logique de cohérence flux de matière - territoire - négociations et collaboration. L'ADEME Centre-Val de Loire a apporté son soutien financier à cette étude.

CHIFFRES
CLÉS

95

personnes ont participé
à 8 visites organisées
depuis novembre 2018.



RESSOURCES HUMAINES

LA DRH ENGAGÉE AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS DE LA MÉTROPOLE

L'optimisation des charges de personnel: hors changements de périmètre

LA POURSUITE DE LA STRATÉGIE DE MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Une stratégie claire de maîtrise a été engagée afin de conserver des marges de manœuvre pour investir au profit du territoire orléanais. Les Directeurs généraux adjoints et les directeurs sont responsabilisés quant à l'évolution de l'ingénierie interne nécessaire à la bonne réalisation des projets.

L'évolution de la masse salariale reste aujourd'hui très contenue avec le passage à la Métropole. L'indice des fonctions supports (taux d'agents chargés des ressources par rapport au nombre total d'agents) baisse de manière régulière pour passer de 9,70% en 2017 à 9,06% en 2018. Les enjeux de simplification des procédures se poursuivent dans tous les domaines poussés ou non par la réglementation.

L'amélioration des conditions de travail

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour prévenir les risques psycho-sociaux et garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un comité qualité de vie au travail a été constitué en 2015, ayant pour rôle d'alerter, de proposer et d'évaluer les actions mises en œuvre en faveur de la Qualité de Vie au Travail.

Le plan d'actions QVT ne s'attache pas uniquement à prévenir les risques psychosociaux mais vise à améliorer plus largement la Qualité de Vie au travail. Il est décliné en 2 priorités :

- S'assurer que les conditions de travail préservent la santé et l'équilibre de vie professionnelle-vie privée des agents
- Améliorer le bien-vivre ensemble en favorisant une qualité de la communication et des relations interpersonnelles

LES PRINCIPALES ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Protection sociale complémentaire, mise en œuvre de deux conventions de participation en matière de santé et de prévoyance qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018

588 agents ont adhéré selon une répartition différente par rapport au modèle précédent (13€ bruts/mois pour l'agent, 10€ bruts/mois pour le conjoint et 7€/mois pour les deux 1^{ers} enfants).

* 186 adhésions à la prévoyance. Cette nouvelle convention permet d'offrir une couverture prévoyance aux agents de la Métropole qui n'en disposaient pas jusqu'à présent. Elle couvre les risques invalidité et incapacité (couverture à hauteur de 95% du revenu net mensuel contre 90% auparavant).

Prévention des RPS : mise en place d'une procédure de prévention et de gestion des risques psycho-sociaux

Préparations physiques avant la prise de poste

Lancées en avril à la Direction de la Gestion des Déchets, des éducateurs sportifs internes sont venus formés des coaches-relais volontaires au sein de chaque équipe de travail qui animent des séances d'échauffements de 10 min avant chaque prise de poste. L'objectif : lutter contre les Troubles Musculo-squelettiques et donc l'absentéisme (proche de 10%).

Études de poste – aménagements de poste

En 2018, 27 études de postes ont été réalisées par les préventeurs et les infirmières pour analyser les postes et améliorer les conditions de travail. De manière complémentaire, de nombreux aménagements de poste ont été réalisés dont 29 ont abouti à des plans d'action collectifs pour améliorer l'ensemble du site.

636 conseils en matière d'hygiène et sécurité ont été apportés auprès des directions.

Audition

Des relevés sonométriques sont effectués durant la visite médicale. Une journée audition a été réalisée en mars. Sur 97 agents reçus lors de ces rencontres collectives, 50 troubles auditifs ont été détectés dont 16 ont amené à des appareillages.

ORGANISATION

Le télétravail

Le télétravail est utilisé par près de 40 agents en 2018. Les agents et leurs responsables font part de leur grande satisfaction de pouvoir travailler de manière plus efficiente.

L'école du management

L'école du management a permis de former sur l'année 2018 :

- 475 managers sur les modules obligatoires en fonction des strates hiérarchiques,
- et 163 managers sur des modules complémentaires.

Le programme 2018 a été conçu en tenant compte des besoins des managers identifiés sur les évaluations de 2017, tout en étant décliné autour des 5 rôles clés du manager :

- être des responsables porteurs de sens et de vision,
- être des leaders libérateurs,
- être des animateurs,
- être des pilotes et organisateurs
- développer son propre pouvoir d'action et d'influence.

Le programme a été adapté avec la mise en place de 22 ateliers opérationnels sur des thématiques du quotidien.

Exemples : Savoir gérer le temps et les urgences, Découvrir des techniques de co-construction, Comment mieux travailler en transversalité...

95 agents ont suivi ces groupes de paires en 2018.

Au total en 2018, 30 sessions ont été organisées sur les modules obligatoires et 20 sessions sur les modules optionnels.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les espaces de convivialité et de créativité

Le centre municipal a ouvert ses premiers espaces de convivialité et travail partagé le 26 juin 2018 :

- LE VENTIL'Ō. Deux espaces : un espace de convivialité, un lieu de détente, de relaxation et d'échanges informels entre collègues. Un espace d'échange, de co-développement, de créativité et de partage. Un lieu pour proposer des animations, des ateliers, faire émerger ensemble de nouvelles idées, de nouveaux projets, des pistes d'amélioration ...
- L'OASIS. Un espace de travail partagé (coworking) permettant de travailler seul ou à plusieurs, au calme, et de faciliter le quotidien et l'efficacité, notamment des agents des sites distants ou des agents en bureaux partagés tout en développant les rencontres inter-services.

Heures supplémentaires des catégories C et B

La Métropole et La Ville ont délibéré pour autoriser le versement des heures supplémentaires ou complémentaires aux agents participant aux grands événements (fêtes de Jeanne d'Arc, festivals, élections, 14 juillet...) en faveur des agents de catégorie C et B, ainsi qu'à l'occasion de crise majeure (inondations, risques technologiques...).

Don de jours de repos à un agent public

Un agent peut, à sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses congés au bénéfice d'un autre agent, ayant le même employeur, dès lors que ce collègue :

- Assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants
- Vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

L'agent bénéficiaire a droit à un congé fractionné ou non, limité à 90 jours par année civile.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2018

Les élections professionnelles se sont déroulées le 6 décembre 2018 et ont permis d'élire les représentants du personnel, pour une durée de 4 ans, aux :

- Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C)
- Comité Technique
- Commissions Consultatives Paritaires pour les contractuels (catégories A, B et C)

Les résultats :

- Répartition du nombre de sièges obtenus par syndicat :

	CFDT	CGT	FO	FAFPT
CAP	7	3	3	0
Catégorie A	3			
Catégorie B	2	0	2	
Catégorie C	2	3	1	0
CT	3	2	2	0
CCP	7			
Catégorie A	3			
Catégorie B	2			
Catégorie C	2			





La poursuite du processus d'approfondissement de la Métropole (transferts de personnel, mutualisations...)

Transferts de personnels et Mads Métropole

Suite à la création d'Orléans Métropole au 1^{er} mai 2017, à compter du 1^{er} janvier 2018, les agents municipaux qui relevaient en totalité ou pour partie de services transférés l'ont été soit à Orléans Métropole, soit mis à disposition de services.

Les domaines de compétence concernés au 1^{er} janvier 2018 sont le Développement économique - Zones d'activités économiques – Tourisme, l'Urbanisme et aménagement : PLUI Habitat, l'Eau potable, réseaux et l'Espace public : voirie et stationnement, espaces verts.



TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET DES PERSONNELS DU 1^{ER} JANVIER 2018 :

681

agents transférés (pour 622,12 ETP). Ainsi, sur les 558 postes qui ont été transférés à Orléans Métropole :

540

agents transférés :
 • 416 pour Orléans auxquels s'ajoutent 10 postes vacants,
 • 124 pour les communes autres qu'Orléans auxquels s'ajoutent 8 postes vacants.

334

agents mis à disposition de la Métropole pour 158 ETP

193

agents remis à disposition des collectivités en MADS descendante pour assurer les missions communales pour 75,88 ETP (dont 64 pour Orléans).

RESSOURCES



CHIFFRES CLÉS POUR LA CRÉATION DES SERVICES COMMUNS VILLE D'ORLÉANS ET MÉTROPOLE ET LE TRANSFERT DES PERSONNELS DU 1^{ER} JUIN 2018 :

Les services communs, créés afin d'optimiser les moyens humains, financiers et matériels des deux collectivités, ont été mutualisés à compter du 1^{er} juin 2018.

Les 224

agents concernés ont été transférés auprès d'Orléans Métropole (dont 8 postes vacants).

SYSTÈMES D'INFORMATION

POURSUITE DE LA MUTUALISATION

Installée à Olivet, la Direction des systèmes d'information mutualisée intègre 26 agents issus des communes d'Olivet, Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean de Braye et d'Orléans Métropole. Elle intervient également pour le compte des autres communes de la Métropole, en fonction de leurs besoins et leurs engagements mutualisés.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA DSI

La DSI est chargée de la gestion des infrastructures réseau, système et télécom, du développement des applications métiers et de la gestion des postes de travail, ainsi que des équipements d'impression de proximité. Son action s'appuie sur la mise en œuvre d'un schéma directeur.



MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNES

La mutualisation se poursuit à travers de nombreuses actions concrètes.

Par la mise en oeuvre de biens logiciels partagés :

- La logithèque e-magnus (gestion RH, finances, GRC) au bénéfice de 9 communes ; gestion du courrier issue d'une collaboration entre 9 communes ; gestion du conservatoire (imuse) pour 5 collectivités
- La gestion administrative pour la police municipale (Municipol) pour 12 communes
- La gestion dédiée aux services de santé au travail (Horizon), avec la poursuite du déploiement pour les communes entrant dans le service commun
- La gestion de la petite enfance (3D ouest) pour 7 communes
- Le porte-document nomade à destination des élus (i-delibre) pour Olivet et Saint Pryvé Saint Mesmin

Par l'amélioration des infrastructures informatiques : intégration de pare-feu centraux en haute disponibilité

- accès Internet mutualisé
- antispam
- remplacement du matériel de sauvegarde
- raccordements de communes au réseau communautaire (Chécy, Ingré) et des pôles territoriaux

Par la passation de groupements de commande pour uniformiser les matériels et les prestations et par la massification permettant de dégager des économies : nouveau marché fibre optique, nouveau marché téléphonie (fixe, mobile, internet).

Par le renouvellement du contrat de prestation d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes externalisée, permettant aussi une simplification et une mise en cohérence entre les communes concernées

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

- Déploiement de la gestion des absences
- Mise en œuvre de la gestion électronique de documents
- Mise en œuvre d'un hyperviseur sur les bâtiments (contrôle accès, intrusion, levée de doute, vidéo...)
- Lancement d'une étude sur les pratiques collaboratives

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT D'APPLICATIONS ET D'OUTILS INNOVANTS

- Outil de surveillance climatique pour le musée
- Tablettes pour pointage
- Remplacement du système d'information de gestion des bibliothèques
- Intégration du portail famille
- Déploiement de smartphone pour la gestion des PV électroniques et stationnement
- Nouveau système de billetterie

CHIFFRES CLÉS

15 000

demandes traitées par l'assistance utilisateurs
Un portefeuille de 197 applications maintenues

3260

agents

PARC INFORMATIQUE

243

sites avec postes informatiques

215

copieurs multifonctions

308

imprimantes

TÉLÉPHONIE

2500

postes fixes

416

mobiles

88

smartphones

BILAN DE LA MUTUALISATION

39

logiciels partagés

94

utilisations de logiciels partagés dont

66

hors Orléans



ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES

UNE ORGANISATION STABILISÉE

À la suite de la création de la Métropole en 2017, 2018 a vu la finalisation de l'organisation, tenant compte des nouvelles compétences de la collectivité.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Depuis l'arrêté du Préfet en date du 29 décembre 2017, Orléans Métropole exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes :

- Missions complémentaires à la compétence GEMAPI
- Création et gestion d'une fourrière animale
- Aménagement et gestion du Parc floral de La Source à Orléans
- Ecole supérieure d'art et de design (Esad) d'Orléans

LE SÉMINAIRE MÉTROPOLITAIN

Orléans Métropole organise une fois par an un séminaire des élus de la Métropole.

Ce séminaire rassemble l'ensemble des élus des communes, ainsi que les membres du Conseil de développement.

Les équipes de direction de la Métropole et des communes y sont également conviées.

Ce moment fort de la vie de la Métropole permet de faire un point d'étape régulier sur la mise en œuvre du projet métropolitain, de faciliter la circulation de l'information, d'échanger sur les orientations et de développer la cohésion entre l'ensemble des élus des 22 communes.

En 2018, ce séminaire s'est tenu le 17 septembre en soirée, à la faculté de droit, économie, gestion de l'université.



Il a permis au Président de présenter une vision d'ensemble de l'avancement du projet métropolitain et d'échanger avec les vice-Présidents sur chacun des projets.

La présentation d'une étude de l'INSEE sur les caractéristiques démographiques et économiques de la Métropole a également permis d'enrichir la réflexion des élus, et ainsi d'esquisser les premiers critères d'évaluation du projet métropolitain.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉVOLUE

Suite à l'obtention du statut de métropole en mai 2017, il a été proposé, par délibération du Conseil Métropolitain du 12 avril 2018, de faire évoluer le conseil de développement en conseil de développement métropolitain. Cette évolution permet d'impulser une nouvelle dynamique, en intégrant de nouveaux membres en lien avec les différents axes stratégiques du projet métropolitain, en travaillant sur les sujets majeurs en termes de proximité et de solidarité, d'attractivité et de rayonnement du territoire et en confortant son rôle pour éclairer les décisions des instances métropolitaines.

CHIFFRES CLÉS

344
décisions

146
arrêtés (hors RH)

55
délibérations du Bureau

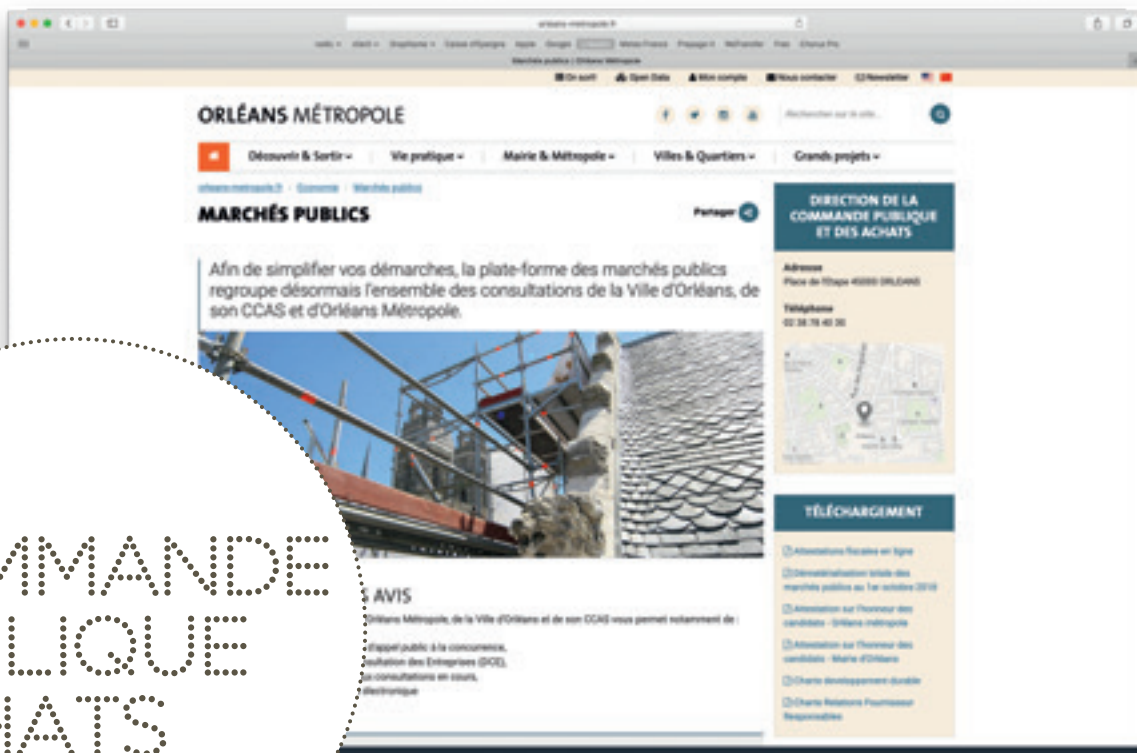
421
délibérations du Conseil

11
réunions du Conseil

9
réunions du Bureau

11
Conférence des Maires

1
Conférence métropolitaine



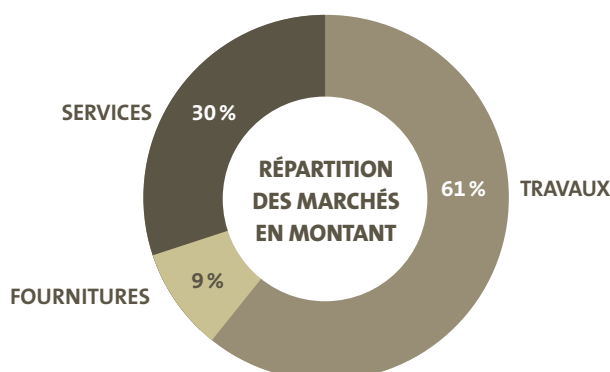
COMMANDE
PUBLIQUE
ACHATS

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La politique achats d'Orléans Métropole vise le respect de ses engagements en matière d'achats responsables, c'est-à-dire en matière de responsabilité territoriale mais aussi de contribution à l'insertion et à la protection de l'environnement.

Signe du dynamisme de la collectivité dans la réalisation de ses projets, 290 consultations ont été lancées en 2018 donnant lieu à l'attribution de 251 marchés, pour un montant total de 100 922 745,28 € TTC.

Le volume des dépenses d'achat sur 2018 s'élève à 121 569 726, 37 euros TTC (hors délégations de service public), avec un taux de couverture contractuelle de plus de 90%.



LE DISPOSITIF D'INSERTION SE DÉVELOPPE

60 marchés en exécution en 2018 intégraient un dispositif d'insertion (clauses d'insertion, marchés d'insertion...). 295 contrats d'insertion en ont découlé et 266 personnes ont pu en bénéficier. Ainsi, 61 643 heures d'insertion ont été réalisées : un volume d'heures d'insertion réalisées doublé par rapport à 2017.

En 2018, le volume d'achat de prestations d'insertion s'élève à 900 000 euros TTC

LA DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

En 2018, la part des plis électroniques est en nette augmentation, avec 70 % des plis, soit une augmentation de 10 %. Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2018, les procédures de marchés publics sont entièrement dématérialisées, avec de fortes économies de papier à la clé, estimées à plus de 200 000 feuilles sur une année.

FOCUS DD

LA PRISE EN COMPTE DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DANS LES ACHATS

Quelques exemples d'achats en 2018 :

- Parc auto : en matière de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, 20 % de véhicules électriques sont achetés lors des renouvellements du parc ; un additif est ajouté au gasoil pour réduire les émissions sur les véhicules à motorisation diesel. Déjà en place depuis deux ans sur certains véhicules, le dispositif a été élargi en 2018.
- Intégration régulière de clauses ou critères environnementaux : réutilisation des matériaux dans les marchés de travaux, recyclage des emballages en fourniture, intégration de critère de fin de vie des produits...

LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER ÉCONOMIQUE LOCAL

50 % des marchés publics ont été attribués à des entreprises locales en 2018.

Dans le cadre de sa politique achat, et de la mise en œuvre de la charte relations fournisseurs responsables signée en 2016, les services de la Métropole développent le « sourcing », dans l'objectif de mieux connaître le panel de fournisseurs, leur capacité, et de renforcer l'attractivité et l'accessibilité aux marchés publics.

FORUM INNOVATION ET ACHATS PUBLICS

Afin de faciliter l'accès à la commande publique, notamment pour les secteurs innovants Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans ont organisé en octobre un Forum Innovation et achats publics dédié, pour sa première édition au Bâtiment Intelligent. Une rencontre organisée en partenariat avec la Préfecture du Loiret, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et Loire & Orléans Éco.

L'objectif de cette rencontre était à la fois de :

- Mettre en relation la maîtrise d'ouvrage publique et des entreprises mais également les entreprises entre elles
- Rassurer quant à l'accessibilité des marchés publics, notamment en matière d'innovation
- Référencer les entreprises dans la base de sourcing achats innovants.



RAPPORT FINANCIER 2018

LE PREMIER COMPTE ADMINISTRATIF DE PLEIN EXERCICE DE LA MÉTROPOLE

Préambule

MÉTROPOLE : FINALISATION DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Après les deux grandes étapes qui ont rythmé l'année 2017 :

- L'évolution institutionnelle de notre intercommunalité devenue Communauté urbaine puis Métropole au 1^{er} mai 2017. La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire devenue « Orléans Métropole » le 01/01/2017 s'est vue transférer de nouvelles compétences par ses communes membres, compétences exercées, entre 2017 au travers de convention de gestion transitoires passées avec les communes et assurant le continuité de l'exercice des compétences dans les meilleures conditions pendant cette période de transition
- L'adoption du Projet Métropolitain à l'horizon 2030.

2018 a vu l'achèvement du processus de transfert de compétences avec notamment :

- l'évaluation définitive des charges transférées et fixation des attributions de compensation correspondantes en lien avec les travaux en cours de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- le transfert du personnel relatif aux compétences transférées
- le transfert des compétences et équipements intégrés dans les statuts par délibération du conseil métropolitain de Décembre 2017 : Gemapi, l'ESAD et Parc Floral
- la fin des conventions de gestion et la reprise en direct de la gestion de l'ensemble des compétences par Orléans Métropole

LE PROJET MÉTROPOLITAIN

2018 est le premier exercice de mise en œuvre du Projet Métropolitain 2017-2030. Adopté par délibération du conseil Métropolitain du 11 juillet 2017, ce projet décline 8 axes stratégiques pour Orléans Métropole :

- Être la capitale du Val de Loire, ville de référence sur l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire ;
- Être une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche ;
- Être une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels, de création d'entreprises, ayant su développer une nouvelle approche du développement économique et accompagner les entreprises dans leurs mutations ;
- Être une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ces villes et villages, en respectant l'identité de chacune, à une heure de Paris, capitale-monde ;
- Être une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics.
- Être une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire, des entreprises et des habitants.
- Être une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt, sentiment qui sera renforcé si chacun peut participer à l'élaboration des projets d'intérêt métropolitain, se sentir acteur et se les approprier.
- Être soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant, autant que de besoin, à la mise en place d'équipements de proximité rendus nécessaires par l'évolution des zones urbanisées.

Autant d'axes qui se retrouvent déclinés dans les différentes politiques publiques.

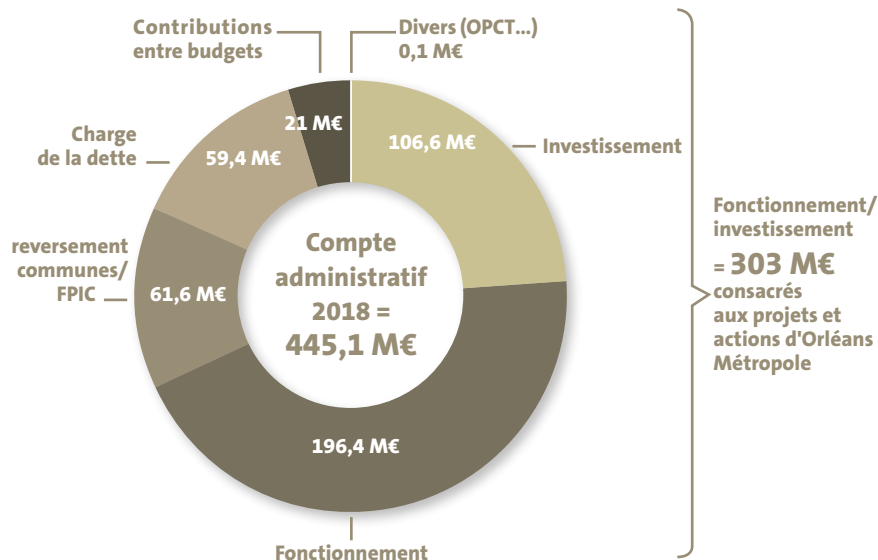
PRESENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 PAR GRANDES MASSES :

budget principal et budgets annexes

Situation financière - Équilibre financier

SUR UN BUDGET GLOBAL DE 445,1 M€, ORLÉANS MÉTROPOLE A CONSACRÉ :

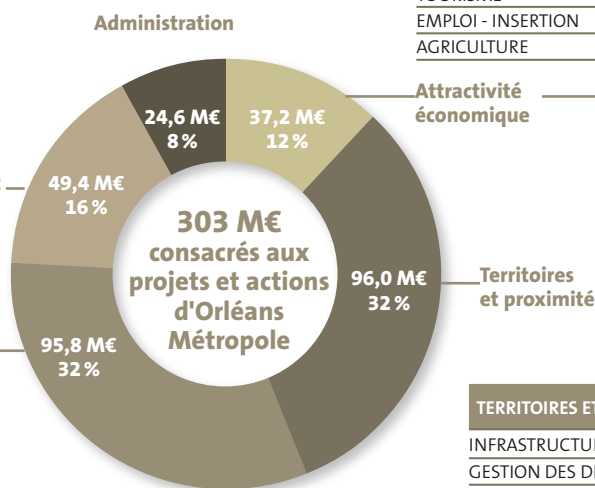
- 303 M€ aux différents projets et actions communautaires (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement)
- 142,1 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibres versées aux budgets annexes.



SUR UN BUDGET RÉALISÉ À HAUTEUR DE 445,1 M€ DE DÉPENSES RÉELLES, ORLÉANS MÉTROPOLE A CONSACRÉ 303 M€ AUX PROJETS ET ACTIONS QUI SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

DÉVELOPPEMENT DURABLE	ACTIONS ET PROJETS 2018
ASSAINISSEMENT	24,3 M€
ENVIRONNEMENT / SDIS	15,4 M€
EAU	9,7 M€
RESEAUX	0,1 M€

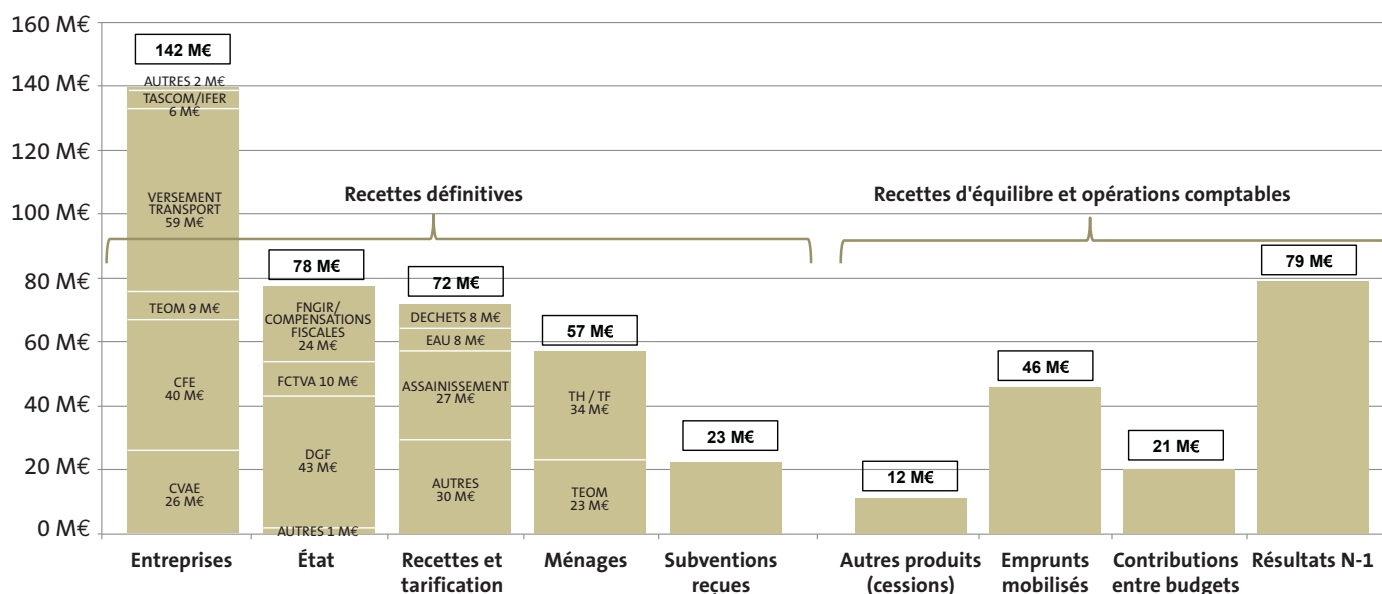
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ACTIONS ET PROJETS 2018
MOBILITE - TRANSPORTS	69,5 M€
INTERIVES	16,2 M€
AMENAGEMENT URBAIN	5,5 M€
HABITAT - RENOUV. URBAIN	2,6 M€
GENS DU VOYAGE	1,0 M€
CREMATORIUM	0,6 M€
PROJET LOIRE	0,3 M€



ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	ACTIONS ET PROJETS 2018
ECONOMIE - NUMERIQUE - DYNAMISATION COMMERCE ET CENTRE BOURGS	21,0 M€
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE	6,3 M€
TOURISME	4,9 M€
EMPLOI - INSERTION	4,7 M€
AGRICULTURE	0,3 M€

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ	ACTIONS ET PROJETS 2018
INFRASTRUCTURE - ESPACE PUBLIC	63,4 M€
GESTION DES DÉCHETS	32,6 M€

ORLÉANS MÉTROPOLE EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES



La capacité d'autofinancement (épargne nette) est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement additionnées du montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement). Les budgets annexes du Parc Technologique Orléans Charbonnière et des ZAC en régies (production des terrains en vue de leur commercialisation) sont exclus des calculs effectués ci-après.

Les transferts de compétence ainsi que la dette transférée et la création de l'attribution de compensation d'investissement perturbent la comparabilité des ratios d'épargne entre 2017 et 2018.

L'évolution de l'épargne de gestion est liée à la création de l'attribution de compensation d'investissement qui constituait une recette de fonctionnement en 2017. Dans ces conditions, l'épargne de gestion consolidée 2018 s'élève à 92 M€ contre 99,5 M€ en 2017.

L'épargne brute 2017 intégrait une recette exceptionnelle de 6 M€ au titre de la reprise des excédents des budgets eau des communes, la dette « espace public » reprise des communes le 1^{er} janvier 2018 représente quant à elle une dépense nouvelle de frais financiers de 1,1M€. Ainsi l'épargne brute corrigée (intégrant l'attribution de compensation d'investissement) atteint 93,8 M€ en 2018.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette (intégrant 5,3 M€ au titre de la dette reprise des communes), l'épargne disponible consolidée atteint 44,4 M€.

CUMUL 11 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2017	CA 2018	Evol
Recettes de gestion courantes	357,9 M€	368,6 M€	10,7 M€
- Dépenses de gestion courantes	258,4 M€	276,5 M€	18,2 M€
Épargne de gestion	99,5 M€	92,0 M€	-7,5 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	7,9 M€	9,7 M€	1,8 M€
- Dépenses exceptionnelles	1,7 M€	0,6 M€	-1,1 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	9,4 M€	1,6 M€	-7,8 M€
Épargne brute	99,4 M€	83,3 M€	-16,0 M€
+ Attribution invt		10,5 M€	10,5 M€
Épargne brute corrigée	99,4 M€	93,8 M€	-5,6 M€
- Remboursement de capital	42,5 M€	49,4 M€	6,9 M€
Épargne nette / Autofinancement	56,8 M€	44,4 M€	-12,4 M€

Fiscalité

2018	ORLÉANS MÉTROPOLE
Taxe d'habitation	7,52%
Foncier bâti	1,28%
Foncier non bâti	6,12%
Cotisation foncière des entreprises	24,88%
TEOM (*)	8,73%
Versement transport (**)	1,80%

(*) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est assise sur les valeurs locatives foncières (hors établissements industriels). Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

(**) Recette de versement transport : affectée au financement du réseau de transport en commun de la Métropole et payée par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. La réforme introduite par la loi de Finances pour 2016 relève le seuil d'assujettissement à 11 salariés. La situation de l'emploi local influe en temps réel sur le dynamisme des bases.

Les dépenses d'équipement

Parmi les projets d'équipement (>0,5M€) en 2018 figurent :

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2018	DÉPENSES 2018
INTERIVES (zac, hors zac, transport par câbles)	16,1 M€
CO'MET	11,9 M€
RÉSEAUX TRAM - GROS TRAVAUX	6,8 M€
RD2020 JOFFRE CANDOLLE	2,9 M€
CARREFOUR CHÈVRES NOIRES	2,7 M€
LAB'O	2,5 M€
AUGMENTATION CAPITAL SEMPAT	2,3 M€
VOIRIE REPECT EP LA SOURCE	2,0 M€
RÉHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	1,7 M€
VOIRIE QUAIS BARENTIN/CYPIERRE	1,6 M€
ADELIS ST-JEAN-DE-LA-RUELLE-INGRÉ	1,4 M€
BENNES COLLECTE	1,4 M€
FAUBOURG SAINT-VINCENT	1,4 M€
AMÉLIORATION DE VOIRIES	1,3 M€
VOIRIE QUAI MADELEINE/SAINT LAURENT	1,2 M€
ÉCLAIRAGE PUBLIC LA SOURCE	1,1 M€
AMÉLIORATION ET MATÉRIEL DE VOIRIE	1,1 M€
ESPACE PUBLIC	1,0 M€

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RÉGLEMENT VOIRIE	0,9 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	0,9 M€
BD CHATEAUDUN MURLIN-QUÉBEC	0,8 M€
RUE DES CHABASSIERES	0,8 M€
RÉNOVATION PCC ET PRIORITE AUX FEUX	0,7 M€
STEP LA CHAPELLE	0,7 M€
INVESTISSEMENTS COURANTS MOBILITÉ	0,7 M€
ACCES QUAI DE LOIRE	0,7 M€
FB BANNIER-CHATEAUDUN-GARE ORLEANS	0,7 M€
RÉHABILITATION RÉSEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,6 M€
SITE QUELLE (expertises)	0,6 M€
DEMOLITION PASSERELLE BOLIERE	0,6 M€
ITINÉRAIRES CYCLABLES	0,6 M€
MATÉRIELS SPÉCIFIQUES ASSAINISSEMENT	0,5 M€
REQUALIFICATIONS VOIRIES	0,5 M€
SAINTE CATHERINE/ROMÉE	0,5 M€
SBR SECTEUR BEDINIÈRE	0,5 M€
@GREENTECH	0,5 M€

Encours de dette

L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

En 2018, 45,5 M€ d'emprunts ont permis de financer près de 107 M€ de projets d'investissement.

Dans ces conditions, compte tenu des remboursements de capital intervenus en 2018 et à périmètre constant, l'encours de la dette globale s'établit à 471 M€ contre 469 M€ au 31 décembre 2017.

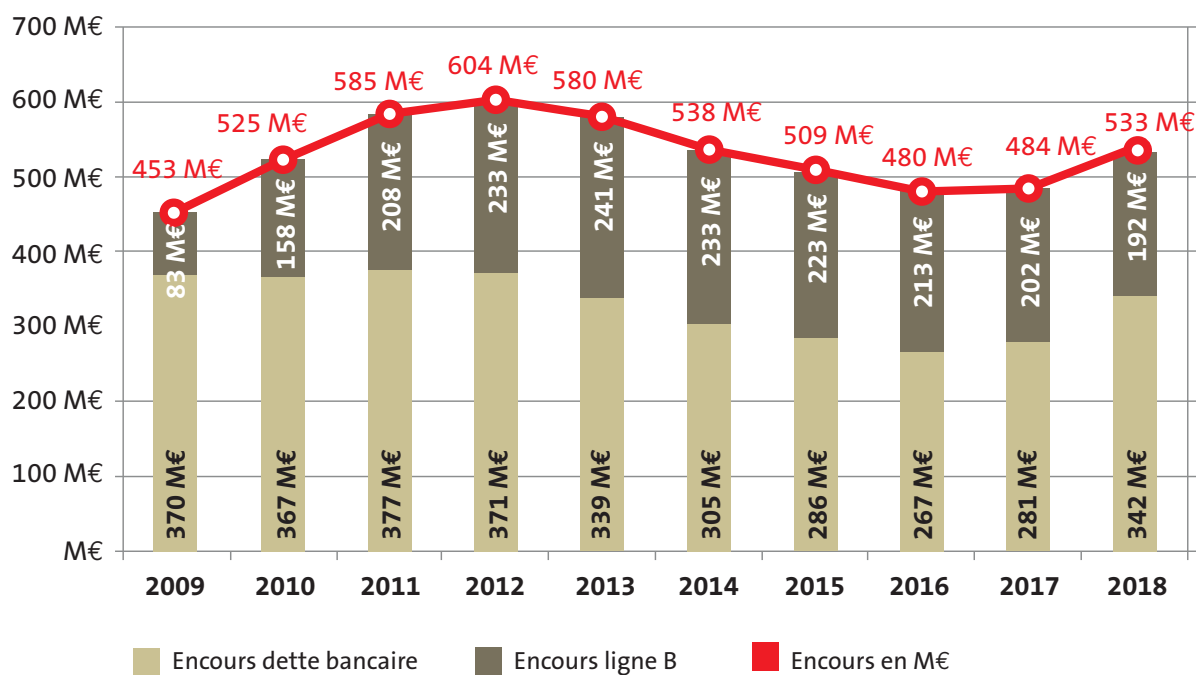
À cet encours, il convient d'ajouter la dette eau potable reçue des communes au 1er janvier 2017 pour 14 M€ (encours au 31/12/2018 : 13,556 M€) et la dette espace public reçue des communes au 1er janvier 2018 pour 54 M€ (encours au 31/12/2018 : 48,854 M€).

L'encours global de dette (y compris dettes reçues des communes) s'établit ainsi à 533 M€ au 31/12/2018. La dette du budget transport représente 45% de l'encours global, celle du budget principal (y/c dette de la compétence Gestion des déchets et dette espace public) 43 %, et celle du budget assainissement 4,5%.

ÉVOLUTION DE LA DETTE GLOBALE

En millions d'€ au 31/12/n	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	196 M€	183 M€	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	25 M€	21 M€	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€
B. Transport	305 M€	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€
B. Assainissement	41 M€	35 M€	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€
B. PTOC	7 M€	7 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€
B. CFA			1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
B. Pépinières	3 M€	2 M€	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€
B. Port	3 M€	3 M€	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€
Dettes bancaires	580 M€	539 M€	509 M€	480 M€	469 M€	471 M€
Dettes eau potable reçues des communes					14 M€	14 M€
Dettes espace public reçues des communes						49 M€
Dettes globales	580 M€	539 M€	509 M€	480 M€	484 M€	533 M€

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE GLOBALE



La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

À l'issue de l'exercice 2018, la capacité de désendettement d'Orléans Métropole, tous budgets confondus, s'établit à 5 ans. La capacité de désendettement d'Orléans Métropole reste inférieure à 10 années, signe d'une situation financière saine et maîtrisée.

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

au 31/12/2018

COMMUNES	Nb	Conseillers métropolitains	
BOIGNY-SUR-BIONNE	2	M ^{me} CROSNIER Marie-Odile	M. BERNIER Jean-Michel
BOU	1	M ^{me} BLANLUET Michèle	Maire
CHANTEAU	2	M. VIÉ Jannick	Maire M ^{me} DUPRÉ Nadine
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	3	M. BONNEAU Nicolas M ^{me} BARTHE-CHENEAU Valérie	Maire M. BOUTIGNY Christian
CHECY	3	M. VALLIES Jean-Vincent. M ^{me} BAULINET Virginie	Maire M. RABILLARD Rémy
COMBLEUX	1	M ^{me} MASSON Marie-Claire	1^{er} Adjoint
FLEURY-LES-AUBRAIS	6	M ^{me} LINGUET Marie-Agnès M ^{me} LOISEAU Sophie M. DESORMEAU Philippe	Maire M ^{me} LEPROUX-VAUZELLE Fabienne M. DOMINGUES Anthony M ^{me} CANETTE Carole
INGRE	3	M. DUMAS Christian M ^{me} MAIGNAN Catherine	Maire M. GOUGEON Philippe
MARDIE	2	M. THOMAS Christian	Maire M ^{me} CAILLETEAU-CRUCY Clémentine
MARIGNY-LES-USAGES	2	M. ARCHENAUT Eric.	Maire M ^{me} GRIVÉ Claude
OLIVET	6	M. SCHLESINGER Matthieu M. BELOUET Philippe M ^{me} ADELLE Cécile M ^{me} MARAVAL Guylaine M. PELLE Jean-Michel	Maire M. SONCY Horace
ORLÉANS	34	M. CARRE Olivier M. GROUARD Serge M ^{me} ODUNLAMI Béatrice M. LEMAIGNEN Charles-Éric M ^{me} SAUVEGRAIN Muriel M. MONTILLOT Florent M ^{me} ARSAC Martine M. LAGARDE François M. RENAULT Thomas M ^{me} HOSRI Martine M. MARTIN Michel M ^{me} GRIVOT Martine M. SANKHON Soufiane M ^{me} CARRÉ Florence M ^{me} LECLERC Alexandrine M. BAILLON Yann M ^{me} DESCHAMPS Chantal	Maire M ^{me} ANTON Stéphanie M. LELOUP Philippe M ^{me} CHERADAME Muriel M. FOUSSIER François M. PEZET Philippe M ^{me} BARRUEL Béatrice M ^{me} DIABIRA Niamé M ^{me} de QUATREBARBES Aude M. BARBIER Philippe M. POISSON Jean-Luc M ^{me} LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne M. BRARD Michel M ^{me} ET TOUMI Hayette M. GRAND Jean-Philippe M. LECOQ Philippe M ^{me} FOURCADE Arlette M. RICOUD Michel
ORMES	2	M. TOUCHARD Alain	Maire M ^{me} GENET Jeanne
SAINT-CYR-EN-VAL	2	M. BRAUX Christian	Maire M ^{me} SOREAU Evelyne
SAINT-DENIS-EN-VAL	3	M. MARTINET Jacques M ^{me} LUBET Marie-Philippe	Maire M. RICHARD Jérôme
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	2	M. PINAULT Patrick	Maire M ^{me} DASSIS Nelly
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	5	M. MALINVERNO Bruno M ^{me} MARTIN-CHABBERT Colette M ^{me} JALLET Brigitte	M. LAVIALLE Christophe M. DELPORTE Michel
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	5	M. CHAILLOU Christophe M ^{me} DESNOUES Véronique M. VILLARET Marceau	Maire M ^{me} CHARTON Annie M. LAVAL Pascal
SAINT-JEAN-LE-BLANC	3	M. BOIS Christian M ^{me} CHEVRIER Murielle	Maire M ^{me} GRIVOTET Françoise
SAINT-PRYV--SAINT-MESMIN	2	M. COUSIN Thierry	Maire M ^{me} MORIO Chantal
SARAN	4	M ^{me} HAUTIN Maryvonne M. FROMENTIN Christian	Maire M ^{me} DUBOIS Sylvie M. LHOMME Laurent
SEMOY	2	M. BAUDE Laurent	Maire M ^{me} LIPIRA Pascale
TOTAL	95		

LE BUREAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE AU 31/12/2018

Olivier CARRÉ, Président d'Orléans Métropole

Mathieu SCHLESINGER, vice-président délégué à l'aménagement durable du territoire, la planification urbaine, la stratégie foncière, et délégué aux relations d'Olivet avec Orléans Métropole

Marie-Agnès LINGUET, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement, à la cohésion sociale, la politique de la ville, la démocratie participative, et déléguée aux relations de Fleury-les-Aubrais avec Orléans Métropole

Bruno MALINVERNO, vice-président délégué aux Transports et déplacements, à la Politique ferroviaire, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-Braye avec Orléans Métropole

UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

Par courrier en date du 11 octobre 2018, le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, a accepté la démission de David Thiberge en tant que Maire et Conseiller municipal de la commune de Saint-Jean-de-Braye, et pris note que cette décision concernait de fait ses mandats de vice-président et de conseiller métropolitain. Il a donc été procédé à l'élection d'un nouveau vice-président lors du Conseil métropolitain du 25 octobre 2018 : M. Bruno Malinverno a été élu 3^e Vice-président d'Orléans Métropole en charge des transports, des déplacements et de la politique ferroviaire.

Christophe CHAILLOU, vice-président délégué aux politiques contractuelles et aux Fonds européens, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-la-Ruelle avec Orléans Métropole

Jacques MARTINET, vice-président délégué à l'aménagement économique, aux zones d'activités, aux pépinières, commerce, tourisme, délégué aux relations de Saint-Denis-en-Val avec Orléans Métropole

Michel MARTIN, vice-président délégué aux finances, affaires juridiques et moyens généraux

Nicolas BONNEAU, vice-président délégué à la politique cyclable et circulations douces, et délégué aux relations de La Chapelle-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Jean-Vincent VALLIES, vice-président délégué à la gestion et la coordination des pôles territoriaux, et délégué aux relations de Chécy avec Orléans Métropole

Christian DUMAS, vice-président délégué à l'énergie, la transition énergétique, délégué aux relations d'Ingré avec Orléans Métropole

Christian BOIS, vice-président délégué à l'assainissement, et délégué aux relations de Saint-Jean-le-Blanc avec Orléans Métropole

Thierry COUSIN, vice-président délégué à la gestion des déchets, délégué aux relations de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Philippe LELOUP, vice-président délégué à l'emploi, l'insertion, le CFA

Alain TOUCHARD, vice-président délégué à la voirie, aux espaces publics de proximité, aux infrastructures, à la coordination de la propreté, délégué aux relations d'Ormes avec Orléans Métropole

Muriel SAUVEGRAIN, vice-présidente déléguée aux ressources humaines

Christian BRAUX, vice-président délégué à l'environnement, l'écologie urbaine, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des risques majeurs, et délégué aux relations de St-Cyr-en-Val avec Orléans Métropole

Béatrice BARRUEL, vice-présidente déléguée à la recherche, aux transferts de technologies, à l'enseignement supérieur et la vie étudiante

Laurent BAUDE, vice-président délégué à l'Agriculture urbaine et périurbaine, et délégué aux relations de Semoy avec Orléans Métropole

Patrick PINAULT, vice-président délégué à la solidarité territoriale, la ruralité, au cadre de vie, et délégué aux relations de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Christian THOMAS, vice-président délégué à l'eau potable, et délégué aux relations de Mardié avec Orléans Métropole

Éric ARCHENAU, vice-président délégué à la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et délégué aux relations de Marigny-les-Usages avec Orléans Métropole

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

François LAGARDE, président de la commission d'appel d'offres, et chargé de la Police Municipale Intercommunale des Transports

CONSEILLERS SPÉCIAUX

Muriel CHERADAME, chargée des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière

Philippe PEZET, chargé du projet COM'ET

Aude de QUATREBARBES, chargée de la valorisation du Parc Foral et des jardins remarquables

Jérôme RICHARD, chargé du numérique

MEMBRES DU BUREAU

Serge GROUARD, chargé des relations d'Orléans avec Orléans Métropole

Maryvonne HAUTIN, chargée des relations de Saran avec Orléans Métropole

Jean-Michel BERNIER, chargé des relations de Boigny-sur-Bionne avec Orléans Métropole

Jannick VIE, chargé des relations de Chanteau avec Orléans Métropole

Michèle BLANLUET, chargée des relations de Bou avec Orléans Métropole

Marie-Claire MASSON, chargée des relations de Combleux avec Orléans Métropole

Charles-Éric LEMAIGNEN, chargé des dossiers liés aux connexions avec l'Île-de-France

GLOSSAIRE

- ADAGV** : Association Départementale Action pour les Gens du Voyage
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AFNOR** : Association Française de Normalisation
- AJLA** : Association des Jeunes Libéraux Agréée
- ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CFA** : Centre de Formation des Apprentis
- CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- CRST** : Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- DAAC** : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- DGS** : Directeur Général des Services
- DMR** : Déchets Ménagers Résiduels
- DOO** : Document d'orientations et d'objectifs
- DSI** : Direction des Systèmes d'Information
- DSP** : Délégation de Service Public
- DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- ERASMUS** : European Action Scheme for the Mobility of University Students ; programme d'échange d'étudiants et d'enseignants au sein de l'Europe
- ESAD** : École Supérieure d'Art et de Design
- FAJ** : Fonds d'Aide aux Jeunes
- FSL** : Fonds Solidarité Logement
- GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
- GIP LOE** : Groupement d'Intérêt Public Loire & Orléans
- GRC** : Gestion de la Relation Clients
- INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
- ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- MOBE** : Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement
- NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ORI** : Opération de restauration immobilière
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- PLPDMA** : Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PLUM** : Plan Local d'Urbanisme Métropole
- PLUO** : Plan Local d'Urbanisme d'Orléans
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PPBE** : Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- PPI** : Plan Pluriannuel d'Investissement
- SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- SEMDO** : Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
- TAO** : Transports de l'Agglomération Orléanaise
- TPE** : Très Petites Entreprises
- TVB** : Trame Verte et Bleue
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- UTOM** : Unité de Traitement des Ordures Ménagères
- VAE** : Vélo à Assistance Électrique
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée



Rapport d'activité et de développement durable 2018
Juin 2018 -
Direction de l'information et de la communication

Crédit photo : Benoît Voisin, Jean Puyo, Jérôme Grelet
et Duval R.com

Rédaction : Camille Jaunet

Création et réalisation graphique : Laure Scipion

Impression : Prévost Offset



Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

www.orleans-metropole.fr
   # OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE
